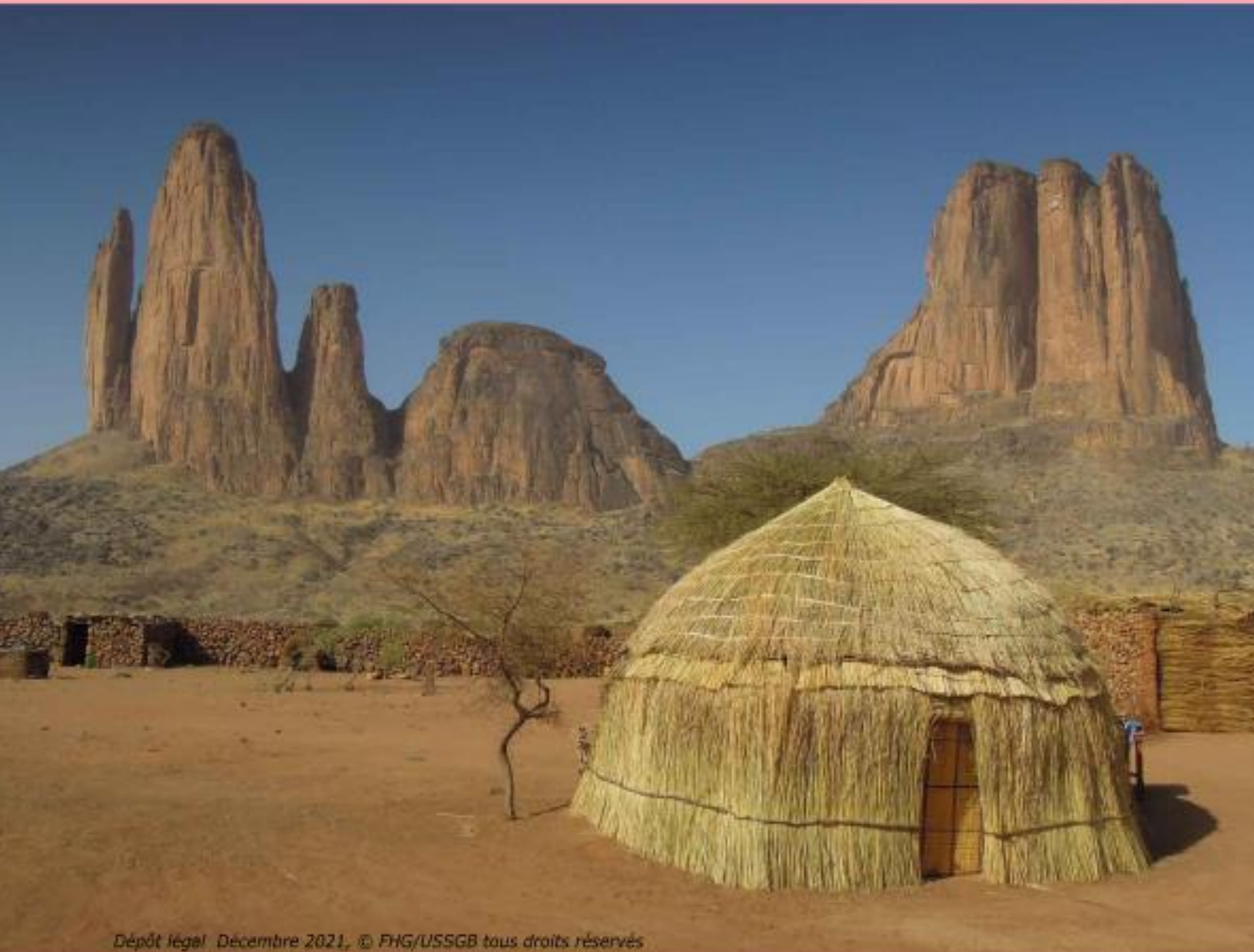


Décembre 2021, Vol.2, No.4

ISSN 1987-1090

# Revue

**Hommes - Peuplements - Environnements**



*Dépôt légal Décembre 2021, © FHG/USSGB tous droits réservés*

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG)

## Revue HOPE

---

Hommes – Peuplements – Environnements

Revue Scientifique de la Faculté d’Histoire et de Géographie, Université  
des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, FHG/USSGB  
Campus Universitaire de Badalabougou, Bamako, Mali

Volume 2, Numéro 4, Décembre 2021

Dépôt légal Décembre 2021

© FHG/USSGB

Tous droits réservés

Maquette et mise en page : Dr. Souleymane S. TRAORE

ISSN : 1987-1090

## COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

---

- Pr. Balla DIARRA

*Professeur titulaire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Pr. Siaka BALLO

*Professeur titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Pr. Mamy SOUMARE

*Professeur titulaire des Universités, Institut d'Economie Rurale, Bamako, Mali*

- Pr Aboubacar BENGALY

*Professeur titulaire des Universités, Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR-IFRA)*

- Pr. Samba DIALLO

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Boubacar Séga DIALLO

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Famagan Oulé KONATE

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Abdoul Salam BAH

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Moussa F. COULIBALY

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Soumaïla SANOGO

*Professeur titulaire des Universités*

- Pr. Diama CISSOUMA, TOGOLA

*Professeur titulaire des Universités*

- Dr. Cheick Hamalla DIAKITE

*Directeur de Recherche, Institut d'Economie Rurale, Bamako, Mali*

- Dr. Kalifa B. TRAORE

*Directeur de Recherche, Institut d'Economie Rurale, Bamako, Mali*

- Dr. Baba COULIBALY

*Maître de Recherche, Institut des Sciences Humaines, Bamako, Mali*

- Dr. Alassane Ba

*Maître de Recherche, Institut d'Economie Rurale, Bamako, Mali*

- Dr. Abdou BALLO

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Daouda KEITA

*Maître de Conférences, Musée National du Mali, Bamako, Mali*

- Dr. Siaka FANE

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. N'dji dit Jacques DEMBELE

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Hamadoun TRAORE

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Hamidou DIAWARA

*Maître de Conférences, Hydrométéorologue, Expert Formateur au Centre Régional Agrhyet (CRA), Niamey, Niger*

- Dr. Moussa dit Martin TESSOUGUE

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr Fatoumata MAIGA

*Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Adrien LAMMOGLIA

*Maître de Conférences, Université Paul Valéry de Montpellier III, France*

- Dr. Matthieu PERROCHE

*Maître de Conférences, Université Paul Valéry de Montpellier III, France*

- Dr. Amidou TOUNGARA

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. El Haj Ousmane BORE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Fatoumata COULIBALY

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Mamadou KOUMARE

*Maître-Assistant, Rectorat, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Ismaïla N'DIAYE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Techniques et Technologiques de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Sidi DEMBELE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Boundia Alexandre THIOMBIANO

*Maitre-Assistant, Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*

- Dr. Aïchata Founé M. SAKO

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Kadiatou COULIBALY

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr Marguerite KASSOGUE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Abdoukadi O. TOURE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Souleymane S. TRAORE

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

- Dr. Bruno SANOGO

*Cellule de Planification et de statistiques du secteur, Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'investissement Privé (CPS/SICAEPPI)*

- Dr. Souleymane BENGALY

*Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

## **SECRETARIAT DE REDACTION**

---

Dr. Souleymane S. TRAORE, DER Géographie, FHG/USSGB

Dr. Souleymane BENGALY, DER Géographie, FHG/USSGB

Contact : [revuehopefhg@gmail.com](mailto:revuehopefhg@gmail.com)

## EDITORIAL

---

*La création de la revue Hommes-Peuplements-Environnement « HOPE » résulte de l'engagement scientifique de la Faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) à contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques. La revue HOPE est une revue d'Histoire et de Géographie à parution biannuelle mais peut publier des numéros spéciaux. Elle publie les articles dans les domaines liés à l'Histoire (archéologie, histoire ancienne, préhistoire, histoire contemporaine...) et à la Géographie (géographie physique, géographie environnementale, géographie humaine et économique, géomatique etc.). Les textes doivent respecter les disciplines couvertes par la revue et se conformer scrupuleusement aux recommandations aux auteurs. Ils doivent aussi être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Les articles soumis à la revue HOPE sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication. La revue HOPE ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES/LSH-SNA et Sciences de l'ingénieur) adoptées par les CTS : LSH, SNA et Sciences de l'Ingénieur, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des Comités Consultatifs interafricains (CCI).*

*Le recteur*

*Pr. Balla DIARRA*



## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

---

Ce guide a pour objectif de faciliter la présentation d'un manuscrit par l'auteur et de s'assurer qu'il se conforme aux règles.

### 1. DIRECTIVES GÉNÉRALES

---

#### 1.1 L'orthographe et la syntaxe

Les articles doivent être rédigés conformément aux règles courantes d'orthographe et de syntaxe. Une relecture attentive est donc exigée de la part des auteurs avant soumission. Il faut souligner que pour ce motif relativement élémentaire, un article qui ne respecterait pas les règles élémentaires d'écriture pourra être refusé.

#### 1.2 Dactylographie

Écrit à interligne 1,5 avec des marges de 2,5 cm de format lettre ou A4, l'article doit être soumis en fichier Word et en caractères Times New Roman. L'article ne doit pas excéder 15 pages, illustrations incluses et doit suivre le modèle ci-après:

Titre:

Auteurs:

Institutions:

Emails:

La page-titre doit renfermer toutes les informations nécessaires pour identifier le ou les auteurs de l'article.

#### 1.3 Page des résumés

Elle est réservée aux résumés en français 300 mots maximum) ainsi qu'aux mots-clés (cinq).

**Le résumé doit se présenter ainsi qu'il suit :** une phrase pour introduire le sujet, le contexte et éventuellement la problématique, une phrase pour préciser la méthodologie utilisée, une phrase pour s'arrêter sur les résultats majeurs de la recherche, une phrase de plus pour apporter des informations supplémentaires si besoin et enfin une phrase pour discuter les résultats obtenus et ouvrir vers d'autres perspectives.

#### 1.4 Remerciements

*S'il y a lieu, les remerciements seront sur une page distincte placée à la fin de l'article.*

#### 1.5 Divisions du texte

La division entre les parties du texte suit une hiérarchisation fondée sur l'utilisation des capitales. Les divisions sont justifiées à gauche et adoptent le modèle suivant :

**Premier degré** (capitales et gras) : Introduction, les principaux titres dans le texte et la conclusion  
**Deuxième degré** (capitales et léger) : les sous-titres dans le texte

**Troisième degré** (capitale et léger) : les sous-titres dans le texte

**NB : les auteurs doivent se limiter si possible aux titres et aux sous-titres. Ils doivent éviter les sous-titres de troisième degré à moins qu'ils le justifient.**

#### 1.6 Le format de l'article

L'article doit être présenté au format **IMRAD**: Introduction, matériels et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusion. **L'introduction** doit comprendre 5 éléments : la définition des concepts, le contexte, la revue de la littérature, la problématique et l'annonce de l'approche. **Les matériels et méthodes** doivent présenter, la zone d'études, les données utilisées, les méthodes de collecte et de traitement des données. **Les résultats** présentent ce que contiennent les données présentées sous forme de tableau de graphique, et de cartes et commentées. **La discussion** présente le travail qui a été effectué dans le vaste champ des connaissances du domaine. Elle comparera les résultats avec les travaux déjà effectués qui les confirment ou les infirment. **La conclusion** va reprendre ce qui a été fait comme travail à la lumière de la problématique, et constatera si la problématique posée dans l'introduction a été répondue ou pas et faire des perspectives.

## 2. CITATIONS ET RÉFÉRENCES

---

Les citations doivent toujours être placées entre des guillemets français (« citation », avec espace insécable après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant) ou anglais ("quotation" sans espace intérieur) selon la langue du manuscrit et ce, indépendamment de la langue de la citation. Les citations de plus de cinq lignes sont composées en retrait par rapport au corps du texte, sans guillemets. La référence suit immédiatement le guillemet indiquant la fin de la citation mais avant le point de terminaison de la phrase. Elle comporte le nom de famille de l'auteur et l'année de publication, le tout entre parenthèses. Voir l'exemple ci-dessous : « La valeur d'un homme se

résume à sa capacité à analyser les situations les plus difficiles avec humilité et détermination » (Soumahoro, 2014). Dans le cas des références sans citation, l'usage varie : La valeur d'un homme se résume à sa capacité à analyser les situations les plus difficiles avec humilité et détermination (Soumahoro, 2014). Selon Soumahoro (2014), la valeur d'un homme se résume à sa capacité à analyser les situations les plus difficiles avec humilité et détermination.

### **2.1 Notes et appels de notes**

Les auteurs sont invités à éviter l'emploi des notes. Si ce procédé est indispensable, l'appel de chaque note se fera dans le texte à l'aide d'un chiffre arabe en position supérieure (exposant) placé idéalement à la fin de la phrase, avant le point (par exemple<sup>6</sup>).

Dans la version du texte destinée à la rédaction, l'auteur place les notes en bas de page. Les notes sont numérotées de façon continue à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un même article. L'appel de note précède toujours le signe de ponctuation et le guillemet dans une citation placée dans le texte, et précède le signe de ponctuation dans une citation en retrait.

**Exemple :** « Les hommes sont des mortels<sup>1</sup>. » Les hommes « sont des mortels<sup>1</sup> ». Ou encore : Les hommes sont des mortels<sup>1</sup>. Les notes sont regroupées à la fin du manuscrit avant la bibliographie. En aucun cas les notes ne doivent servir à donner une référence bibliographique qu'il est possible d'indiquer directement dans le texte.

### **2.2 Références**

Les références sont regroupées après le texte. Elles seront présentées selon les normes suivantes :

**Livre :** Nom [en majuscule], Prénom [initiale suivie d'un point], Année. *Titre de l'ouvrage*, ville, éditeur.

**Chapitre d'un ouvrage collectif :** NOM, Prénom., Année. Titre du chapitre, dans Nom du directeur de l'ouvrage (sans majuscules), Initiale du prénom et point, *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, nombre de pages (p. xx-yy.).

**Article :** Nom [en majuscule], Prénom [initiale suivie d'un point], Année. « Titre de l'article », *Nom de la revue*, vol., n°, numéro des pages (p. xx-yy.).

**Sources sur Internet :** Indiquer au minimum le nom du site, [En ligne] adresse URL, date de mise en ligne et date de consultation.

#### **Livre (un auteur)**

George, P., (1990). *Le métier de géographe : un demi-siècle de géographie*, Paris, Armand Colin.

#### **Livre (deux auteurs)**

George, P., et Tricard, J., (1954). *L'Europe centrale*, Paris, Presses universitaires de France.

#### **Livre (plus de deux auteurs)**

DE Rosnay, J., Auteur2, Auteur3 (1996.) *La plus belle histoire du monde – Les secrets de nos origines*, Paris, Éditions du Seuil.

#### **Ouvrage collectif**

Collectif, (1989). *La ville et le fleuve*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Actes du 112<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes.

#### **Publication gouvernementale**

Canada, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission Macdonald), *Rapport*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1985, 3 volumes.

#### **Thèse**

Soumahoro, M., (2003). *Activité humaine et développement durable dans la région montagneuse de l'ouest de la Côte d'Ivoire : le cas du pays Toura*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, Département de géographie.

#### **Article provenant d'un périodique**

Soumahoro, M., (2009). « Des discours aux pratiques du développement en Afrique : une réflexion sur la problématique du développement local dans le milieu rural Toura (Côte d'Ivoire) » *Africa Development*, Vol. XXXIV, No.1, pp. 125-145.

#### **Article dans un ouvrage collectif**

Singo, Douo Geneviève., 2007. « L'ingérence des hommes dans les affaires de femmes : rapport conflictuel ou rapport de complémentarité ? » dans Bearth Thomas (dir.), *Dynamique du Genre : le cas toura (Côte d'Ivoire)*, Éditions livres Sud EDILIS, pp. 219-236.

#### **Article (Référence électronique)**

Raoul Étongué Mayer et Moustapha Soumahoro, « Espaces urbains africains sub-sahariens, changements et conflits spatiaux », *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography* [En ligne],

document 1, URL: <http://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/>, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 25 mai 2014.

#### **Référence à un site Internet**

Statistique Canada, (2014). *Année mondiale de la statistique 2013* [en ligne], <http://www.statcan.gc.ca/>, consulté le 23 avril 2014.

### **2.3 Tableaux et figures**

Les tableaux, graphiques et figures doivent être faits dans des formats simples et standards et être regroupés dans un fichier qui sera transmis à la rédaction en même temps que le texte. L'auteur doit identifier clairement les lieux d'insertion des tableaux et graphiques à l'intérieur du texte (insérer tableau 1 ici ; insérer tableau 2 ici) si cela s'avère nécessaire. Les tableaux, graphiques et figures doivent être identifiés et numérotés en chiffres arabes et présentés clairement avec un titre précis et concis. Les renvois dans le texte se font entre parenthèses à la fin de la phrase (tableau 1). Les références aux figures dans le texte sont placées entre parenthèses à la fin de la phrase (figure 1). Afin de faciliter leur reproduction, les photographies soumises doivent être de bonne qualité. Les références à ces documents sont placées entre parenthèses à la fin de la phrase (photo 1). Il est vivement souhaité de transmettre les fichiers informatiques ayant servi à construire les figures et graphiques dans le format original au logiciel qui a servi à construire le fichier (ex.: Excel, MapInfo, Arcview, Illustrator, etc.).

### **2.4 Le format des images**

Les auteurs doivent bien vérifier que les illustrations aient une résolution suffisante pour être lisibles à l'impression, au moins 200 à 300 dpi. Dans le cas contraire, il faut s'attendre à une lisibilité pauvre, ce qui réduirait énormément la qualité de votre travail et pourrait être une cause de rejet de l'illustration. Lorsqu'il s'agit d'une image que l'auteur insère dans un document Word prévue dans le corps de l'article, elle devrait faire un minimum de 1 000 pixels de large. Par contre, pour ce qui concerne un fichier placé en annexe, sa largeur devrait être comprise entre 2 500 et 3 500 pixels. Il est également important de faire en sorte que la qualité de l'image subisse le moins de dégradations possibles au cours de son traitement et de s'assurer qu'une version retravaillée est autant que possible fidèle à l'originale. En effet, il faudra s'assurer

notamment qu'au moment de la réduction d'une image, les proportions hauteur/largeur sont bien conservées. Le format JPEG ou PNG est vivement conseillé.

## **3. QUELQUES RÈGLES TYPOGRAPHIQUES**

### **3.1 Signes de ponctuation et espacements**

Il faut absolument éviter de placer un espace fin avant les signes de ponctuation (point, virgule, point-virgule, point d'exclamation, point d'interrogation, trait d'union, barre oblique), sauf pour le deux-points, le tiret long, la parenthèse ouvrante, le crochet ouvrant et le guillemet ouvrant. On laisse un espacement après les signes de ponctuation, à l'exception du trait-d'union, de la barre oblique, de la parenthèse, du crochet ouvrants et de l'apostrophe.

### **3.2 Les nombres**

Les nombres de un à neuf inclus s'écrivent en lettres tandis que les nombres à partir de 10 s'écrivent en chiffres. Toutefois, les nombres des deux catégories s'écrivent tous en chiffres lorsqu'ils se trouvent dans une même phrase.

### **3.3 Quelques règles à observer**

#### **Espacement et virgule**

À l'exception des nombres inférieurs à 10 000 (9999), il faut mettre un espace fin entre les groupes de trois chiffres (15 2014). Lorsqu'il y a des décimales, il faut mettre une virgule (1,5).

#### **Mesures et échelles**

Les mesures utilisent le système métrique international. Il faut donc éviter si nécessaire de fournir les mesures en pied ou pouce. On place l'abréviation sans mettre de point après un chiffre sans espace entre les deux (2014km ; 1,5m ; 3cm ; 10mm). Quant aux échelles numériques, elles s'écrivent de la manière suivante : 1/25 000 ou 1:25 000.

#### **Pourcentages et chiffres romains**

Les nombres exprimant des pourcentages s'écrivent toujours en chiffres et utilisent le symbole % sans espace fine (15% ; 1,5%). Cette règle s'applique également pour mille (‰). Les chiffres romains servent à qualifier les chapitres, les manifestations périodiques et les siècles. Pour les dates, il faudra les écrire de la manière suivante : XX<sup>e</sup> et non XXI<sup>ème</sup>, 17<sup>e</sup> et non 17<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> et non 1<sup>ère</sup>.

#### **Mots étrangers et les noms des personnes**

Tout mot étranger utilisé dans un article doit être en italique. Il importe que les prénoms soient écrits au complet (Moustapha Soumahoro et non M. Soumahoro) aussi dans la bibliographie que dans les notes de bas de page.

### **3.3 Les abréviations**

Pour la clarté et une facilité de lecture et de compréhension du texte, il faut éviter de les utiliser, sauf entre parenthèses dans le texte, ou s'il s'agit des abréviations conventionnelles courantes dans la bibliographie et les notes.

### **3.4 Numéros et sigles**

Le mot numéro s'abrège en n° au singulier et non au pluriel, sans points abrégatifs, lorsqu'il est immédiatement précédé du nom qu'il qualifie et suivi d'un nombre écrit en chiffres. Pour les sigles, la tendance actuelle qui s'impose veut qu'ils s'écrivent en capitales sans points abrégatifs (ONU; FMI; FAO) et non séparées par un espace. Lorsqu'on a un sigle qui est à sa première mention dans un texte, il doit être placé entre parenthèses après sa signification longue. Par exemple, le Contact Interculturel Francophone de Sudbury (CIFS). Par la suite, on pourra utiliser le sigle dans tout le texte. Lorsque le sigle peut se prononcer, devenant donc un acronyme, on peut l'écrire en bas de casse avec une capitale initiale et même sans capitale initiale. Exemple : Unesco, Onuci

### **3.5 Capitale ou bas de casse?**

- Bas de casse au générique s'il est suivi d'un nom propre, capitale s'il est suivi d'un nom commun (le musée de l'Ontario, l'Académie des sciences de la mer).
- Bas de casse au générique s'il est suivi d'un spécifique (le ministère du Plan, la rivière Bleue).
- Capitale à l'adjectif s'il est placé avant le spécifique, bas de casse s'il est après (le Bon Moment, les Temps jadis).
- La raison sociale élimine toutes les règles (l'Université Laurentienne, la Banque Royale du Canada, la Confédération des syndicats nationaux).

### **Points cardinaux**

Les points cardinaux prennent toujours la capitale lorsqu'ils désignent une région, une étendue de territoire (les relations entre le Nord et le Sud, le Nord de l'Ontario) ou l'orientation (les relations du Nord au Sud, une ville située au Sud-Est de l'Ontario).

### **Peuples et habitants**

On met la capitale aux noms de races, de peuples et d'habitants (les Noirs, les Ontariens, les Sudburois). Les adjectifs de peuples, d'habitants, de races et de langues prennent le bas de casse et le trait d'union au besoin (la littérature française, la politique allemande, il parle français).

## **4. CONDITIONS ET FRAIS DE PUBLICATION**

La revue HOPE reçoit en continue les contributions et paraît deux fois dans l'année : Juin et Décembre, mais peut faire des numéros spéciaux. Les textes reçus sont soumis à une double instruction. L'ordre de publication dépend du dépôt du texte, du retour de l'instruction, de la prise en charge des corrections et des lignes directrices de la revue. Des frais d'instruction de 10 000 F.CFA doivent être payés dès notification de l'accusée de réception du texte proposé. Les frais de publication de 30 000 F.CFA doit être payé après l'acceptation du texte.

**NB :** *Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.*

## SOMMAIRE

	Pages
<b>Issa OUATTARA, Fatoumata MAIGA, Abdoukadi Oumarou TOURE, Ahamadou DIYA, Thierno MAIGA</b> Environnement, économie locale et fermeture de la mine d'or de Morila, Mali	1-12
<b>Issa FOFANA, Yacouba SANGARE, Issa TOGOLA, Moriba SISSOKO</b> Femme, Déplacement et insécurité à Mopti et à Ségou au Mali	13-24
<b>Tadjouko BERTHE, Hamidou DIAWARA, Youssouf CISSE, Sékoumar DIARRA</b> Evaluation empirique du seuil hydrologique de la rivière « <i>Woyowayanko</i> » à Bamako, au Mali	25-36
<b>Issa FOFANA, Issa TOGOLA, Yacouba SANGARE, Moriba SISSOKO</b> Contrainte de mobilité quotidienne dans le cercle de Niono au Mali en temps de crise	36-44
<b>El Hadji Ousmane BORE</b> La Charte de <i>Kurukan fuga</i> et le vivre-ensemble	45-56

---



---

# Revue HoPE

---



---

## Environnement, économie locale et fermeture de la mine d'or de Morila, Mali

Issa OUATTARA <sup>a†</sup>, Fatoumata MAIGA<sup>b</sup>, Abdoukadi Oumarou TOURE<sup>b</sup>, Ahamadou DIYA<sup>c</sup>, Thierno MAIGA<sup>a</sup>

a. Institut de Développement Economique et Social (IDES) de Bamako, Mali

b. Dépt. de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie (USSGB), Bamako, Mali

c. Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Bamako, Mali

---

### Résumé

L'exploitation industrielle de l'or au Mali soulève de nombreux défis dont celui de la fermeture des mines. La présente étude s'intéresse à l'analyse des actions de préservation de l'environnement et de redynamisation de l'économie locale dans le cadre de la fermeture de la mine d'or de Morila. Au moyen d'enquêtes et d'outils d'analyse, l'étude a fait ressortir les principales sources d'impacts potentiels, les modifications apportées sur le site de Morila et des mesures correctives. Pour assurer un bon « après mine », la société exploitant la mine d'or a mis en place un projet agro-business. Conformément aux dispositions réglementaires relatives à l'exploitation minière au Mali et au plan de fermeture de la mine d'or de Morila approuvé par le gouvernement du Mali, les opérations de réhabilitation du site sont en cours depuis 2010. Cependant, l'obtention du permis d'exploitation des gisements satellites de *Ntiola* et *Viper* qui devrait prolonger la vie de la mine de Morila au-delà de 2020, nécessite la révision du plan de fermeture. La mise en œuvre correcte du nouveau plan devra permettre de restaurer le site et léguer aux populations riveraines, un environnement physique et économique viable, viable et durable.

© Revue HOPE, tous droits réservés

**Mots clés : Exploitation minière, environnement, économie, l'après-mine, Morila.**

---

### Abstract

The industrial exploitation of gold in Mali raises many challenges, including that of mine closure. The present study focuses on the analysis of environmental preservation and local economic revitalisation actions in the context of the closure of the Morila gold mine. Using surveys and analytical tools, the study identified the main sources of potential impacts, changes at the Morila site and remedial measures. To ensure a successful post-mining period, the gold mining company has set up an agri-business project. In accordance with the regulations governing mining in Mali and the closure plan for the Morila gold mine approved by the Malian government, the rehabilitation of the site has been under way since 2010. However, the granting of the license for the satellite deposits of *Ntiola* and *Viper*, which should extend the life of the Morila mine beyond 2020, requires a revision of the closure plan. The proper implementation of the new plan should allow the site to be restored and leave the local population with a liveable, viable and sustainable physical and economic environment.

© Revue HOPE, all right reserved

**Keywords: Mining exploitation, environment, economy, post-mining, Morila.**

---

† Auteur correspondant : Dr Issa OUATTARA : [issaouattara92@yahoo.com](mailto:issaouattara92@yahoo.com)

Article reçu le : 28/10/2020, Version corrigée reçue le 20/12/2020, Accepté le 30/06/2021.

## 1. Introduction

Le Mali, grâce à son potentiel aurifère assez riche, attire de plus en plus les convoitises des multinationales. Le pays compte aujourd'hui quinze mines d'or en exploitation dont treize grandes mines (Sadiola, Morila, Yatela, Kalana, Loulo, Gounkoto, Ségala, Syama, Kodiéran, Nampala, Médinandi, Komana, Finkolo) et deux petites mines (Métédia, Kofoulatié) (DNGM, 2021). La production totale d'or pour l'année 2020 est de 65, 23 tonnes (DNGM, 2021). En 2019, le Mali s'est doté d'un nouveau code minier plus rigoureux qui, au contraire de ceux de 1991 et de 2012, met l'accent sur les normes et exigences environnementales de l'exploitation minière.

Cependant, le développement de l'exploitation minière soulève toujours le défi de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. En effet, les impacts environnementaux associés à l'industrie minière peuvent affecter, de manière temporaire ou permanente, l'eau, l'air, le sol et la biodiversité (Villeneuve et al., 2017). L'exploitation minière requiert une très grande quantité d'eau, parfois en détournant un ou des cours d'eau, ainsi que l'utilisation d'un certain nombre de produits chimiques néfastes comme le cyanure dans le cas des mines aurifères (Bihouix et Guillebon, 2010 ; Pelletier, 2012). Les sites d'entreposage de rejets miniers occasionnent la plus importante source d'impacts sur la qualité de l'eau par la production d'eaux de drainage minier et sur la qualité de l'air par les poussières aéroportées (Aubertin et al., 2002 ; Bussière et al. 2005 ; Plante et al., 2009). En outre, le drainage peut entraîner la présence de contaminants de lixiviation à forte teneur en sulfates et riches en métaux lourds toxiques même à très faible dose (cadmium, cuivre, plomb, arsenic, etc.), voire des matières radioactives, dans le cas des mines d'uranium, par exemple (Pelletier, 2012 ; BAPE, 2015). L'exploitation minière a également une incidence sur les écosystèmes et la biodiversité durant le cycle de vie de la mine et même après sa fermeture ; incidence due notamment à la suppression de la végétation, du sol de couverture, au déplacement de la faune, aux matières et liquides polluants et enfin aux nuisances sonores (CMM, 2006). La dernière phase d'un cycle minier est la fermeture, qui consiste principalement au démantèlement de toutes les infrastructures, ainsi que la réhabilitation complète des aires modifiées (empreinte écologique) et la restauration des lieux d'entreposage (Amar, 2020).

La mine d'or de Morila, située au Sud du Mali a démarré en octobre 2000. L'exploitation à ciel ouvert a été achevée en 2009 (Wells, 2011). Par la suite, les opérations de l'usine se sont concentrées sur la récupération de l'or du Parc à boue ou Tailings Storage Facility (TSF), où le recouvrement est en cours, et sur le traitement du minerai venant des gisements satellites de *Ntiola* et de *Viper*. Ces projets prolongeront la durée de vie de la mine au-delà de 2020. Dans le cadre du plan de fermeture approuvé par le gouvernement du Mali, la compagnie Randgold exploitant le site, s'est engagée à réhabiliter le site et à faire en sorte que toutes ses activités offrent une croissance durable aux communautés environnantes. De ce fait, elle a initié une activité post-exploitation visant à transformer le complexe minier en un centre Agro-business qui sera légué aux communautés locales à la fermeture de la mine. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent article qui cherche à analyser les actions de préservation de l'environnement et de redynamisation de l'économie locale engagées par la société exploitant le gisement d'or de Morila.

## 2. Matériels et Méthodes

### 2.1. Présentation de la zone d'étude

La mine d'or de Morila est située dans la Commune rurale de Sanso au Sud du Mali (Figure 1). Avec une superficie de 1 252ha, la mine est localisée dans le village de Morila à 7km au Sud de Sanso, le chef-lieu de la Commune, dans la Région de Sikasso. Sur le plan géologique, le permis d'exploitation de Morila est situé sur des terrains méta-volcanosédimentaires du Protérozoïque inférieur désignés sous le nom de Séquences Birimiennes, intrudées par un certain nombre de granitoïdes. Comme indiqué sur la Figure 2, le corps minéralisé de Morila est localisé au sein d'une arkose impure métamorphosée et une

arénite feldspathique, une roche métaphorique dominée par du quartz, du plagioclase, de la biotite et du feldspath alcalin (Wells, 2011).

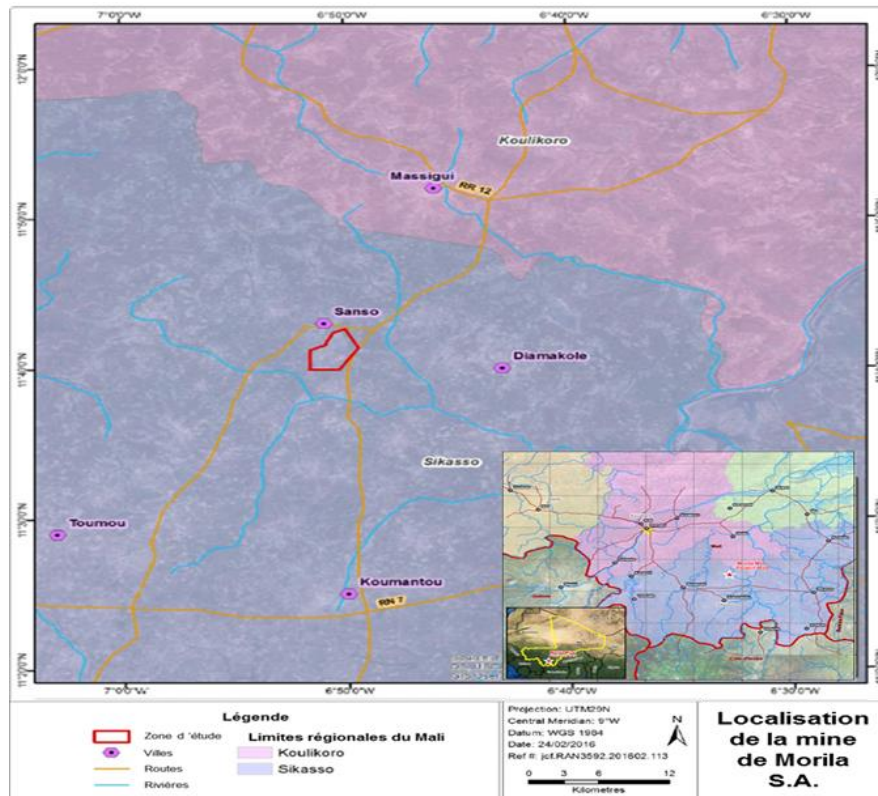


Figure 1 : Localisation de la mine d’or de Morila

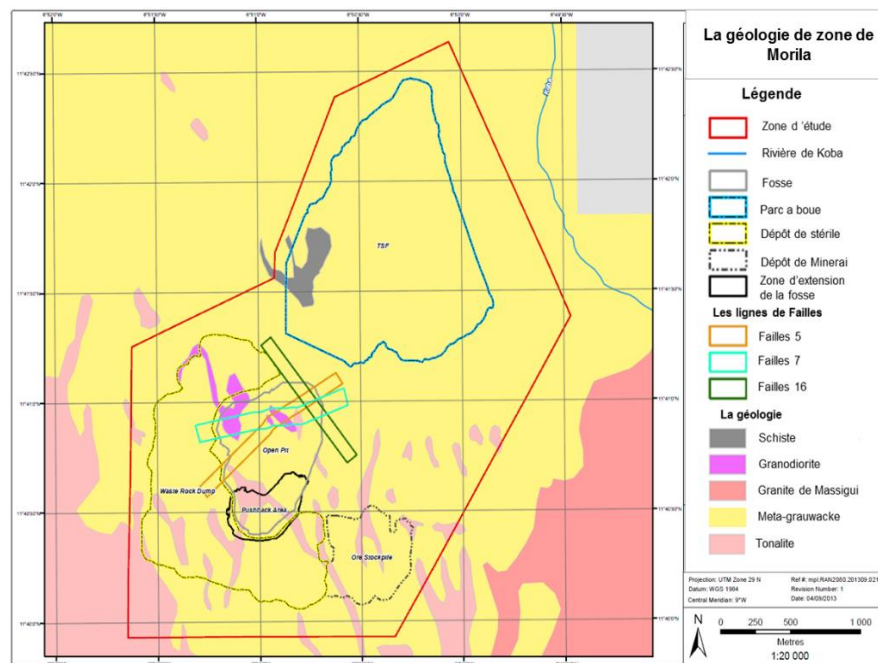


Figure 2 : Carte géologique de la zone de Morila

La mine est située dans la zone de transition sahélienne entre les zones tropicales au Sud et le désert du Sahara au Nord. La pluviométrie moyenne est de 800mm par an. Les températures se situent entre un

minimum de 15,5°C et un maximum de 45°C. La végétation est du type savane arbustive caractérisée par les arbres comme le Karité, le Néré et le Baobab. La faune est représentée essentiellement par diverses espèces d'oiseaux avec seulement quelques petits mammifères et reptiles (lapins, phacochères, singes, serpents, lézards...). La mine est située à mi-chemin entre deux affluents importants du fleuve Niger : le Baoulé à 20km à l'Ouest et le Bagoé à 28km à l'Est.

## 2.2. Collecte et analyse des données

L'approche méthodologique s'est appuyée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. La recherche documentaire a permis de mobiliser la documentation relative aux principaux aspects de la fermeture et de la réhabilitation des sites miniers. Les enquêtes de terrain, effectuées du 04 au 15 février 2019 ont permis de faire le diagnostic de la mine de Morila et de son environnement afin d'apprécier objectivement les aspects environnementaux et économiques liés à sa fermeture. A cet effet, des entretiens ont été réalisés avec les responsables de la mine et particulièrement ceux en charge des questions environnementales et de développement communautaire. L'analyse de la qualité des eaux s'est effectuée à travers l'échantillonnage des eaux des puits et la mesure des niveaux piézométriques dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de surface afin d'analyser leur composition en métaux lourds. La pompe piézométrique, un distillateur d'eau et un pH-mètre ont été utilisés pour recueillir les données d'eau de surface et souterraine. Pour le contrôle de la qualité des eaux provenant de la mine ou des points situés dans les environs, 69 piézomètres et 30 points de surface water (SW) sont implantés. Une attention particulière est portée à la génération d'acide (pH, sulfate), au cyanure et aux métaux lourds (Sulfate, Arsénic, Plomb, etc.). L'étude a nécessité l'usage de l'imagerie satellitaire et l'application ArcGIS 9.3 pour produire les cartes. Enfin, des appareils photographiques ont permis la prise des images. Pour le traitement et l'analyse des données collectées, les résultats des analyses des échantillons prélevés ont été comparés aux valeurs limites proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Société Financière Internationale (SFI) afin de déterminer les modifications liées à la présence des polluants dues à l'exploitation minière. Nous avons eu recours essentiellement à l'outil informatique et à plusieurs logiciels spécialisés de traitement des données tels que : Excel, Arcview et Google Earth.

## 3. Résultats

### 3.1. Etat actuel du site minier de Morila

Le paysage actuel de la mine d'or de Morila est d'une part, défiguré par la carrière, les dépôts de stériles et de minerai, le parc à boue et d'autre part, rendu agréable par le lac artificiel avec l'abondance de la végétation, les animaux qui y vivent et le microclimat qui y règne. La fosse de Morila a une superficie d'environ 95 hectares avec une longueur de 1200m, une largeur de 1000m et une profondeur de 240m (photo 1). Une digue, adjacente à la crête de la fosse, empêche l'accès accidentel.



**Photo 1** : une vue de la carrière de la mine de Morila (Source : cliché, Thierno MAIGA, février 2019)

Quant au parc à boue aussi connu sous le nom de Tailings Storage Facility (TSF), c'est une grande surface sur laquelle sont déposés les résidus de traitement du minerai. D'une superficie totale de 334 hectares contenant 32 528 115 tonnes de matériels, le parc à boue se localise dans le périmètre minier. Il se situe à environ 800m au Sud du village de Sanso (figure 3 & photo 2). Cette étendue de sable fin qui à vue d'œil ressemble à un cours d'eau, nécessite une attention particulière en raison de son impact environnemental potentiellement important. En outre, le cours de l'or sur les marchés mondiaux a poussé la société exploitant le gisement d'or de Morila à évaluer la rentabilité économique du traitement des résidus du TSF. Ces rejets ont une teneur moyenne de 0,53g/t.

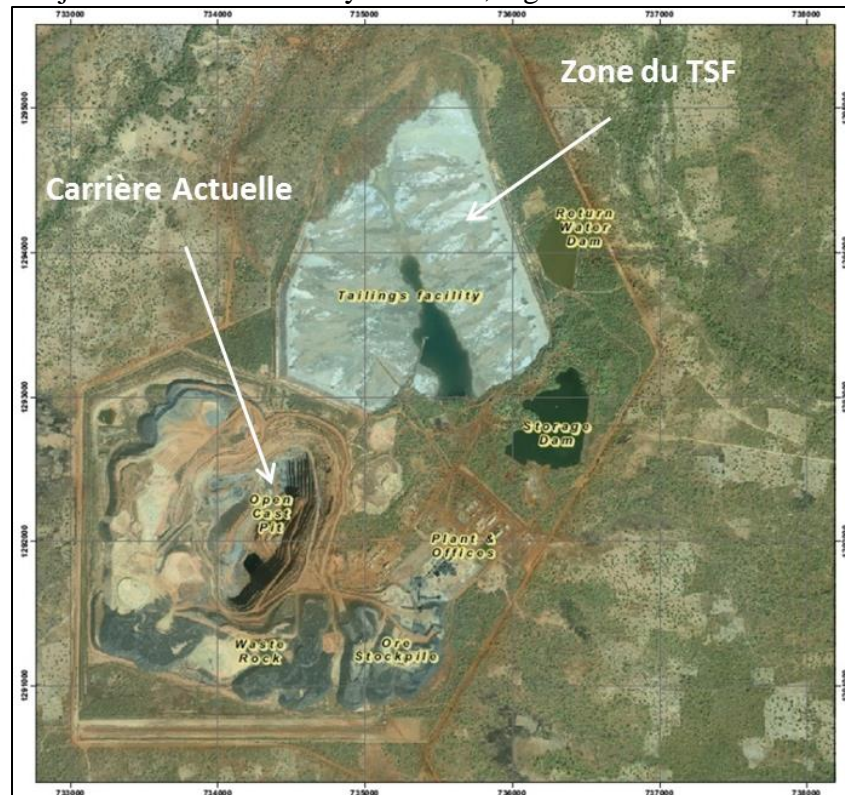


Figure 3 : Localisation du parc à boue ou TSF (Source : Digby WELLS, 2011)



Photo 2 : une vue du TSF ou parc à boue (Source : cliché, Thierno MAIGA, février 2019)

### 3.2. Qualité des eaux souterraines et de surface

Les eaux de surface du site de Morila, comprennent les eaux du lac aménagé par Morila S.A, le Water Return Dam qui est aussi un lac aménagé par Morila S.A pour récupérer l'eau par essorage dans la boue de traitement du minerai provenant de l'usine, la rivière *Fadia* et les eaux de ruissellement. Morila S.A évalue la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface en comparaison respectivement aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (2008) et de la Société Financière Internationale (2007). Les

figures 4, 5 et 6 présentent les valeurs de certains composants et métaux lourds (sulfate, arsenic, plomb) dans les eaux souterraines appelées Ground Water (GW) et les eaux de surface appelées Surface Water (SW) en comparaison aux normes de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de la Société Financière Internationale (SFI).

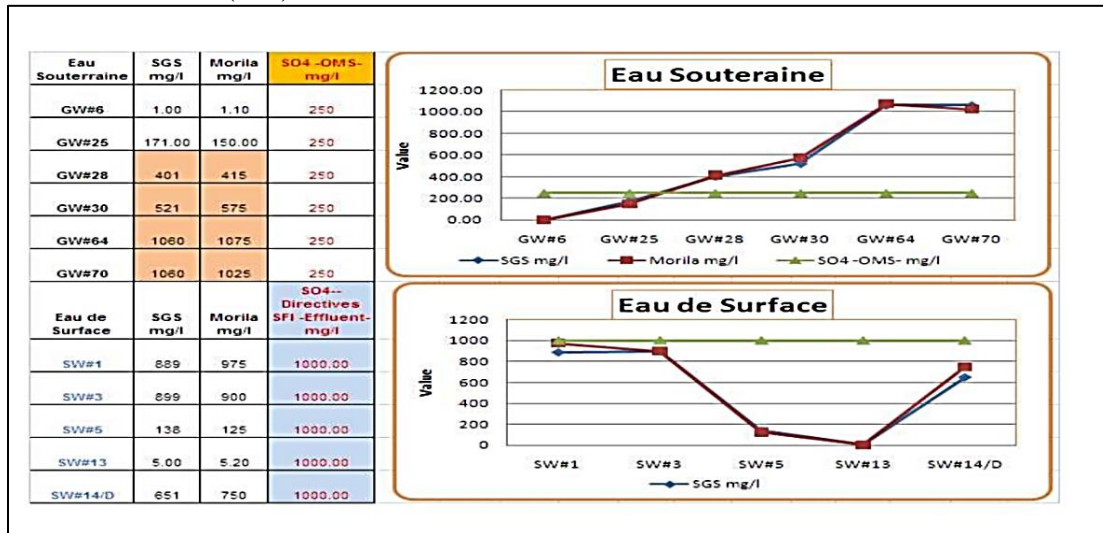


Figure 4 : Résultats des mesures de sulfate

Les résultats montrent que les eaux souterraines sur les forages (GW28, GW30, GW64, GW70) ont des valeurs de sulfate au-dessus des normes OMS pour l'eau potable. Par contre, les valeurs de sulfate pour les eaux de surface sont inférieures aux directives de la SFI.

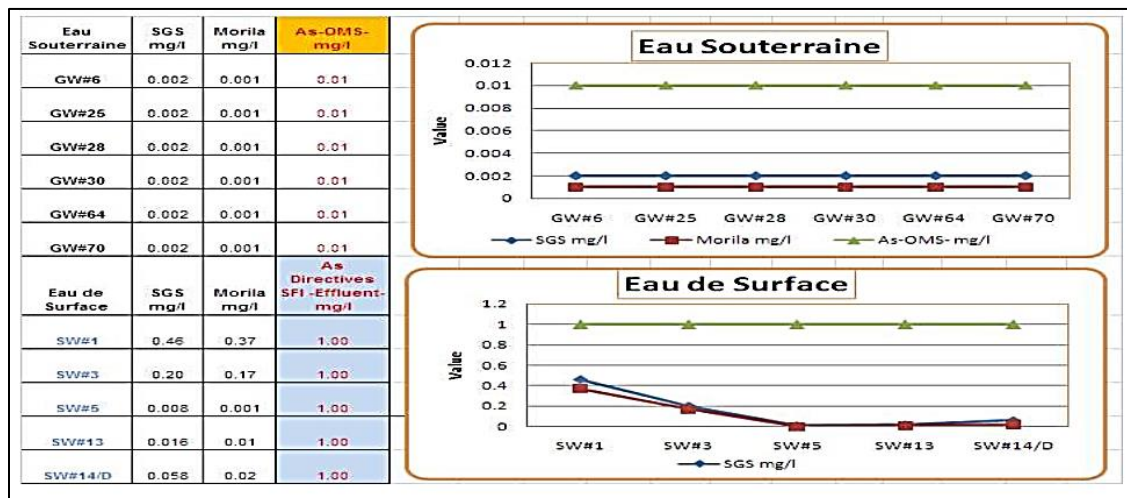


Figure 5 : Résultats des mesures de l'arsenic

Les résultats de l'étude montrent que les eaux souterraines et les eaux de surface ont des valeurs d'arsenic (As) inférieures à la fois aux lignes directrices de l'OMS et de la SFI. Les résultats de l'étude montrent que les eaux souterraines et de surface ont des valeurs de Plomb (Pb) à la fois inférieures aux lignes directrices de l'OMS et de la SFI.

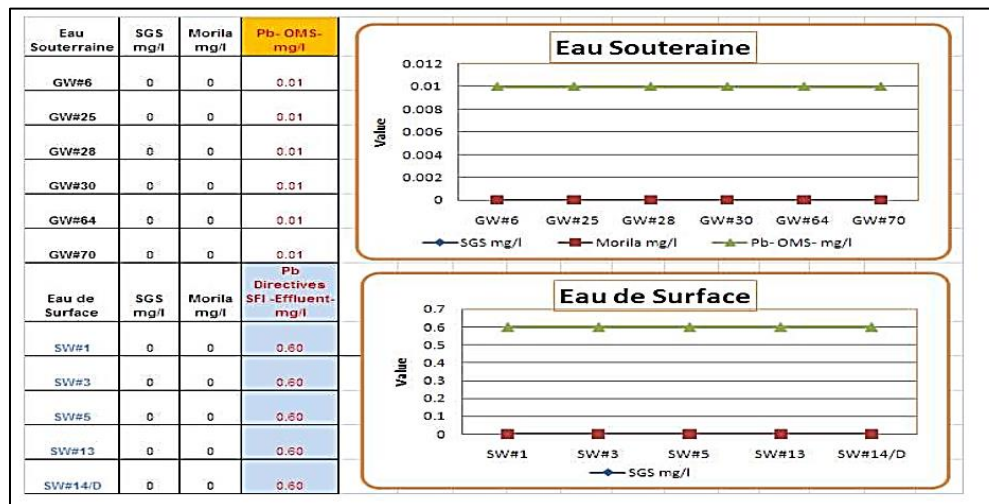


Figure 6 : Résultats des mesures du plomb

### 3.3. Qualité de l'air

Les travaux constituant des facteurs de suspension de la poussière à Morila concernent surtout le concassage du minerai, la présence du parc à boue, la circulation des véhicules et des engins lourds, le vent, etc. Il convient de rappeler que le parc à boue se situe à environ 800m du village de Sanso, et les résidus issus de celui-ci sont très fins assimilables à la poussière inhalable, donc facilement transportable par le vent. Cette poussière suspendue dans l'air affecte la santé humaine et les cultures. En plus de celle-ci, les activités minières engendrent d'autres sources de pollution atmosphérique dont trois composants font l'objet d'un programme de surveillance : le cyanure d'hydrogène (HCN), le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>).

### 3.4. Techniques de préservation de l'environnement

Les principales techniques de préservation de l'environnement, adoptées pour remédier aux modifications négatives apportées par l'exploitation du gisement, se résument comme suit :

- la clôture du site minier: qui constitue une sorte d'aire protégée permettant de protéger les arbres de la coupe du bois et la végétation des défrichements pour la pratique de l'agriculture et de protéger les animaux contre la chasse (les animaux ont trouvé refuge dans le grillage de la mine) ;
- le lac artificiel: qui contribue au maintien d'une végétation dense à ses alentours, à la diversification des espèces halieutiques et à la création d'un microclimat ;
- l'ouverture sur le monde : la communauté a appris les concepts modernes de techniques culturelles et de protection de l'environnement.

Les activités de révégétation consistent au nivellement, à l'épandage de terre et à la mise en terre des plants. Les roches stériles sont recouvertes de 30cm de terre avant la révégétation. Ces surfaces sont ensuite ensemencées d'herbes de diverses variétés telles que : *Pennisetum pedicellatum* et *Andropogon gayanus* (photo 3).



**Photo 3** : mise en terre de plants sur les roches recouvertes de terre (Source : cliché, Thierno MAIGA, juillet 2011)

### 3.5. Redynamisation de l'économie locale

Afin de faciliter la réinsertion des travailleurs compressés, un projet de microfinance a été mis en place avec le Centre d'Appui à la Micro-finance et au Développement (CAMIDE). A cela s'ajoute, le Projet Agro-business qui, utilise certaines ressources et infrastructures de la mine pour développer des activités génératrices de revenus pour les communautés riveraines. Il s'agit de :

- La production de miel : elle consiste en la réalisation de 970 ruches kenyanes qui, ont été placées partout à l'intérieur et autour du périmètre de la mine (photo 4).



**Photo 4** : Ruches kenyanes (Source : cliché, Thierno MAIGA, 2019)

- L'aviculture : elle est développée dans un poulailler aménagé dans l'ancienne cour de Bulk Mining Explosives (BME), qui constituait le dépôt d'explosifs pour le dynamitage du minerai dans la carrière. Elle comporte deux volets à 1000 poules pondeuses dans un cycle de dix-huit mois et la production de 1000 poulets de chair dans un cycle de deux mois (photo 5).



**Photo 5** : Cycle d'évolution d'une ferme avicole aménagée par la mine d'or (Source : cliché, Thierno MAIGA, février 2019)

- La pisciculture : elle est réalisée dans cinq étangs de superficie 20m/20m pour l'élevage de carpes et de silures (photo 6). Dans chaque étang, sont élevés environ 1200 alevins pendant une période de six mois. Les excréments des poules contribuent à l'alimentation des poissons.



**Photo 6** : Une vue d'un étang piscicole (Source : cliché, Thierno MAIGA, février 2019)

• La plateforme d'exportation de fruits et légumes : elle offre aux producteurs des villages voisins les facilités de sélection, de stockage et de conditionnement des fruits et légumes ; des possibilités de transformation de leur production. Dans cette perspective, 7ha de mangues ont été plantés (photo 7).



**Photo 7** : Plantation de mangues (Source : cliché, Thierno MAIGA, février 2019)

#### 4. Discussions

Au plan environnemental, il ressort des résultats de l'étude que la carrière, les dépôts de stériles et le parc à boue représentent des menaces pour l'environnement, d'où l'impérieuse nécessité de leur réhabilitation. La conception et le développement de la carrière devraient prendre en compte les caractéristiques géotechniques de vieillissement du profil. La carrière restera ouverte pour recueillir l'eau et les résidus provenant du retraitement du parc à boue de l'usine, des précipitations, du ruissellement et des infiltrations d'eau de sol. Les zones d'entreposage de stériles sont des sources potentielles d'impact environnemental à travers les effets du ruissellement, qui peuvent provoquer le Drainage Minier Acide ou Drainage Rocheux Acide. Des mesures doivent être adoptées afin de minimiser les impacts potentiels de l'effet du ruissellement de la halde à stériles. Il est donc indispensable de mener une activité de surveillance en tenant compte des normes nationales et internationales pour le déversement des eaux usées dans la nature.

Le « *Tailings Storage Facility* » (TSF) ou parc à boue représente le plus grand problème environnemental de la mine d'or de Morila. Il devait être complètement revégétalisé pour éviter la contamination des populations locales. Mais des études commanditées par la société exploitant le gisement d'or de Morila ont montré qu'après les super-productions de la mine en 2002 et 2003, l'usine n'a pas pu récupérer tout l'or qui était dans le minerai, donc une quantité énorme s'est échappée dans le TSF. Après les études d'évaluation de tonnage et de teneur, la mine de Morila a constaté que le traitement du TSF pourrait être bénéfique non seulement pour la société mais aussi pour l'Etat et les populations locales. C'est ainsi que

Morila S.A a obtenu le 08 juillet 2011 le permis environnemental de retraitement du parc à boue auprès du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement prolongeant du coup la durée de vie de la mine au-delà de 2020. Après le traitement, la boue est reversée dans la carrière. Cela a soulevé quelques inquiétudes de la part des populations locales sur les risques sur l'environnement. Toutefois, en se basant sur le sens de déplacement de l'eau suivant la gravité (du haut vers le bas), la contamination des nappes par la carrière est quasi-impossible (profondeur de la carrière = 240m ; niveau de la nappe phréatique = 25 à 50m à partir de la surface). Mais pour convaincre les populations locales de cela, la mine a dû organiser des voyages avec les leaders des communautés sur Johannesburg en Afrique du Sud, pour leur montrer des exemples. Il ressort des résultats que les eaux souterraines ont un taux élevé de sulfate dans les puits d'échantillonnage (GW28, GW30, GW64, GW70). Des prélèvements spéciaux doivent être focalisés sur ces forages pour recueillir de plus amples informations. Quant aux eaux de surface, le taux de sulfate dans le Parc à Boue et dans le Return Water Dam est préoccupant de même que les risques de débordement du Return Water Dam pendant la saison des pluies. La plupart des trous de forage autour du Parc à Boue et de la carrière (GW 51 et GW 52) contiennent des concentrations de métaux lourds qui sont parfois inférieures ou légèrement au-dessus des recommandations de l'OMS et de la SFI. Ces valeurs reflètent toutefois l'état naturel du sol. A l'exception du Parc à Boue, les concentrations en métaux lourds (arsenic, plomb, etc.) dans les différents puits et les eaux des différents points d'échantillonnage en surface sont loin en-dessous des recommandations des effluents de la SFI (0,30 mg/L).

Au plan économique et social, la vision de Morila S.A est de réaliser une fermeture planifiée en tenant compte des considérations économiques et sociales. Pour rappel, selon un rapport du Département du Développement Communautaire de Morila S.A (2019), de 2001 à novembre 2012, Morila S.A a versé 1 191 846 564 francs CFA pour des projets de développement communautaire tels que : la santé, l'éducation, l'agriculture, etc. Cependant, force est de constater qu'il n'existe actuellement ni une vision plus large, ni un plan de développement détaillé d'action. En tant que tel, la nécessité d'un plan économique et social détaillé de fermeture pour la zone s'impose, afin d'améliorer les possibilités d'emploi et les moyens de subsistance des populations riveraines après la fermeture de la mine. C'est ainsi que Morila S.A a initié un Projet Agro-business avec pour but le transfert de compétences, pour qu'après la mine, les communautés locales et d'anciens employés de la mine puissent assurer la relève. Les acquis de chaque domaine d'activité du projet pourront ainsi être transplantés dans d'autres villages. Cette dimension est encore plus importante, étant donné qu'au cours des prochaines années, il est prévisible que d'autres mines au Mali pourraient faire face à la fermeture. Il est possible que la majorité des travailleurs licenciés se retrouve sans emploi. La mine devrait donc se focaliser sur la formation des employés et des populations riveraines à l'entrepreneuriat.

En ce qui concerne le plan de fermeture de la mine d'or de Morila, il a été adopté en avril 2010 par le gouvernement du Mali à l'occasion de la cessation de l'exploitation de la carrière en 2009. Il y a un suivi de ce plan à travers les activités de révégétation et de surveillance environnementale, la réinsertion des anciens travailleurs grâce au Centre d'Appui à la Microfinance et au Développement, la mise en œuvre du Projet Agro-business et le projet de retraitement du parc à boue. Le suivi du plan de fermeture est assuré par une commission interministérielle pour la fermeture de la mine d'or de Morila qui tient des réunions trimestrielles. A ce niveau, il est nécessaire d'assurer une révision du plan de fermeture suite à l'obtention du permis d'exploitation des gisements satellites de Ntiola et Viper qui ont été exploités

durant l'année 2019. A la fermeture de la mine, le Département chargé de l'Environnement à Morila S.A devrait rester sur le site cinq années après pour assurer la surveillance, le contrôle de la qualité des eaux, le suivi de l'état d'avancement du Projet Agro-business. La compagnie minière devrait ensuite prouver aux autorités administratives qu'il n'y a plus de nuisances environnementales. Les autorités administratives à leur tour devront faire une inspection du site, pour confirmer cet état de fait et en donner le quitus de fermeture.

## **Conclusion**

L'étude a eu pour objectif principal d'analyser les aspects environnementaux et économiques devant être pris en compte dans le cadre de la fermeture de la mine d'or de Morila S.A. au Mali. Elle a permis d'identifier les sources d'impacts potentiels sur l'environnement et des mesures préventives visant à réduire ces impacts sur les milieux biophysique et humain. La réhabilitation est le principal processus utilisé pour atténuer les impacts à long terme de l'exploitation minière sur l'environnement. A cet effet, la société Morila S.A dispose d'un plan de fermeture approuvé depuis avril 2010 par le gouvernement du Mali. A la fin de l'exploitation minière, la société minière a envisagé en lieu et place de l'activité minière, une activité agricole de grande envergure dénommée Projet Agro-business. La réussite de ce projet permettrait aux populations locales ainsi qu'à certains anciens travailleurs de la mine de ne plus se poser la question sur leur devenir après la fermeture de la mine. La présente étude ouvre des pistes de réflexion quant à la préservation de l'environnement, et la garantie des moyens de subsistance des populations suite à la fermeture des sites miniers.

## **Références**

- Amar, I., (2020). Tri des stériles miniers comme nouvelle approche de gestion intégrée : contrôle du drainage minier et valorisation, Mémoire de Maîtrise ès sciences appliquées en Génie minéral, Montréal, Université du Québec en Abitibi à Témiscamingue, Polytechnique Montréal, Département de Génies Civil, Géologique et des Mines.
- Aubertin, M., Bernier, L., et Bussière, B., (2002). Environnement et gestion des rejets miniers, Manuel sur cédérom, Montréal, Presses Internationales Polytechnique.
- Bihoux, P., et Guillebon, B., (2010). Quel futur pour les métaux ? Raréfaction des métaux : un nouveau défi pour la société, EDP Sciences, Paris, Les Ulis.
- BAPE-Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement., (2015). Les enjeux de la filière uranifère au Québec, Rapport.308, Québec, consulté le 25 février 2021. URL: <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape308.pdf>.
- Bussière, B., Aubertin, M., Zagury, G.J., Potvin, R., et Benzaazoua, M., (2005). Principaux défis et pistes de solution : les ressources minérales et le développement de l'Afrique pour la restauration des aires d'entreposage de rejets miniers abandonnées, In Symposium 2005 sur l'environnement et les mines, Rouyn-Noranda.
- CMM-Conseil International des Mines et Métaux., (2006). Guide de bonnes pratiques : exploitation minière et biodiversité, Londres, Royaume-Uni, consulté le 27 février 2021. URL : <http://hub.icmm.com/document/925>.
- DNGM-Direction Nationale de la Géologie et des Mines du Mali., (2021). Rapport d'activités de 2020.

Loi no2012-015 du 27 février 2012 portant code minier du Mali.

Maïga, T., (2019). Analyse des aspects environnementaux et sociaux dans la fermeture d'une mine : cas de la mine d'or de Morila au Mali, Mémoire de fin de cycle de Master en Gestion des Ressources Naturelles et Environnement, Institut de Développement Economique et Social (IDES), Bamako.

Ordonnance no2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant code minier en République du Mali.

Pelletier, F.N., (2012). L'avenir minier du Québec : les sujets environnementaux et de territoire : conversation publique sur l'avenir minier du Québec, Institut du Nouveau Monde, Montréal, Canada, consulté le 02 Mars 2021. URL : [http://inm.qc.ca/Centredoc/6-Avenir-minier\\_sujets\\_environnementaux\\_et\\_de\\_territoire.pdf](http://inm.qc.ca/Centredoc/6-Avenir-minier_sujets_environnementaux_et_de_territoire.pdf).

Plante, B., Benzaazoua, M., et Bussière, B., (2009). Importance de la rétention des métaux en drainage neutre contaminé, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Canada, consulté le 02 Mars 2021. URL: [http://www.polymtl.ca/enviro-geremi/pdf/articles/plante\\_CS\\_mai2009\\_MB.pdf](http://www.polymtl.ca/enviro-geremi/pdf/articles/plante_CS_mai2009_MB.pdf).

Société de la Mine d'Or de Morila., (2010). Plan de fermeture de la Mine d'Or de Morila.

Villeneuve, C., Riffon, O., Segers, I., Tremblay, D., (2017). « Mines et développement durable, comment aborder la quadrature du cercle ? » dans Rouleau, A., et Gasquet, D., (dir.), L'industrie minière et le développement durable-Une perspective internationale francophone, Québec, Université du Québec à Chicoutimi, Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et Centre d'Etudes pour les Ressources Minérales, pp.5-29.

Wells, D., (2011). Morila gold mine tailings reclamation project groundwater impact assessment in-pit deposition tsf closure plan Sanso water supply borehole impacts, Johannesburg.

# Revue HoPE

## Femme, Déplacement et insécurité à Mopti et à Ségou au Mali

Issa FOFANA <sup>a</sup>†, Yacouba SANGARE <sup>b</sup> c, Issa TOGOLA <sup>b</sup>, Moriba SISSOKO <sup>b</sup>

a. Dépt. de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie (USSGB), Bamako Mali

b. Chercheur affilié à Point Sud, Centre de recherche sur le Savoir Local

c. Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

### Résumé

Cette étude cherche à comprendre dans un contexte d'insécurité comment les mesures restrictives de circulation ont impacté les déplacements des femmes au quotidien. Pour cela, nous avons mené une recherche qualitative d'Avril 2019 à Octobre 2020. Les régions de Ségou et de Mopti sont devenues un endroit privilégié pour les groupes armés depuis 2015. L'installation des groupes armés à partir de la crise de 2012 a rendu ces régions instables. Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, les forces de sécurité maliennes ont pris des mesures de sécurité publique notamment la restriction de circulation à moto et aux pick-up à travers la décision N°0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018 dans les régions de Ségou et de Mopti. Déjà affecté par les normes sociales, le déplacement des femmes restées sur place fait toujours l'objet d'un contrôle social malgré leur rôle dans le développement économique et social. Nos résultats révèlent que les femmes ont un accès limité aux services sociaux de base comme la santé, l'éducation, le marché et aux ressources naturelles dans les environs du village comme l'eau, le bois de chauffe, les champs, etc.

© Revue HOPE, tous droits réservés

**Mots clés : Déplacement, Femme, Restriction, Insécurité, Ségou et Mopti.**

### Abstract

This study seeks to understand in a context of insecurity how restrictive traffic measures have affected women's daily travel. To do so, we conducted qualitative research from April 2019 to October 2020. The Segou and Mopti regions have become a preferred location for armed groups since 2015. The installation of armed groups from the 2012 crisis has made the Segou and Mopti regions unstable. As part of the fight against insecurity, the Malian security forces have taken public security measures, including restricting motorcycle and pick-up traffic through Decision No. 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA of February 01, 2018 on the application of this restrictive measure in Segou and Mopti). Already affected by social norms, the displacement of women who remain in place is still subject to social control despite their role in economic and social development. Our results reveal that women have limited access to basic social services such as health, education, the market, and to natural resources in the vicinity of the village such as water, firewood, fields, etc.

© Revue HOPE, all right reserved

**Keywords: Mining exploitation, environment, economy, post-mining, Mopti.**

† Auteur correspondant : Dr Issa FOFANA : [selinkegny1@gmail.com](mailto:selinkegny1@gmail.com)

Article reçu le : 28/10/2020, Version corrigée reçue le 20/06/2021, Accepté le 01/11/2021.

## 1. Introduction

Les hommes et les femmes ne vivent pas l'expérience de l'insécurité de la même manière. Au Mali plus de 51% de la population sont des femmes (Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH, 2009). Les femmes et les hommes jouent des rôles parfois différents socialement et culturellement. Elles sont majoritairement actives dans la vie économique informelle et sociale. Leur participation à la vie socio-économique demande une certaine liberté dans le cadre de la mobilité aussi bien en temps de paix qu'en temps de crise. Le glissement de la crise des régions de Kidal, de Tombouctou, de Gao, de Ménaka, et de Taoudéni vers celles de Mopti et de Ségou a entraîné une crise multiforme depuis 2015. La crise est économique, sociale et sécuritaire. Dans le cadre de cette insécurité, les groupes armés se sont multipliés. Les populations dans les communes sont limitées dans leur mouvement en raison de l'insécurité. Les activités socio-économiques sont également impactées. Les marchés ne sont plus tenus régulièrement. Aussi, les travaux champêtres dans certaines localités comme les cercles de Bandiagara, de Koro, de Bankass, de Djenné (région de Mopti) et ceux de Macina, de Niono (région de Ségou) ne s'exercent plus normalement comme avant.

Le déplacement est un mouvement de personne d'un lieu donné à un autre lieu. Se déplacer est une nécessité pour accéder à la plupart des biens, des services et de relations sociales. Il s'évalue selon le nombre, la distance à parcourir et le mode de déplacement. Si la thématique s'articule autour des déplacements des femmes dans le cadre de leurs activités, il faut interroger le quotidien. Les femmes se déplacent non seulement pour assurer les activités quotidiennes mais aussi pour renforcer les liens de solidarité en cas de funérailles, de mariage ou de baptême. Il se trouve que ces déplacements sont régulés par les normes sociales. Comme le fait qu'une femme doit toujours se déplacer sous l'autorité de son mari ou généralement en compagnie d'un homme. Les normes sociales définissent l'ensemble des comportements socialement approuvés, des règles par une communauté. Elles sont le produit d'une interaction sociale. Ces normes régulent le temps et le lieu de déplacement des femmes. Cette construction normative est diversement appréciée.

A l'heure où l'insécurité trouble la conduite individuelle de la population, l'accès des femmes aux différents espaces publics comme les centres de santé, les écoles, les marchés, etc. dans les régions de Mopti et de Ségou constitue un enjeu important. Depuis près d'une dizaine d'années, le Mali fait face à un problème de sécurité au Nord et au Centre notamment les régions de Mopti et de Ségou. Dans le cadre de la résolution du problème d'insécurité, les autorités administratives des régions du centre ont décidé de restreindre les déplacements de la population. L'intérêt dans l'identification des problèmes constitue un frein à l'implication des femmes dans la vie économique et sociale. Notre étude vise à identifier les problèmes de déplacement des femmes pendant la période d'insécurité dans les régions de Ségou et de Mopti. Il ne s'agit pas d'analyser le cas des femmes qui se sont déplacées temporairement des zones insécurisées, mais plutôt celles qui sont restées.

## 2. Méthodologie

L'approche utilisée dans cette étude est essentiellement qualitative et s'est appuyée sur les techniques suivantes : les entretiens individuels, les discussions de groupe et l'observation des pratiques quotidiennes des femmes. L'intérêt d'adopter la méthode qualitative était d'avoir des informations approfondies permettant d'analyser les conditions de déplacement des femmes qui sont restées sur place. Les enquêtes sur le terrain ont été menées dans les régions de Mopti et de Ségou d'avril 2019 à Octobre 2020. Ainsi, nous nous sommes entretenus avec les populations dans les chefs-lieux des cercles de Mopti, de Djenné, de Bandiagara, de Bankass, de Koro, dans la région de Mopti et de Niono, de Macina, de Tominian et de Ségou-ville dans la région de Ségou (Figure 1). Nous avons mené l'enquête auprès de 94 personnes dont 60% de femmes. Les outils de collecte utilisés étaient des guides d'entretien individuel, de focus group

et d'observation. Le mode d'échantillonnage utilisé était la boule de neige. Le profil de ces acteurs était hétérogène. Les informations sur le point de vue des femmes, des autorités administratives et coutumières à Ségou et à Mopti ont été collectées. Les femmes interrogées vivent des situations familiales différentes, mais ayant des activités quotidiennes plus ou moins homogènes.

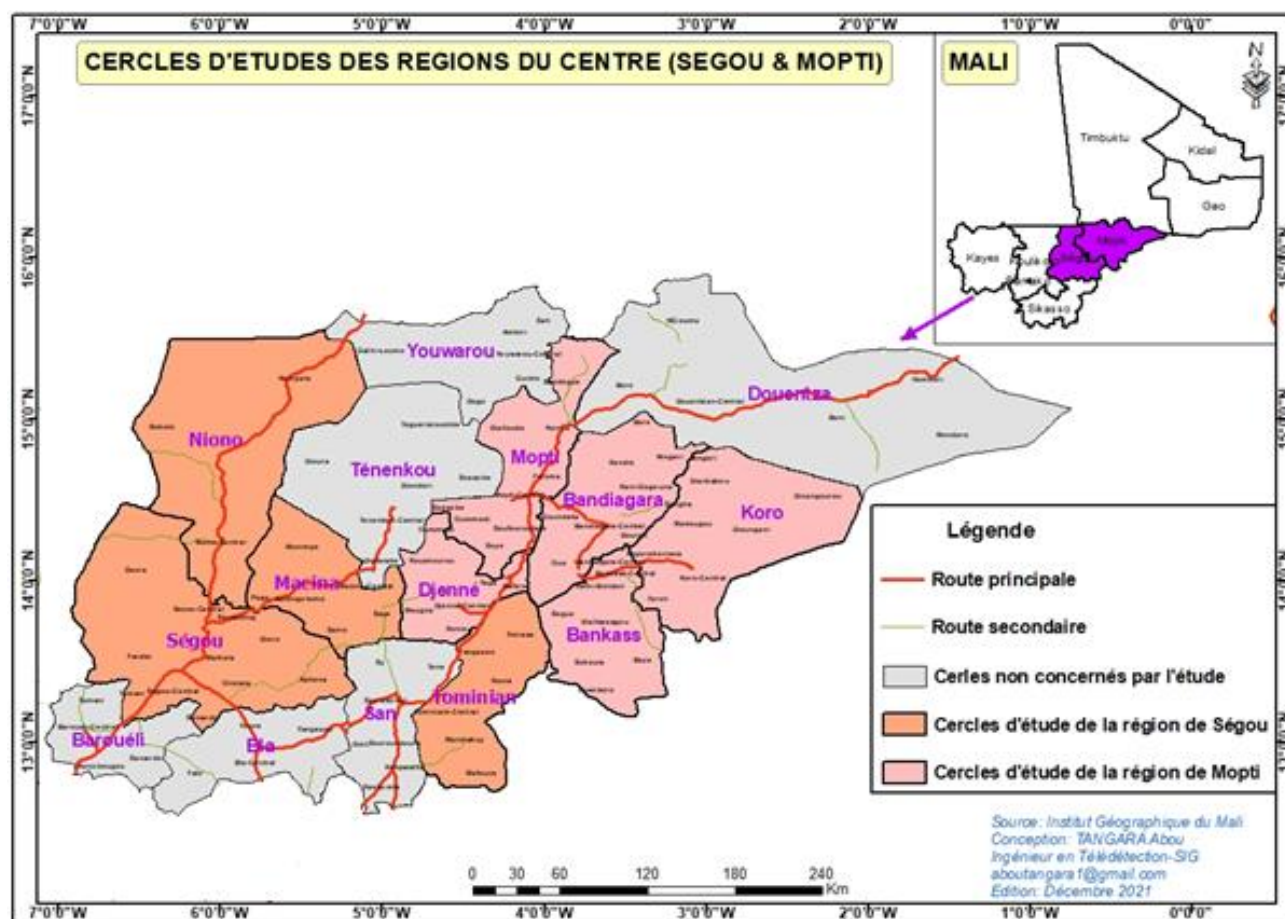


Figure 1 : La cartographie des cercles de l'étude dans les régions du Centre du Mali (Ségou et Mopti)

### 3. Résultats

#### 3.1. Genre et déplacement en temps de crise

Les populations restées sur place sont éprouvées par la présence des groupes armés. Le fonctionnement de l'administration ou les activités économiques et domestiques ont été considérablement affectées à Ségou et Mopti. Dans ce nouvel environnement, les femmes font partie de la couche vulnérable tandis qu'elles sont au centre du fonctionnement de la famille. Elles sont chargées de surveiller les enfants, de les accompagner à l'école, au centre de santé quand ils sont malades. Elles sont également responsables de la préparation de la nourriture pour la famille. Toutes ces activités demandent des déplacements. Les femmes ont souvent besoin de se déplacer ou d'être accompagnées par les hommes. Leur mouvement est limité par des mesures culturelles. Les femmes ne perçoivent pas les effets de ces mesures de la même manière que les hommes. Une femme seule pendant ses déplacements d'un village à un autre doit toujours être accompagnée par un homme. Dans la perspective de construction sociale du transport, les hommes dominent. Tandis que les femmes constituent le pilier des activités au quotidien. Le transport public n'est pas développé. Les motos, les charrettes, qui sont utilisées pour rallier les localités appartiennent aux hommes en général. N'ayant pas leur propre moyen de transport, les femmes utilisent

beaucoup plus le transport public pour les longs trajets. Or, ceux-ci sont réduits ou inexistantes en temps de crise. Les motos sont largement utilisées par les groupes armés pour attaquer les villages. Lors de nos échanges avec un thérapeute traditionnel dans la ville de Djenné en janvier 2020, il disait que « *Les Donsos surveillent toutes les routes d'accès de la ville. Les femmes ne sont pas autorisées à les voir dans leur tenue particulièrement les femmes enceintes<sup>1</sup>* ». Cette considération culturelle entrave davantage le déplacement des femmes. Ceci est aussi une réalité dans les cercles de Bandiagara, de Niono, de Macina, de Koro, de Bankass, etc. la question du déplacement entre l'homme et la femme est asymétrique. Les déplacements hors du village sont devenus rares. C'est dans un environnement sécurisé qu'elles peuvent accéder aux services et aux ressources nécessaires pour leur survie. C'est pour cette raison qu'une interlocutrice disait en ce terme : « *Les gens ont peur d'aller partout. Ils ont réduit leurs déplacements<sup>2</sup>* ». Cette réduction des déplacements est l'une des stratégies d'adaptation à la nouvelle situation sécuritaire. Les femmes dans ces localités présentent parfois une grande réticence à quitter leurs terres. Elles s'inscrivent dans des relations sociales et spatiales qui leur assurent l'accès aux biens. Au-delà des mesures administratives, les restrictions culturelles imposées en temps de paix constituent un autre problème du déplacement des femmes.

### 3.2. Construction normative du déplacement des femmes en temps de crise

Les femmes enquêtées sont des ménagères. Elles entretiennent la famille et pratiquent l'agriculture pour subvenir à leur besoin. Les femmes mariées sont plus affectées par l'insécurité. Le déplacement des femmes est réglementé par la culture et le contexte local. Elles doivent réduire leur déplacement nocturne à l'intérieur tout comme à l'extérieur du village. Cependant, ce qui nous intéresse, c'est la possibilité accordée à la femme de se déplacer et les conditions de ces déplacements. Il s'agit des normes sociales partagées par une communauté. Ces normes sociales dépendent du groupe auquel la femme appartient. Elles doivent être respectées par les femmes. En effet, l'accès des femmes à l'espace public est encadré par des normes et des codes contextualisés (Bredeloup, 2012 ; Coutras 1993 ; Guétat-Bernard, 2011). Les normes sociales régissant les rapports sociaux confèrent à la femme au Mali un statut de subordination et d'assignation à domicile. Ces coutumes et pratiques ont une influence cruciale sur la perception qu'ont les femmes de leur rôle économique, politique ou social au sein de la société. Toutefois, celles-ci participent souvent, consciemment ou inconsciemment à la reproduction des normes sociales régissant les relations entre les sexes surtout lorsqu'elles adoptent un comportement qui obéit aux conceptions traditionnelles du rôle des femmes. La question de déplacement des femmes conduit à un constat de vulnérabilité comparativement à celle des hommes<sup>3</sup>. Les femmes rencontrent plus d'obstacles dans leurs déplacements. Les obstacles dans le cadre du déplacement des femmes sont exprimés en un sentiment de peur, de harcèlement, des demandes pressantes de l'entourage à se faire accompagner, des préjugés sexistes sur le temps et la destination. Elles ne doivent pas sortir de la concession familiale sans permission. Les normes sociales correspondent aux enseignements tirés des expériences du terrain. La crainte d'être privé des récompenses sociales et de l'honneur familial pour n'avoir pas respecté les normes sociales peut constituer un moyen plus dissuasif que les sanctions juridiques.

### 3.3. Régulation du déplacement par les autorités administratives

La République du Mali a connu en 2012, un conflit armé dans les régions du nord et une partie des régions du centre suivi d'une crise politique, institutionnelle et sécuritaire qui ont profondément déstabilisé le pays dans tous les domaines et ont eu de graves conséquences sur les femmes. Par rapport à la régulation de la mobilité, l'État malien n'a pas pris des mesures particulières pour le déplacement

<sup>1</sup> Entretien réalisé en Janvier 2020 avec le président des thérapeutes traditionnels à Djenné

<sup>2</sup> Entretien réalisé en Avril 2019 avec une femme formatrice des produits agricoles à Macina

<sup>3</sup> Comité international de la Croix-Rouge CICR, 2004.

des femmes mais plutôt des décisions et des décrets qui s'appliquent à l'ensemble de la population affectant ainsi les femmes dans leurs activités. De nos jours, à Ségou et à Mopti, les femmes se déplacent en groupe pour aller à la foire et pour d'autres activités. Elles ont désormais arrêté le déplacement nocturne pour fréquenter les foires des villages voisins ou lointains. Face à une attaque terroriste, l'État a décrété l'état d'urgence en Octobre 2020. Cette décision restreint la liberté de circulation de la population sur toute l'étendue du territoire nationale. Cependant, les populations de Ségou et de Mopti subissent plus de restriction à cause de l'insécurité. Depuis 2015, de nombreux groupes armés se sont formés dans le centre comme Front de Libération du Macina (FLM), les groupes d'autodéfense comme *Dan na Ambassagou* (chasseurs qui ont confiance en dieu en langue dogon) et le groupe de Sékou Bolly, etc. En effet dans la lutte contre l'insécurité, les populations subissent les décisions de l'État censés réduire les déplacements des « djihadistes ». Les motos et les pick-up sont les moyens de déplacement des « djihadistes » à Ségou et Mopti. Le chef d'État-major des armées est autorisé à prendre des décisions en concertation avec le ministre de la défense à travers des mesures de restriction. Le Chef d'État-major veille à la protection des troupes déployées sur le théâtre des opérations et prend en coordination avec les représentants de l'État concernés, toutes les mesures correspondantes aux besoins de la défense y compris les restrictions de liberté de circulation, l'interdiction de certains moyens de déplacement, les limitations d'accès à certaines zones du théâtre ainsi que les actions de bouclage et de fouille de tout ou partie des localités situées sur le théâtre<sup>4</sup> « DAMBE ». La décision N°0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018 porte sur l'application de cette mesure restrictive à Ségou et à Mopti. Dans le même sens, le chef d'État-major a interdit depuis le lundi 17 février 2020, la vente de carburant à partir de 22 heures. C'est la décision N° 008 / P-CKK-2020 portant réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des stations d'essence, d'interdiction de transport de carburant dans les bidons de 20 litres et dans les fûts. Cette interdiction prive les commerçants détaillants d'avoir de l'essence et du gasoil. Elle a pour but d'empêcher le ravitaillement des « djihadistes » en carburant. Cette décision a créé une pénurie d'essence dans les villages du cercle de Niono. Les motos sont devenues des moyens d'attaques au Mali. Le 18 novembre 2018, l'armée malienne a détruit 70 de ces petits engins lors de l'attaque contre une garnison à Tabankort<sup>5</sup>. Ces motos proviennent de la Chine, du Japon et de l'Inde. Les pays de l'Afrique de l'ouest comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger font partie des grands importateurs de motos. Elles s'adaptent facilement à la situation économique (pauvreté) avec peu de consommation de carburant et son entretien est également facile<sup>6</sup>. Ces types de moto ont un avantage opérationnel très important. Assanvo et al. (2019) pensent que ces motos viennent du Nigeria en passant par le Togo avant de rejoindre le territoire malien. Même si, elle est incontournable pour les opérations des groupes armés, la moto est le mode de transport privilégié des populations. Depuis une vingtaine d'années, elle est devenue un moyen de déplacement particulier de la population malienne. Elles constituent aussi des cibles moins visibles c'est la raison pour laquelle la France a doté les forces armées Maliennes d'un lot de 60 motos en 2019. La photo (1) est une illustration de cette dotation de l'armée malienne.

<sup>4</sup> Journal Officiel de la République du Mali, 5 janvier 2017, article 4, page 82.

<sup>5</sup> Chapleau, P., (2019). « Au Sahel, le djihad s'est mis à la moto », *Ouest-France*, <https://www.ouest-france.fr/monde/afrique-du-sud/au-sahel-le-djihad-s-est-mis-la-moto-6651079>, Consulté le 3 mai 2020.

<sup>6</sup> Seignobos, C., (2014). « Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara », *Afrique contemporaine*, 4, N°252.



**Photo (1) : Livraison de motos**

**Source :** A. Capron<sup>7</sup>, 2019, Appui logistique aux Forces armées du Mali, FAMa par la force Barkhane pour combattre les terroristes

L'objectif de ces décisions était de réduire la capacité de déplacement des « djihadistes ». Or, les motos constituent le moyen de transport par excellence des populations pour mener leurs activités socioéconomiques. La moto surtout les marques Sanili et Haojune sont dominantes. Cependant, la restriction de la circulation de ces engins entrave le déplacement de la population par ricochet les activités socio-économiques des femmes. Dans plusieurs localités, la mesure a suscité la colère de certaines populations. A Niono, les habitants ont crié à « une décision impopulaire » Selon le coordinateur de l'ONG alpha log à Niono « *La limitation de la circulation a fait plus de victimes que l'insécurité. Les gens étaient obligés d'outrepasser ces mesures pour survivre*<sup>8</sup> ». Cette mesure d'interdiction de circulation des motos et des pick-up a été diversement appréciée. Les motos et les pick-up sont autorisés à circuler de 6 heures 30 minutes à 17 heures 45 minutes. Toutefois, dans les cercles de Bandiagara et de Koro, la mesure est strictement suivie. Les habitants de ces localités font recours aux bicyclettes et aux ânes pour mener leurs activités quotidiennes. L'état d'urgence, est resté d'actualité au Mali jusqu'au 31 octobre 2020 pour renforcer les capacités opérationnelles des autorités administratives et judiciaires, des forces armées et de sécurité afin de leur permettre de mieux faire face aux situations de menace ou d'agression. L'état d'urgence accorde notamment des possibilités d'intervention accrues aux forces de sécurité, en matière de fouilles, de restrictions de circulation et de rassemblements. Selon un article de l'Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) qui date du 04 Février 2020, le trafic routier est totalement à l'arrêt entre la ville de Koro (Mali) et Ouahigouya (Burkina Faso) en raison des menaces de groupes armés opposés à tout mouvement sur le tronçon.

<sup>7</sup> <https://observers.france24.com/fr/20191204-intox-motos-livrees-armee-francaise-terroristes-mali-aeroport-bamako>, consulté le 19 mars 2021.

<sup>8</sup> Entretien réalisé en Avril 2019 avec le coordinateur de l'ONG Alpha Log à Niono.

Les conséquences de l'arrêt du trafic routier entre Koro et le Burkina Faso se font ressentir dans toute la région (centre). La route nationale (RN) 15, à partir de Bih, dans le cercle de Koro, est la principale voie de ravitaillement des cercles de Koro, de Bankass, de Bandiagara et de Mopti. Les décisions prises par rapport au déplacement de la population par les autorités administratives et militaires sont toujours en vigueur au centre Mali. La mise en œuvre de ces décisions n'a pas fait beaucoup d'effet sur la situation sécuritaire. Au contraire, la situation sécuritaire se détériore de façon progressive. Les acteurs de la sécurité et du développement comme Barkhane, la force conjointe de G5 Sahel, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les FAMA doivent s'impliquer davantage dans la sécurisation des personnes et de leurs biens. L'agriculture est l'activité principale au Mali. Les champs ne sont plus entretenus comme il le faut à cause de l'insécurité. La population n'a pas un accès libre aux champs.

Au Mali, le déplacement est limité par un manque d'infrastructures et de moyens de transport adéquats. C'est dans ce contexte que les engins à deux roues jouent un rôle important. Les populations comptent principalement sur les moyens intermédiaires de transport (la marche, la brouette, la charrette à bras, la charrette à traction animale, la bicyclette, le cyclomoteur, le tricycle et le motoculteur tirant une remorque) qui présentent l'avantage de l'adaptabilité à la demande en matière de trafic et aux conditions difficiles de praticabilité des pistes. Les déplacements combinant différents motifs révèlent non seulement la nécessité d'un moyen de déplacement mais également l'importance de la proximité des services. Ce qui n'est pas le cas de Ségou et de Mopti.

### **3.4. Les femmes et accès aux services sociaux de base dans le contexte d'insécurité**

Depuis 2012, la crise à Ségou et à Mopti a transformé le système de développement socioéconomique et institutionnel des populations en général et les femmes en particulier. L'accès aux services sociaux de base comme l'éducation et la Santé, est limité dans les zones de conflit. En effet, l'accès difficile à ces services est lié à l'insécurité, à la restriction de déplacement de la population en moto, à l'absence de personnel de l'État, au manque d'infrastructures, au manque de ressources matérielles et financières. Cette situation augmente la vulnérabilité des femmes et les enfants en matière d'alimentation, d'éducation, de santé et de risques épidémiques.

#### ***L'accès au service éducatif***

L'éducation est un système de socialisation progressivement admis dans les sociétés traditionnelles comme une voie sûre pour bâtir un homme en lui donnant les armes nécessaires lui permettant de s'épanouir et d'exprimer dans sa communauté<sup>9</sup>. Elle est en déroute avec la fermeture des classes dans certaines localités à cause de l'insécurité. A cet effet, nos entretiens sur le terrain ont relevé la fermeture de 51 écoles dans le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Mopti et de Sévaré (Daladougou, Fatoma, Ti, Koni, Djambakourou, Dingakoro, etc.), 20 écoles dans le CAP de Bandiagara, 20 écoles dans le CAP de Niono (Sirifoula Boundi, Toridagako, Dogofri, les écoles à classe unique (ECU<sup>10</sup>) de Diabali, Sogolo, etc.), 11 écoles dans le CAP de Konna (Manako, Korienzié, Moussawal, Bambarawal, et Takoti etc.), toutes les écoles fermées dans les CAP de Farako et de Saro derrière le fleuve. Cette situation continuera d'alourdir le nombre d'enfants déscolarisés à Ségou et à Mopti.

Dans certains villages (Sounkalo-kan, Diarakawèrè) à Niono, il n'y a pas d'école. Les populations fréquentent les écoles des villages voisins. Actuellement avec la situation d'insécurité, les parents

<sup>9</sup> Bureau d'études et de recherche pour le développement et Cabinet d'assistance pour le développement intégré au Sahel, 2011, Schéma Régionale d'Aménagement du Territoire de Mopti SRAT-Mopti.,

<sup>10</sup> Les ECU sont destinés aux villages où l'effectif de l'école primaire en dessous de 40 personnes. L'école primaire la plus proche doit être à 10 km ou plus du village. Une distance qu'un enfant ne peut pas effectuer tous les jours. C'est une forme d'école mobile qui va vers les enfants dans leur village.

accompagnent chaque jour les enfants dans ces villages. Pour le village de Sounkalo-kan dans la commune de Toridagako et celui de Diarakawère dans la commune de Mariko, les parents amènent les enfants dans les villages les plus proches. Le plus souvent, c'est les femmes qui accomplissent cette tâche. Elles sont donc exposées aux risques de se faire agresser par les groupes armés. Cela est un problème majeur limitant l'accès aux services éducatifs.

Les femmes déplacées à cause de l'insécurité n'ont pas les moyens nécessaires pour ramener les enfants déscolarisés à l'école. Elles se soucient beaucoup plus de l'alimentation et de l'hébergement des enfants. Dans certaines localités d'accueil, la municipalité ou le service de développement social leurs viennent en aide avec les biens de premières nécessités. Une grande partie de ces jeunes filles ou garçons ne retrouveront plus jamais le chemin de l'école à cause de la situation précaire dans laquelle ils vivent.

Dans les cercles étudiés des deux régions du centre Mali, le constat est que les infrastructures sont souvent en mauvais état ou en nombres insuffisants. Le nombre du personnel enseignant a diminué à cause de l'insécurité. Les élèves ne sont pas dans les conditions idoines pour travailler. A cet effet, l'insuffisance des salles de classes, l'insuffisance des équipements et le manque du personnel enseignant jouent négativement sur la qualité des enseignements. De nombreux enseignants ne sont plus sur place pour dispenser les cours, ce qui est synonyme de fermeture des classes.

### *L'accès au service de santé*

Le gouvernement du Mali à travers la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique en partenariat avec d'autres structures telles que les ministères en charge du développement social, de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a mis en œuvre des stratégies d'interventions efficaces afin d'améliorer la santé maternelle et celle du nouveau-né (Institut National de la Statistique INSTAT, 2019). Malgré ces efforts, l'insécurité a eu des effets négatifs sur les indicateurs en matière de la santé dans les régions du centre Mali. Les femmes perçoivent les couvertures en soins prénataux et postnataux respectivement à hauteur de 56% et 80% dans les centres de santé. A Ségou et à Mopti, 17% des structures de santé ne sont pas fonctionnelles (Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OCHA, 2018). Pour les cas d'évacuation des malades dans les centres de santé, les populations utilisent la charrette comme moyen de déplacement. L'interdiction de circuler à moto entrave les activités préventives et curatives dans les villages et les hameaux reculés. Les agents de santé ne peuvent pas se rendre dans ces localités. Généralement, ils sont deux sur la moto pour les campagnes de vaccination. Ces campagnes de vaccination dans le cadre préventif sont également limitées dans les villages éloignés. Cette mesure d'interdiction décidée par les autorités dans les régions de Mopti et de Ségou a limité les activités des agents de santé et des humanitaires (Fodou, 2017). Hormis les ambulances et véhicules militaires et des forces de sécurité, les autres usagers sont soumis à l'observation stricte de ces règles. Malgré les réticences de certains usagers de la route, le Gouverneur a maintenu la décision portant sur l'interdiction de circulation des véhicules de transport en commun, les motos entre 18 heures et 6 heures du matin qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Le personnel des centres de santé communautaire (CSCOM) n'est donc plus en mesure de mener à moto les activités préventives et curatives au-delà de 5 km des centres de santé. La réduction de la fréquentation des CSCOM par les patients aggrave leur état de santé, avec un risque spécifique pour les femmes enceintes et les enfants.

Les enquêtes de terrain ont montré la réadaptation de certaines structures de santé. Dans les centres urbains, l'accès aux soins de santé par les femmes est moins difficile que dans les zones rurales. La restriction de déplacement a affecté négativement les activités des agents de santé dans les zones urbaines et rurales des partenaires en diminuant leurs interventions sur le terrain. Ils ne peuvent plus se déplacer dans les villages à cause de l'insécurité. Cela fait planer le spectre d'un retour de certaines maladies à potentiel endémique. Cette situation alarmante du système sanitaire affecte considérablement les femmes qui fréquentent beaucoup ces centres de santé. Le faible pouvoir d'achat des ménages ne leurs permettent

pas de supporter les dépenses de santé. L'état des infrastructures sanitaires est aussi perçu comme un sérieux handicap à la fréquentation des centres de santé par les femmes. L'étude a montré à travers les observations dans les CSCOM des cercles visités qu'il y a une insuffisance de plateau technique, de salle de soins et de personnel de santé. Tous ces facteurs ont des effets négatifs sur la fréquentation de ces centres de santé par les femmes. Elles se déplacent pour les examens de grossesse, l'accouchement, le suivi des enfants malades, même si l'accouchement se fait encore fréquemment à domicile.

Cependant, il faut aussi prendre en compte le redéploiement forcé des personnels de santé des villages vers le chef-lieu des cercles, mais aussi des régions du centre vers les régions du Sud. Face à ces différentes difficultés, les femmes n'ont plus la facilité de faire les consultations prénatales et postnatales. L'accès limité aux services de santé ramène ces femmes à faire recours à la médecine traditionnelle et à l'accouchement à domicile. De façon générale, la fréquentation des structures de santé a connu une baisse dans tous les cercles des régions de Mopti et de Ségou. Certaines femmes interviewées ont dénoncé la qualité de l'accueil dans ces structures de santé. Ces femmes déplorent la négligence du personnel soignant vis-à-vis des patients et le coût élevé de certains services de soin comme la consultation prénatale (CPN) et l'accouchement. Ces facteurs constituent un frein pour la fréquentation de ces structures de santé. Les activités sanitaires sont impactées par l'insécurité, également, l'accès au marché est aussi un défi pour la population.

### 3.5. L'accès au marché

L'accès au marché par les femmes permet la commercialisation des produits agricoles et non agricoles. Cela a un effet positif sur le revenu global de ces femmes. Il peut contribuer à réduire la pauvreté et la faim dans les familles de producteurs et dans la société où elles vivent. Les mesures sont prises pour atténuer les risques liés à l'accès au marché. En cette période d'insécurité au centre Mali, les femmes sont souvent privées de leurs mouvements. Leurs déplacements dans les marchés hebdomadaires se font rares à cause de l'insécurité. Elles ont peur de se faire attaquer durant le trajet par les bandits armés. Pour éviter les menaces d'agression, beaucoup de femmes préfèrent rester chez elles. Cela n'est pas sans conséquence sur leurs revenus pour la prise en charge de leurs besoins élémentaires du ménage. La mesure d'interdiction de circuler en moto prise par l'Etat a des effets négatifs sur les activités économiques dans les deux régions. La moto est plus facile à utiliser pour accéder aux zones les plus reculées. Elle est aussi utilisée comme le moyen principal de déplacement des populations pour se rendre au marché hebdomadaire. Cette mesure d'interdiction rend difficile l'accès au marché. Alors que le revenu des femmes dépend de l'agriculture et de petits commerces. Plus le revenu diminue, plus elles deviennent vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Le marché qui est un espace public réunissant des marchands, des vendeurs et des acheteurs est important pour les échanges. Il est souvent estimé de 10 à 30 km des villages voisins, ce qui permet aux forains de venir commercialiser leurs produits chaque semaine. Les femmes vendent les produits agricoles transformés et achètent les condiments pour l'alimentation de leur famille. Dans les zones d'insécurité, les hommes ne parviennent plus à satisfaire les besoins alimentaires de leurs ménages à cause de la mauvaise récolte et de manque de moyen financier. Le contexte opérationnel et la multiplication des groupes armés fragilisent le corridor humanitaire. Ces acteurs ont un impact sur les mouvements aérien et terrestre qui retardent l'acheminement des aides. Ce qui fait que la population n'a plus d'accès facile à l'alimentation.

### 3.6. Les femmes et accès aux ressources naturelles

L'accès aux ressources naturelles comme l'eau, le bois de chauffe et même le champ devient difficile à cause de l'insécurité. L'eau est une ressource rare et vitale. Elle est très importante dans les familles en tant que boisson mais aussi comme une ressource utilisée dans les activités ménagères et de productions agricoles. Pour les activités de production agricole, le changement climatique a déjà provoqué la rareté de cette ressource ajouter à la situation d'insécurité actuelle, elle devient inaccessible par les femmes

dans la plupart de nos zones d'étude. Dans la Zone Office du Niger, l'accès à certains champs est devenu un rêve. Les femmes n'arrivent plus à entretenir leurs champs. Même pour chercher les bois morts, elles doivent se faire accompagner par les hommes au risque de se faire agresser par les groupes armés. Dans le Séno, beaucoup d'activités sont arrêtées à cause de cette insécurité. Les éleveurs ont arrêté de transhumer à la recherche de l'herbe et de l'eau pour ne pas se faire déposséder de leurs troupeaux. Il n'est plus possible de travailler dans les champs éloignés de plus de 10 km du village. Par ailleurs, dans le cercle de Bandiagara, les femmes arrivent à faire le maraîchage à travers les retenues d'eau des barrages près des villages.

#### 4. Discussions

Le quotidien des femmes à Ségou et à Mopti est marqué par des épreuves difficiles depuis la crise sécuritaire de 2015. Comprendre la situation des femmes dans ce contexte, c'est les insérer dans une analyse plus fine. L'accès aux services sociaux de base est un pan de la sécurité. Pour une sécurité sociale durable dans les régions de Ségou et de Mopti, il faut faciliter l'accès aux services de santé, à l'éducation et aux marchés. C'est au cours de ces différents trajets que les femmes sont des cibles vulnérables. La présence des groupes armés a restructuré les activités locales. Les populations locales vivent dans des conditions difficiles. Certaines femmes ont décidé de rester malgré les risques de violence. Selon cette interlocutrice à Bandiagara : « *Nous les femmes, nous n'avons nulle part où aller. Ici c'est chez nous. Si nous partons qui s'occupera de nos enfants*<sup>11</sup> ». Les propos sont une forme de résignation. Le besoin de sécurité est présent. Afin d'être à l'abri des différentes formes de violences, certaines femmes ont préféré se déplacer avec leurs enfants par contre d'autres ont jugé nécessaire de rester dans leurs localités respectives.

Cette crise a beaucoup contribué à la dégradation du tissu social, l'accentuation de la paupérisation des femmes et fragiliser l'autorité de l'Etat, notamment les institutions de sécurité et de justice. La politique nationale du genre stipule que : « *Les carences des services publics imposent un lourd fardeau quotidien aux femmes. Le temps consenti pour pallier l'absence de services publics empêche les femmes de s'investir dans d'autres actions qui leur permettraient d'accroître leur revenu, d'accéder à des formations, d'élargir leurs perspectives et d'exercer une citoyenneté active*<sup>12</sup> ». Les activités et les interactions des femmes sont enracinées dans les symboles, les valeurs et les institutions sociales. L'accès limité au marché constitue un obstacle à un accroissement de leur revenu. La population civile est la principale victime de cette insécurité. Selon les Nations Unies, « (...) 266 incidents ont été signalés, au cours desquels 247 civils ont été tués, 119 blessés et 72 enlevés<sup>13</sup> ».

Les groupes armés ont également interdit aux habitants de célébrer leurs mariages ou leurs baptêmes. Ils interdisent aussi de jouer de la musique ou de faire du sport, de boire de l'alcool et de porter certains types de vêtements. Les femmes sont aussi victimes de la mesure prise par ces groupes armés. Ils interdisent aussi aux filles et aux femmes d'être sur la moto avec des hommes autres que leur mari ou leurs proches<sup>14</sup>. Les décisions des groupes armés et de l'administration impactent considérablement les activités des femmes. En cas d'urgence, les femmes se déplacent en groupe ou s'allient à un homme qui leur offre un service de protection.

A propos de l'interdiction de la circulation des motos et des pick-up, les cercles sont concernés à des niveaux différents. A Mopti, on constate une mesure un peu allégée dans certains cercles. Selon le

<sup>11</sup> Entretien réalisé en Avril 2019 avec une agricultrice à Bandiagara.

<sup>12</sup> Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille MPFEF, (2011), *Politique Nationale Genre Mali (PNG-Mali)*, p.20.

<sup>13</sup> Nations Unies, (2020). *La situation au Mali*, Bamako, Rapport du Secrétaire général, p.8.

<sup>14</sup> Human Rights Watch, (2018). *Avant, nous étions des frères : Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le Ségou et Mopti*, Rapport.

représentant local de Bandiagara, « *Dans les villes cercles (Mopti, Djenne, Bandiagara, Bankass Koro, Douentza, Ténenkou et Youwarou) la circulation des motos et des pick-up est autorisée à la limite des villes. Pour ce qui est le déplacement entre les villages, il est strictement interdit de circuler à moto ou en pick-up, de jour comme de nuit*<sup>15</sup>. » Dans la région de Ségou, les cercles de Macina, de Niono et certaines communes du nord du cercle de Ségou sont visés par des interdictions complètes de circulation des engins à deux roues. Le cercle de Ténenkou dans la région de Mopti est aussi visé par une interdiction similaire<sup>16</sup>.

La population civile se sent laisser pour compte dans la mesure où les villages sont attaqués et brûlés surtout à Koro, à Bankass, à Bandiagara<sup>17</sup>. L'application de la mesure interdisant l'utilisation des motos a plus impacté les femmes que les hommes. Les propos de la Présidente de l'ONG Nyéléni à Niono confirment cette assertion : « *Les hommes peuvent rester tard au champ voire se déplacer seuls, mais cela est impossible pour nous les femmes. Or, certaines d'entre nous ont la responsabilité de nourrir nos familles*<sup>18</sup> ». Les groupes d'autodéfense circulent librement avec des armes sur ces mêmes motos. Ceux sont eux qui contrôlent les routes à travers les check-points. Pour les services de l'État malien, les ONG et les particuliers, une autorisation est demandée aux autorités militaires. Cette dernière établit un ordre de mission accompagné d'escorte ou en informant les autorités militaires de la ville destinataire de l'arrivée (calendrier, motif, membre du voyage et itinéraire) de la mission.

## Conclusion

Le déplacement des femmes à Ségou et à Mopti est au cœur de la problématique sécuritaire. Les civils sont victimes des attaques et des violences perpétrées par les groupes armés. Dans la lutte contre le terrorisme à Ségou et à Mopti, les femmes sont victimes des mesures de restriction de déplacement sur les motos et les pick-up. Ces mesures limitent les activités de développement économique et social, les empêchant d'exercer leurs activités et d'accéder aux services sociaux de base dans les meilleures conditions de sécurité. Les groupes armés empêchent la population d'acheter ou de vendre aux marchés, de se déplacer pour aller dans les centres de santé et à l'école. Tout le monde a peur des attaques et des engins explosifs. Cette situation rend ces populations vulnérables à la malnutrition, à l'analphabétisme et à la mauvaise santé des femmes et des enfants.

## Références

- Assanvo, W., Dakono, B., Théroux-Bénoni, L., et Maïga, I., (2019). Extrémisme violent, criminalité organisé et conflit locaux dans le Liptako-Gourma, ISS, 28 pages.
- Bredeloup, S., (2012). « Mobilités spatiales des commerçantes africaines : une voie vers l'émancipation ? Autrepart, vol 2, n° 61, Pp. 23-39.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2018, *Bulletin du Cluster Santé, Janvier-Juin 2018*, Rapport, Mali, 17 pages.
- [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/02/Bulletin-du-Cluster-Sant%C3%A9--1e-semester-2018a\\_p.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/02/Bulletin-du-Cluster-Sant%C3%A9--1e-semester-2018a_p.pdf), consulté le 3 mai 2021 à 12 heures
- Bureau d'études et de recherche pour le développement et Cabinet d'assistance pour le développement intégré au Sahel, 2011, *Schéma Régionale d'Aménagement du Territoire de Mopti SRAT-Mopti*,

<sup>15</sup> Entretien avec un habitant de Bandiagara en Avril 2019.

<sup>16</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2017, *Bulletin humanitaire*, Mali : Février- Mars, p 4.

<sup>17</sup> Human Rights Watch, (2018). *Avant, nous étions des frères : Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le Ségou et Mopti*, Rapport, pp 4-5.

<sup>18</sup> Entretien réalisé en Octobre 2020 avec le DC de l'ONG Nyéléni à Niono

- Rapport, 413 pages. [http://groupepeuivibudgetaire.org/wp-content/uploads/2018/07/SRAT-Mopti\\_Version-finale.pdf](http://groupepeuivibudgetaire.org/wp-content/uploads/2018/07/SRAT-Mopti_Version-finale.pdf) consulté le 3 mai 2021 à 13 heures.
- Comité international de la Croix-Rouge CICR, (2004). Répondre aux besoins des femmes affectées par les conflits armés, Genève, Suisse, 207 pages.
- Chapleau, P., (2019). « Au Sahel, le djihad s'est mis à la moto », Ouest-France, <https://www.ouest-france.fr/monde/afrique-du-sud/au-sahel-le-djihad-s-est-mis-la-moto-6651079>, Consulté le 3 mai 2020 à 11 heures.
- Coutras, J., (1993). « La mobilité des femmes au quotidien : Un enjeu des rapports sociaux de sexes ? », In: Les Annales de la recherche urbaine, N°59-60, Pp. 163-170.
- Décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018, du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, 2 pages.
- Institut National de la Statistique (INSTAT), Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF) et ICF., (2019). Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018, Rapport de synthèse. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA, 643 pages.
- Fodou, A., (2017). « Mali : deux ONG alertent sur les conséquences de l'interdiction de circuler à moto dans le centre », Sahelien.com, <https://sahelien.com/mali-deux-ong-alertent-sur-les-consequences-de-linterdiction-de-circuler-a-moto-dans-le-centre/>, consulté le 6 avril 2020 à 8 heures 30 minutes.
- Guétat-Bernard, H., (2011). Développement rural et rapports de genre : mobilité et argent au Cameroun. France, Presses universitaires de Rennes (collection géographie sociale), 216 pages.
- Human Rights Watch, (2018). Avant, nous étions des frères : Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le Ségou et Mopti, Rapport, 139 pages.
- Journal Officiel de la République du Mali, Décret N°2017-0001/P-RM DU 5 janvier 2017 instituant l'opération « DAMBE », 5 Janvier 2017.
- Malone, K., (2002). "Street life: youth, culture and competing uses of public space" Environment and Urbanization, 14,157-168
- Massey, D. B. (1994). Space, Place, and Gender. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Nations Unies, (2020). La situation au Mali, Bamako, Rapport du Secrétaire général, 21 pages.
- Seignobos, C., (2014). « Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara », Afrique contemporaine, 4, N°252, pp. 149-169.

# Revue HoPE

## Evaluation empirique du seuil hydrologique de la rivière « *Woyowayanko* » à Bamako, au Mali

Tadjouko BERTHE <sup>a†</sup>, Hamidou DIAWARA <sup>a,b</sup>, Youssouf CISSE <sup>a</sup>, Sékoumar DIARRA <sup>a</sup>

a. Dépt. de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie, USSGB, Bamako, Mali

b. Centre Régional AGRHYMET (CRA), CILSS, Niamey, Niger

### Résumé

Les risques naturels en général, et particulièrement le risque d'inondation est un sujet d'actualité au Mali. La ville de Bamako, à l'instar de la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest, connaît chaque année en saison des pluies des inondations répétitives aux conséquences dévastatrices. Ce phénomène touche plusieurs communes de la ville de Bamako dont la commune IV, traversée par la rivière « *Woyowayanko* ». Cette rivière engendre des crues importantes et répétitives pendant l'hivernage dont les principales conséquences sont généralement l'inondation de plusieurs habitations, la coupure des voies de communication avec d'importants dégâts matériels et souvent des pertes en vies humaines. Face à la récurrence de ces inondations, et au regard du désagrément et des dégâts qu'elles occasionnent, il paraît nécessaire de se pencher sur ce phénomène. Cependant, nous ne disposons d'aucune information quantitative sur le régime de ce cours d'eau, faute de suivi. C'est dans ce contexte que la présente étude se propose d'évaluer le seuil hydrologique du « *Woyowayanko* » dans le but d'estimer le débit décennal. L'approche méthodologique utilisée a consisté à la délimitation et à la caractérisation physiographique du bassin versant du « *Woyowayanko* » grâce à l'utilisation des techniques de la Télédétection et des SIG. Ces paramètres obtenus ont été utilisés dans deux modèles hydrologiques (ORSTOM et CIEH) d'estimation du débit décennal à l'exutoire du bassin versant, qui ont donné des résultats quasi identiques. Le débit décennal estimé du « *Woyowayanko* » est donc de 110,69 m<sup>3</sup>/s. En plus, la présente étude a également permis d'évaluer le temps de concentration du bassin versant à environ 5 heures. Les résultats de l'étude sont d'une grande utilité, car ils pourront permettre de déterminer la côte décennale d'inondation, utilisable dans la cartographie des zones susceptibles d'être inondées à cette fréquence.

© Revue HOPE, tous droits réservés

**Mots clés :** Bassin versant de *Woyowayanko*, MNT, Paramètres morphométriques, Seuil hydrologique, SIG.

### Abstract

Natural hazards, and more specifically the risk of flooding, is a topical issue in Mali. The city of Bamako, like most cities in West Africa, experiences repetitive flooding during the rainy season with devastating consequences. This phenomenon affects several communes in the city of Bamako, including commune IV, crossed by the "*Woyowayanko*" river. This river generates significant and repetitive floods during the rainy season, the main consequences of which are generally the flooding of several homes, the cutting of communication routes with significant material damage and often loss of human life. Faced with the recurrence of these floods, and in view of the inconvenience and damage they cause, it seems necessary to look into this phenomenon. However, we do not have any quantitative information on the regime of this river, due to lack of monitoring. It is in this context that the present study proposes to assess the hydrological threshold of the "*Woyowayanko*" in order to estimate the ten-year flow. The methodological approach used consisted in the delineation and physiographic characterization of the "*Woyowayanko*" watershed through the use of remote sensing and GIS techniques. These parameters obtained were used in two hydrological models (ORSTOM and CIEH) for estimating the ten-year flow at the outlet of the watershed, which gave almost identical results. The estimated decennial flow of the "*Woyowayanko*" is therefore 110.69 m<sup>3</sup>/s. In addition, the present study also made it possible to estimate the concentration time of the watershed at about 5 hours. The results of this present study are of great use, as they will be able to determine the ten-year flood coast, which can be used in the mapping of areas likely to be inundated at this frequency.

© Revue HOPE, all right reserved

**Keywords:** *Woyowayanko* watershed, DEM, Morphometric parameters, Hydrological threshold, GIS.

† Auteur correspondant : Mr Tadjouko BERTHE : [berthetadjouko@gmail.com](mailto:berthetadjouko@gmail.com)

Article reçu le : 01/10/2021, Version corrigée reçue le 01/12/2021, Accepté le 15/12/2021.

## 1. Introduction

Face aux risques de catastrophes hydriques croissant dans la ville de Bamako, la prévision hydrologique devient une approche à prioriser afin de les éviter ou d'atténuer leurs effets. Dans les différentes localités de la ville, depuis plus d'une dizaine d'années, on assiste régulièrement à des inondations de plus en plus sévères. Les causes de ces inondations sont multiples. Le risque d'inondation dans la ville est non seulement corollaire à l'aléa météorologique d'une part, à travers des pluies maximales historiques, mais il est aussi lié à l'auto exposition de la population d'autre part avec l'occupation anarchique zones submersibles, notamment des bas-fonds (DGPC, 2014). Ces zones sensibles aux inondations dues aux crues récurrentes sont localisables dans les espaces connexes des cours d'eau et collecteurs naturels de Bamako, et elles sont aussi très densément peuplées. Par exemple en 2013, 873 ménages ont été victimes d'inondation dans la partie urbaine du bassin versant de la rivière « *Woyowayanko* » en commune IV du District de Bamako (Dembélé, 2013). Les inondations de la nuit du 15 au 16 mai 2019 dans le District de Bamako ont entraîné d'importants dommages et pertes dans plusieurs quartiers de trois (3) communes (les Communes I, V et VI) du District de Bamako et dans la commune rurale de Kalabancoro (DGPC, 2019). Différents types d'inondation dont l'inondation fluviale, ou par débordement des cours d'eau suite à un extrême pluviométrique, se produisent souvent ici (Diawara et al., 2021). Afin d'atténuer les risques d'inondation par débordement des cours d'eau, il est très important de comprendre aussi bien les conditions de formation des écoulements que leurs régimes hydrologiques, c'est-à-dire, de l'aléa à la réaction des bassins versants. Or, il se trouve qu'il n'y a pas de mesures directes régulières des éléments du régime de ces cours d'eau. Ainsi, donc pour l'aménagement de ces cours d'eau en général et la prévention des risques de catastrophes en particulier, la seule possibilité reste l'évaluation indirecte de leurs caractéristiques hydrologiques (Descroixa et al., 2012).

La plupart des études réalisées depuis les trente dernières années sur des petits bassins versants représentatifs en Afrique sahélienne et tropicale sèche se basent sur des méthodes empiriques (Rodier, 1965 ; FAO, 1996). Ces méthodes sont souvent très difficiles d'application car elles font appel aussi bien aux données météorologiques au niveau du bassin versant qu'à une importante quantité de paramètres morphométriques et environnementales supplémentaires de ces bassins versants. En plus, le principal problème de l'application des méthodes empiriques est généralement la non validation des résultats y résultants par des données d'observations qui sont quasi inexistantes. Ces contraintes rendent difficile la mise en place d'un système efficace « d'alerte crue » pour les différents cours d'eau (naturels et artificiels) de la ville de Bamako qui ne font pas l'objet d'un suivi hydrologique en général. En particulier des connaissances sur la rivière « *Woyowayanko* » en rapport avec sa réaction hydrologique (débits et côtes de crue par exemple) aux événements pluvieux extrêmes sont presque inexistantes. C'est pour cela que cette étude vise à contribuer à produire des données pour la compréhension du régime hydrologique de la rivière « *Woyowayanko* », à travers l'évaluation par des méthodes empiriques de son seuil hydrologique à l'exutoire au niveau de Bamako.

## 2. Matériels et Méthodes

### 2.1. Cadres géographique et physique de l'étude

La rivière « *Woyowayanko* » est un affluent dans le bassin supérieur du fleuve Niger. Son bassin versant est situé dans la région de Koulikoro (Figure 1), entre les latitudes 12°36'28"N et 12°39'17"N, et entre les longitudes 8°2'16"W et 8°13'42"W. Il est intercalé entre les bassins versants des rivières « *Dlamba* » au nord, « *Samanko* » et « *Kodialani* » au sud, « *Djafaranako* » à l'est et par le bassin versant du fleuve Sénégal à l'ouest. La rivière « *Woyowayanko* » prend sa source dans la commune rurale de Dombila et traverse les communes rurales de Doubadougou, de Kambila et de Dogodouman avant de terminer sa course dans le fleuve Niger au niveau de la commune IV du District de Bamako. Le climat du bassin

versant de « *Woyowayanko* » est de type tropical soudanien humide, avec une pluviométrie interannuelle comprise entre 850 et 1000 mm, et la température moyenne annuelle de 26 à 30°C (Coulibaly et al., 2001). On y observe deux saisons : une saison sèche qui dure de novembre à avril et une saison pluvieuse de mai à octobre. La période caractéristique des crues de la rivière s'étend de juillet à septembre. La végétation dans le bassin versant de « *Woyowayanko* » est caractérisée par la savane arborée et la savane arbustive. D'un état très dégradé à cause des coupes de bois, des feux de brousse et du surpâturage, le bassin versant de « *Woyowayanko* » est soumis à une érosion intense par les eaux de ruissellement (Coulibaly et al., 2001). Le relief du bassin versant de « *Woyowayanko* » se caractérise par une alternance de collines, de plaines inondables et de petites falaises au rebord abrupt en forme d'arc d'Ouest à l'Est. Les altitudes du sol varient de 318 m à un peu plus de 600 m par rapport au niveau de la mer. Sa géologie est constituée des trois séries gréseuses (les séries de Sotuba, de Kouloba et de Kati) qui reposent sur un socle granito-gneissique et schisteux (Aboubacrine et al., 1991).

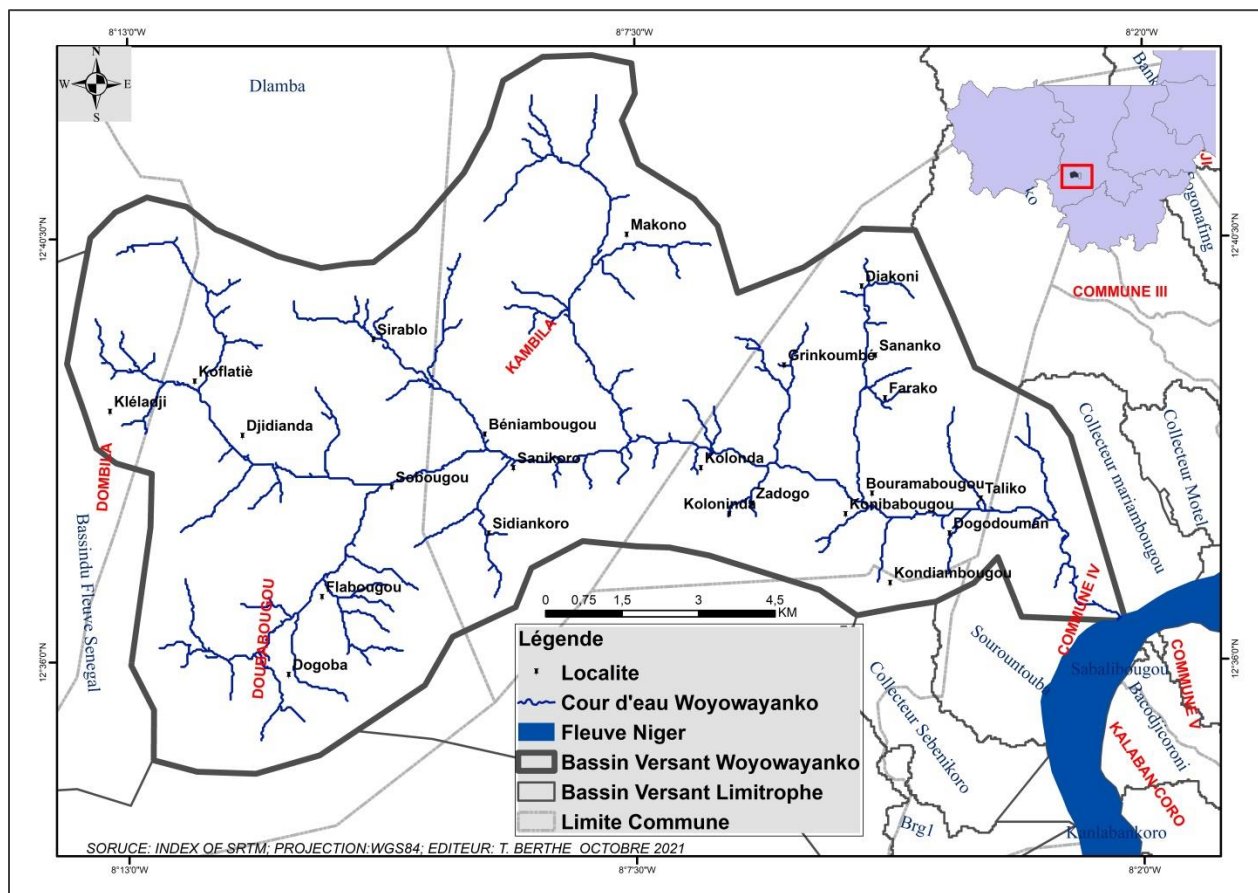


Figure 1 : Présentation du bassin versant de « *Woyowayanko* ».

## 2.2. Données et outils utilisés

Les données utilisées dans cette étude sont de trois (3) types : les images satellitaires, les données climatiques réelles et de réanalyse, et les fichiers de forme.

- Les images satellitaires sont constituées du Modèle Numérique de Terrain (MNT), ou SRTM de format raster pour l'année 2014, de 30 m de résolution spatiale, et des données harmonisées de sol (HWS) de format raster et Base Access. Elles ont été collectées à partir des plateformes de l'USGS et de la FAO.

▪ Les données climatiques, composées de la température, des précipitations, du vent et de l'humidité de l'air ont été collectées en partie à partir de la base de données de la NOAA, et ont été en partie fournies par l'Agence nationale de la météorologie du Mali (ANM).

Différents outils SIG ont été utilisés pour de traitement et l'analyse des données collectées, à savoir : le logiciel ArcGIS 10.5 pour les corrections géométriques des images et les analyses spatiales ; le logiciel Grass GIS 6.7 a servi pour le traitement de l'image SRTM corrigée afin de délimiter et d'évaluer les paramètres morphométriques du bassin versant ; et enfin le logiciel QGIS 3.16 a été utilisé pour la réalisation des cartes du bassin versant.

### 2.3. Traitements et analyses des données

Pour l'estimation du seuil hydrologique décennal de la rivière (le débit de pointe décennal ( $Q_{10}$ ), les méthodes empiriques de l'ex Office des Recherches Scientifiques des Techniques d'Outre-Mer (ex ORSTOM) et de l'ex Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (ex CIEH) décrites par Dubreuil et al. (1972) et Ribstein et al. (1989) ont été utilisées. Les résultats de ces deux estimations ont ensuite été comparés et agrégés afin de définir le seuil hydrologique de la rivière. Ces méthodes dont les modèles se présentent ci-dessous, sont applicables aux petits bassins versants sahéliens de superficie jusqu'à 2500 m<sup>2</sup>, avec une pluviométrie pouvant atteindre 1600 mm par an selon FAO (1996), ce qui est tout à fait conforme aux caractéristiques du bassin versant de « Woyowayanko ».

#### Méthode ORSTOM

$$Q_{10} = \frac{A \times P_{10} \times Kr_{10} \times \alpha_{10} \times S_{bv}}{Tb_{10}} \quad (1)$$

d'où  $A$  – le coefficient d'abattement ;  $P_{10}$  – la pluie maximale journalière de fréquence décennale, en mm ;  $Kr_{10}$  – le coefficient de ruissellement décennale, en % ;  $\alpha_{10}$  – le coefficient de pointe correspond à la crue décennale ;  $S_{bv}$  – la superficie du bassin versant, en km<sup>2</sup> ; et  $Tb_{10}$  – le temps de base correspondant à la crue décennale, en mn.

#### Méthode CIEH

$$Q_{10} = a \times S^s \times \bar{P}_{an}^p \times I_g^i \times Kr_{10}^k \times D_d^d \quad (2)$$

d'où  $a$ ,  $s$ ,  $p$ ,  $i$ ,  $s$ ,  $k$  et  $d$  – les coefficients empiriques ;  $S$  – la superficie du bassin versant, en km<sup>2</sup> ;  $\bar{P}_{an}^p$  – la hauteur de pluie annuelle moyenne sur le bassin en mm ;  $I_g$  – l'indice global de pente du bassin versant, en m/km ;  $Kr_{10}$  – le coefficient de ruissellement décennale, en % et  $D_d$  – la densité de drainage, en km/km<sup>2</sup>.

Tous les coefficients présents dans ces formules sont déterminés à l'aide d'abaques et de formules appropriés (Albergel et al., 1993) en fonction de la situation du bassin versant. Quant aux paramètres du bassin versant nécessaires pour les estimer, la méthode d'extraction automatique de crêtes et de talwegs décrite par Aoulmit (2016) a été appliquée à l'image SRTM pour le délimiter. Ensuite, les différentes caractéristiques du bassin versant ont été déterminées. Le temps de concentration du bassin versant est une caractéristique aussi très importante car sa connaissance permet de prendre des dispositions dans des meilleurs délais pour la sécurisation des personnes à risques et leurs biens dans le bassin versant. Il a été estimé par trois (3) différentes formules empiriques (Amani, 1990) : les formules de Kirpich, de Venturra et de Giandotti.

## 3. Résultats et Discussion

Les résultats de cette étude, des paramètres d'entrée des modèles empiriques aux débits de crue décennal, sont regroupés par catégories ci-après.

### 3.1. Caractéristiques morphométriques du bassin versant de « Woyowayanko »

Les principales caractéristiques de formes du bassin versant de « Woyowayanko », nécessaires pour la compréhension de son fonctionnement hydrologique en général, et en particulier utilisés pour la plupart comme variables d'entrées des modèles empiriques de l'ex ORSTM et l'ex CIEH (ou méthodes ORSTOM et CIEH) pour l'estimation de son seuil (débit maximal journalier de fréquence définie), sont récapitulées dans le Tableau 1.

**Tableau 1 :** Caractéristiques morphométriques du bassin versant de « Woyowayanko »

Caractéristiques	Symboles	Unités	Valeurs
Superficie du bassin versant	$S_{bv}$	km <sup>2</sup>	153,31
Périmètre du bassin versant	$P_{bv}$	km	65,17
Longueur du bassin versant	$L_{bv}$	km	21,37
Largeur moyenne du bassin versant	$l_{bv}$	km	9,83
Facteur forme du bassin versant	$F_f$	-	0,33
Indice de compacité du bassin versant	$K_c$	-	1,47
Longueur du rectangle équivalent	$L_{éq}$	km	26,81

La superficie, la longueur et le périmètre du bassin versant sont très utiles dans cette étude puisqu'ils seront utilisés dans la détermination du débit de la rivière. Les paramètres de formes comme le taux d'allongement, le facteur de forme et le coefficient de compacité sont inversement proportionnels à la vigueur de l'érosion des sols (Brahim et al., 2016). Selon Gregory (1974), le facteur de forme montre une relation inverse avec la longueur du cours d'eau principale et possède une relation directe avec le débit de pointe à l'exutoire du bassin versant. Donc, on peut dire que le paramètre de forme est le plus déterminant et c'est un indicateur de risque d'érodabilité. En se référant sur l'étude de Diawara et al. (2021) sur les bassins versants de « Niamakoro » et de « Missabougou » dans le District de Bamako, on trouve que la rivière « Woyowayanko » devrait normalement être de moindre risque car son indice de compacité est supérieur à ceux des deux bassins susmentionnés, autrement dit, sa réaction est plus lente et la concentration de ses eaux aussi.

La carte topographique du bassin versant sur la Figure 2 a été réalisée à partir du MNT afin d'extraire le réseau de drainage et d'analyser son relief.

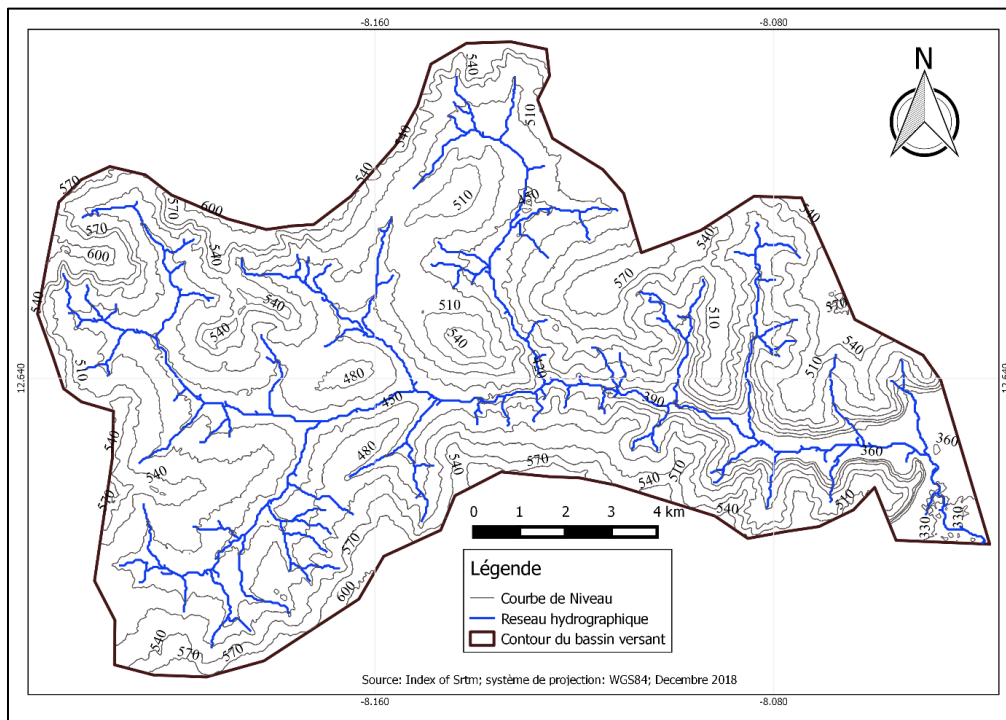


Figure 2 : Topographie du bassin versant de « Woyowayanko ».

A travers cette figure, nous observons que les altitudes dans le bassin versant de « Woyowayanko » oscillent entre 318 m et 609 m. Nous y observons aussi une prédominance des collines et des plateaux, et aussi la présence de plaines au flanc des collines. Cette présence d’assez de points côtés (de grandes altitudes) traduit bien l’aspect accidenté de la zone. L’analyse du relief du bassin versant a été approfondie à travers la distribution de sa superficie par seuil d’altitudes : il s’agit de la courbe hypsométrique, présentée sur la Figure 3.

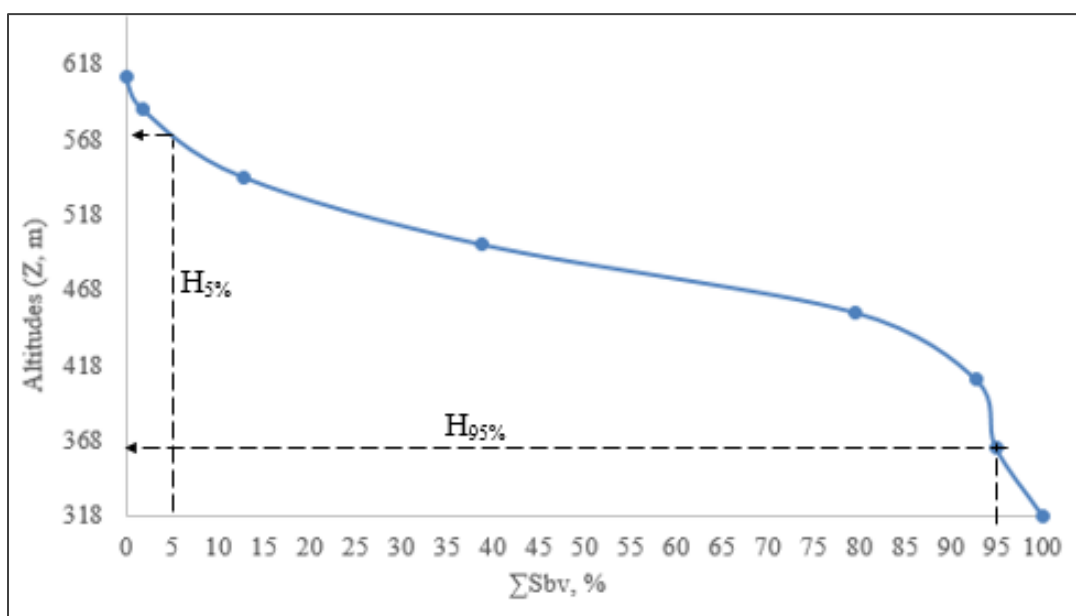


Figure 3 : Courbe hypsométrique du bassin versant de « Woyowayanko ».

L'allure de la courbe hypsométrique de la rivière est concavo-convexe : concave sur sa partie supérieure et convexe dans sa partie inférieure. Au regard de cette forme, on peut affirmer que le bassin versant est en état d'équilibre avec un degré de maturité moyen ; et sa capacité érosive est modérée (Laabidi et al., 2016).

D'autres caractéristiques du relief du bassin versant tel que l'indice global de pente (ou le rapport de la dénivellation correspondante à 90% de la superficie totale du bassin versant (H5% - H95%) par la longueur du rectangle équivalent), ont été estimées. Les résultats de ces analyses altimétriques du bassin versant sont assignés dans le Tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 :** Caractéristiques du relief du bassin versant de « Woyowayanko ».

Paramètres	Unités	Symboles	Résultats
Altitude maximum	m	Hmax	609
Altitude minimum	m	Hmin	318
Hauteurs moyenne	m	Hmoy	484
Pente moyenne	%	Imoy	10,56
Hauteurs 5%	m	H <sub>5%</sub>	572
Hauteurs 95%	m	H <sub>95%</sub>	363
Dénivelé	m	D	209
Intégrale hypsométrique	-	-	0,57
Dénivelé spécifique	m	D <sub>S</sub>	40
Indice global de pente	m/km	I <sub>g</sub>	7,79

Ainsi, les altitudes dans le bassin versant de « Woyowayanko » varient de 318 m à 609 m, pour une moyenne de 484 m. L'Indice global de pente ici est plusieurs fois supérieurs à ceux des bassins versants de « Niamakoro » et de « Missabougou » à Bamako (Diawara et al., 2021), ce qui expliquerait certainement la rapide concentration des eaux à son exutoire provoquant des inondations presque instantanées, malgré sa forme relativement plus allongée.

L'étude du réseau hydrographique du bassin versant de « Woyowayanko » nous a permis d'identifier 184 chenaux de toutes dimensions, d'ordres 1 à 5 selon la classification de Horton (Chorley, 1995), pour une longueur totale de 153,94 km. Ces résultats nous ont permis de calculer, dans le Tableau 3, les densités de drainage et hydrographique (fréquence des rivières). La longueur du cours d'eau principal a été évaluée à 28,93 km.

**Tableau 3 :** Paramètres principaux du réseau hydrographique

Ordre du réseau	Nombre de rivière	Longueur totale des rivières (km)	Densité de drainage (km/km <sup>2</sup> )	Fréquence de rivière (1/km <sup>2</sup> )
5	184	153,94	1,02	1,22

La faible valeur de la densité de drainage (1,02 km/km<sup>2</sup>) indique le sol du bassin versant de « Woyowayanko » est relativement perméable à l'état naturel, en se référant à Aoulmit (2016) cité par Diawara et al. (2021).

### 3.2. Seuil hydrologique de la rivière « Woyowayanko »

Le seuil critique considéré ici est le débit de pointe décennal. Faute de données d'observations, il a été estimé indépendamment par les méthodes de l'ex ORSTOM et de l'ex CIEH. Comme critère de validation de l'une comme de l'autre méthode, nous avons utilisé l'écart réduit des deux, c'est-à-dire, la différence entre les deux estimations, rapportée à la plus petite des deux, qui ne doit pas dépasser 5%.

Les valeurs des paramètres d'entrées de ces méthodes ainsi que les résultats de leurs simulations se trouvent dans le Tableau 4.

**Tableau 4 :** Simulations des méthodes ORSTOM et CIEH pour la rivière « *Woyowayanko* »

Méthodes	Formules	Paramètres			
		Nom	Symbole	Unité	Estimation
ORSTOM	$Q_{10} = A \times P_{10} \times Kr_{10} \times \alpha_{10} \times S / Tb_{10}$	Coef. d'abattement	A	-	0,73
		Pluie journalière décennale	$P_{10}$	mm	105
		Coef. de ruissellement décennal	$Kr_{10}$	%	23,40
		Coef. de pointe décennal	$\alpha_{10}$	-	2,6
		Temps de base décennal	$Tb_{10}$	s	68337
		Le débit décennal	$Q_{10}$	$m^3/s$	<b>109,88</b>
CIEH	$Q_{10} = a \times S^s \times \bar{P}_{an}^p \times I_g^i \times Kr_{10}^k \times D_d^d$	Coef. empiriques	a	-	0,560
			s	-	0,619
			i	-	0,279
			k	-	0,510
		Superficie	S	Km <sup>2</sup>	153,32
		Indice Global de pente	$I_g$	%	7,79
		Coef. de ruissellement décennal	$Kr_{10}$	%	23,40
		Le débit décennal	$Q_{10}$	$m^3/s$	<b>111,49</b>

A l'issue de cette étape, les deux méthodes (ORSTOM et CIEH) ont donné des valeurs du débit de pointe décennal ( $Q_{10}$ ) assez proches, soit respectivement 109,88  $m^3/s$  pour ORSTOM et 111,49  $m^3/s$  pour CIEH. L'écart réduit des deux simulations représente 1,5%. Ainsi sur cette base, nous avons retenu la moyenne des valeurs des deux méthodes comme le débit de pointe décennal à l'exutoire de « *Woyowayanko* » à Bamako, soit 110,685  $m^3/s$ . Les deux méthodes dans notre cas donnent des résultats très proches contrairement à celui de Bambara (2011) qui a fait une étude comparative entre deux bassins versant du Sahel. Il avait estimé dans son document le débit décennal du bassin de Rambo à 41,72  $m^3/s$  avec la méthode d'OSRTOM alors que la méthode CIEH l'estimait à plus du triple, soit 149,61  $m^3/s$ .

### 3.3. Temps de concentration du bassin versant de « *Woyowayanko* »

Le rôle déterminant que joue le temps de concentration d'un bassin versant dans la transformation pluie-débit et son utilisation directe dans beaucoup de formules a conduit à l'élaboration d'un nombre important de formules empiriques. La plupart de celles-ci ont la particularité de ne faire intervenir que des caractéristiques topographiques du bassin. Dans le Tableau 5, les résultats d'estimations du temps de concentration du bassin versant de « *Woyowayanko* » sont présentés.

**Tableau 1:** Temps de concentration de « *Woyowayanko* »

Auteurs	Formules empiriques	Tc	
		en mn	en h
Kirpich	$T_c = 0,01947 L^{0,77} I^{-0,385}$	290,64	4,84
Venturra	$T_c = 76,3 \frac{\sqrt{S}}{\sqrt{I}}$	311,61	5,19
Giandotti	$T_c = \frac{75(4\sqrt{S})}{\sqrt{h}} + 1,5L$	316,00	5,26
Moyenne		306,08	5,10

**Significations :** Tc - temps de concentration en minute (n) et heure (h) ; L - la longueur du cours d'eau principale ; I - la pente, S - la surface du bassin versant, h - la hauteur moyenne du bassin versant.

Il est montré dans le Tableau 5 que le temps de concentration du bassin versant de « *Woyowayanko* » est d'environ cinq (5) heures. Cela veut dire que, si une particule de pluie tombe à l'amont du cours d'eau, il lui faudra théoriquement environ 5 heures de temps pour qu'elle arrive à l'exutoire du bassin versant ; et participer à la formation du débit de point (Thibault, 2011).

## Conclusion

L'objet de cette étude était de mieux cerner le régime hydrologique du « *Woyowayanko* » dans le but d'appréhender le risque d'inondation. Au terme de cette recherche, on retient que malgré l'absence et/ou l'insuffisance de données hydrologiques dans les bassins versants non jaugés, des outils d'analyse existent, permettant d'appréhender le risque d'inondation. L'utilisation des outils performants tels que les SIG et la télédétection ont permis d'extraire les caractéristiques morphométriques du « *Woyowayanko* », qui jouent un rôle important dans la réponse du bassin versant à une sollicitation. La présente étude a également permis d'évaluer le débit décennal du « *Woyowayanko* » grâce à deux modèles hydrologiques, qui donnent des résultats quasi identiques. Cette connaissance du débit décennal est d'une grande importance pour la protection contre les effets néfastes des crues. Les résultats de cette étude permettent également de déterminer les côtes d'inondation, préalables à la délimitation des zones susceptibles d'être inondées. Cette recherche est d'une très grande utilité pour les populations riveraines périodiquement affectées par les crues et peut jouer un rôle important en favorisant des décisions éclairées et en permettant d'orienter les actions à mener dans le but de réduire les impacts des inondations sur les secteurs riverains.

## Références

- Aboubacrine, A., Traoré, A.Z., Mariko, A., Banton, O., Villeneuve, J.-P., Lahcen, A.-S., (1991). Hydrogéologie et contamination de la nappe phréatique alimentant la ville de Bamako (Mali). Rapport des travaux réalisés du Centre de Recherches pour le Développement International du Canada (CRDI), Ottawa, Canada, 106 p.

- Albergel, J., Lamachere, J.M., (1993). Régionalisation des paramètres hydrologiques régionaux. Rapport final d'un projet CORAF-R3S, Partie d'ouvrage, Ouagadougou, CIEH, p. 270-284. ISBN 2-87614-114-0.
- Amani, A., (1990). Pluie de projet et modèles de transfert "pluie-débit" pour les petits bassins versants, Projet de fin d'études, Sénégal, Ecole polytechnique de Thiès, 106 p.
- Aoulmit, F., (2016), Apport de la télédétection et SIG dans la gestion des hydrosystèmes du sous bassin versant inférieur d'oued Djendjen (Jijel), Algérie Nord orientale, Algérie, UFMC, 166 p.
- Bambara, T. L., (2011). Contribution à la révision des normes hydrologiques au Burkina Faso, Mémoire de fin de d'étude, Ouagadougou, Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), 62 p
- Brahim, B., Driss, S., Boudad, L., (2016). Utilisation du SIG dans l'analyse morphométrique et la priorisation des sous-bassins versants de Oued Inaouene (Nord-Est Du Maroc). European Scientific Journal (ESJ), vol.12, No.6, DOI : 10.19044/esj.2016.v12n6p283
- Chorley, R., (1995). Horton, R.E. 1945 : Erosional Development of Streams and Their Drainage Basins ; Hydrophysical Approach to Quantitative Morphology. Geological Society of America Bulletin, 275-370. Progress in Physical Geography, Volume : 19, issue : 4, p. 533-554
- Coulibaly, Z., Diarra, B., Diakité, S., (2001). Plan stratégique du développement du District de Bamako. Tome I : Diagnostic stratégique (Rapport provisoire), Bureau d'Etudes Alphalog Bamako Techniques et de Développement (BNETD), 162 p.
- Dembélé, F., (2013). Evaluation préliminaire des inondations du 28 Aout 2013, Rapport de mission, Bamako, DGPC, 24 p.
- Descroixa, L., Genthonb, P., Amoguac, A., Rajot, J.L., Sighomnou, D., Vauclin, M., (2012). Change in Sahelian Rivers hydrograph : The case of recent red floods of the Niger River in the Niamey region. Global and Planetary Change, Volumes 98–99, p. 18-30
- Diawara, H., Guindo, A., Berthé, T., Ahimir, S., (2021). Analyse des paramètres morphométriques et du risque d'inondation dans les bassins versants de Niamakoro et de Missabougou. Rev. Sc. Env. Univ., Lomé (Togo), 2021, n° 18, p. 73-92.
- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), (2014). Etude des Inondations au Mali 2006-2013, Rapport, Bamako, DGPC, 22 p.
- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), (2019). Cadre de Relèvement aux inondations de la Ville de Bamako, Rapport préparé par le gouvernement de la République du Mali avec l'appui conjoint de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du système des Nations Unies, Bamako, DGPC, 64 p.
- Dubreuil, P., Chaperon, P., Guiscafne, J., Herbaud, J., (1972). Recueil des données de base des bassins représentatifs et expérimentaux : années 1951-1969, Paris, ORSTOM, 916 p.
- FAO, (1996). Manuel pour l'estimation des crues décennales et des apports annuels pour les petits bassins versants non jaugés de l'Afrique sahélienne et tropicale sèche, Rome, ORSTOM/CIEH, 244 p. ISBN 92-5-203874-4 éd.
- Gregory, K.J., Walling, D.E., (1974). Drainage Basin Form and Process a Geomorphological Approach. Soil Science Society of America Journal (SSSAJ), Volume38, Issue4, New York, p. 407-447.
- Laabidi, A., Abdellah, E.H., Lahcen, G., Mourad, E.A., (2016). Apports du modèle numérique de terrain (MNT) à la modélisation du relief et des caractéristiques physiques du bassin versant du moyen Beht en amont du barrage El Kansera (Sillon Sud Rifain, Maroc). European Scientific Journal (ESJ), vol.12, No.29, p. 258-288.
- Ribstein, P., Rodier, J.-A., (1989). Fortes crues des petits cours d'eau du Sahel : forme de l'hydrogramme. Hydrol. continent., vol. 4, no 1, p. 33-47

- Rodier, J., Auvray, C., (1965). Estimation des débits de crues décennales pour des bassins versants de superficie inférieure à 200 km<sup>2</sup> en Afrique occidentale, Paris, ORSTOM, 30 p. multigr. Réimpression 1989.
- Thibault, S. (2011). Barycentre d'un réseau fractal, lag-time et temps de concentration. 4 p., HAL Id : hal-00655526 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00655526>)

---



---

# Revue HoPE

---



---

## Contrainte de mobilité quotidienne dans le cercle de Niono au Mali en temps de crise

Issa FOFANA <sup>a b†</sup>, Issa TOGOLA <sup>b</sup>, Yacouba SANGARE <sup>b c</sup>, Moriba SISSOKO <sup>b</sup>

a. Dépt. de Géographie, Faculté d'Histoire et de Géographie (USSGB), Bamako Mali

b. Chercheur affilié à Point Sud, Centre de recherche sur le Savoir Local

c. Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

---

### Résumé

La mobilité quotidienne est l'un des facteurs essentiels de la construction des relations sociales et économiques. C'est grâce à cette mobilité que les activités socio-économiques et culturelles sont exercées. Nous étudions les contraintes de mobilité de la population en période de crise sécuritaire qu'a connu le cercle de Niono depuis 2015. Cette crise impacte la mobilité de la population au quotidien. Les moyens de déplacement sont entre autres : la moto, la charrette, le vélo, le bus (transport en commun), etc. Parmi tous ces moyens de déplacement, la moto est de plus en plus utilisée par les groupes armés pour mener des attaques. Pour limiter le déplacement de ces groupes armés, les autorités militaires ont décidé de prendre des mesures de restriction de circulation en moto ou en Pick-up. Les résultats montrent que ces facteurs (menace d'attaque et mesure de restriction) limitent quotidiennement la mobilité de la population. Il est interdit d'utiliser la moto sur certaines voies au-delà de 18 heures à 6 heures du matin. Limité dans ces mouvements, la population utilise les moyens de transport en commun qui sont rares à l'intérieur du cercle ou désobéit la décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018 portant sur l'interdiction de circulation des motos et pick-up dans le cercle de Niono.

© *Revue HOPE*, tous droits réservés

**Mots clés :** Contrainte, mobilité, insécurité, quotidien, Niono.

---

### Abstract

Daily mobility is one of the essential factors in the construction of social and economic relations. It is through this mobility that socio-economic and cultural activities are carried out. We study the mobility constraints of the population during the security crisis that the cercle of Niono has experienced since 2015. This crisis impacts the mobility of the population on a daily basis. The means of travel are among others: motorcycle, cart, bicycle, bus (public transport), etc. Among all these means of travel, motorcycles are increasingly used by armed groups to carry out attacks. To limit the movement of these armed groups, the military authorities decided to take measures to restrict motorcycle and pickup truck traffic. The results show that these factors (threat of attack and restriction measures) limit the mobility of the population on a daily basis. It is forbidden to use motorcycles on certain roads from 6 p.m. to 6 a.m. Limited in these movements, the population uses public transport which is rare within the circle or disobeys decision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA of February 01, 2018 on the prohibition of motorcycles and pick-up in the circle of Niono.

© *Revue HOPE*, all right reserved

**Keywords:** Constraint, mobility, insecurity, daily life, Niono.

---

† Auteur correspondant : Dr Issa FOFANA : [selinkegny1@gmail.com](mailto:selinkegny1@gmail.com)

Article reçu le : 28/10/2020, Version corrigée reçue le 20/06/2021, Accepté le 15/12/2021.

## 1. Introduction

Le Sahel est aujourd'hui confronté à une insécurité affectant les mouvements de la population. Les populations ont du mal à construire cette relation avec leurs espaces. Elles arrivent difficilement à accéder aux différents services sociaux de base : les marchés, les centres de santé, l'administration, l'éducation depuis la crise sécuritaire de 2015. Les contraintes de mobilité affectent le mouvement dans le cadre du développement socio-économique. La mobilité est au centre des discussions interdisciplinaires et transdisciplinaires issues du contexte social. Chaque contexte offre une spécificité de la mobilité. Les réalités socio-spatiales au niveau local, national et international expliquent les différentes situations de mobilité. Selon, Flamm et Kaufmann, 2006, la mobilité se concentre plus sur l'accessibilité. L'insécurité a réduit considérablement la mobilité de la population locale. Niono est l'un des cercles de la région de Ségou qui est fait face à une insécurité. C'est une zone de production agricole et d'élevage par excellence. Les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La contrainte de mobilité quotidienne peut signifier beaucoup de choses. Cependant dans la plupart des définitions, le point commun est l'absence d'une fluidité dans les mouvements des personnes et de leurs biens. Dans ce sens, l'accent est mis sur les problèmes liés aux infrastructures, à la réglementation et à l'insécurité. La contrainte liée à l'insécurité relève de la politique publique ou de la réglementation des actions. Partant sur la base de ces définitions possibles, la contrainte de mobilité dans le cercle de Niono peut être définie aujourd'hui comme toute forme de limitation dans les mouvements de la population et de leurs biens. Comment la population s'adapte aux contraintes de mobilité en temps de crise dans le cercle de Niono ? L'objectif de cette étude est d'analyser le lien entre l'insécurité et la mobilité quotidienne dans le cercle de Niono pour comprendre le vécu quotidien de la population et leur adaptation à la nouvelle situation contraignante. L'accès de la population aux ressources des pâturages reste difficile au regard des mesures de restriction dans le cadre des déplacements. Par exemple en cas de perte de leur bétail, ils ne peuvent pas aller chercher les animaux au risque de perdre la vie ou de se faire flageller. Cette crainte s'étend sur la recherche du bois d'énergie qui est contrôlé par les « Gens de la brousse ou les hommes méchants ». Or, le bois est la principale source d'énergie des populations. Ils servent à la cuisson des aliments, à la construction des maisons et à la fabrication des chaises pour la population. Cette ressource énergétique est vitale pour les populations.

## 2. Méthodologie

Le cercle de Niono est une collectivité territoriale dans la région de Ségou au Mali. Sa superficie est de 23 063 km<sup>2</sup>. Il se situe entre le 13°30' et le 15°45' de latitude Nord et entre le 5°50' et le 6°35' de longitude Ouest. Le cercle est limité au nord par la République Islamique de Mauritanie, au sud par les cercles de Macina et de Ségou, à l'Est par les cercles de Ténenkou et de Niafunké et à l'Ouest par les cercles de Banamba et de Nara. Le relief est plat dans son ensemble (Fofana, 2015). La Figure (1) montre les communes du cercle de Niono. Les données de cette recherche ont été collectées par le biais de la méthode qualitative dans le cercle de Niono. A cet égard, au détour de plusieurs séjours sur le terrain de 2019 à 2020, nous avons utilisé des entretiens semi-structurés et des focus groupes couplés à l'observation : des entretiens libres avec des questions ouvertes ont eu lieu avec les autorités locales et administratives du cercle de Niono, les transporteurs, les commerçants, les associations des jeunes hommes et femmes. Nous avons également utilisé le téléphone pour joindre certaines personnes dans les localités de Monipébougou, et de Dogofri. Au total, cinquante entretiens ont été conduits dans ces localités. Les marchés hebdomadaires, les trafics ont fait l'objet d'une observation quotidienne pendant deux semaines par trimestre pendant les deux ans. Elle a porté sur les objets (moyens de transport) et également les comportements de mobilité des habitants. Les déplacements constituent un moyen par

lequel les comportements de mobilité sont analysés (Meissonnier, Dejoux, 2016). Cela nous a permis de comprendre la dynamique du trafic dans le cercle.

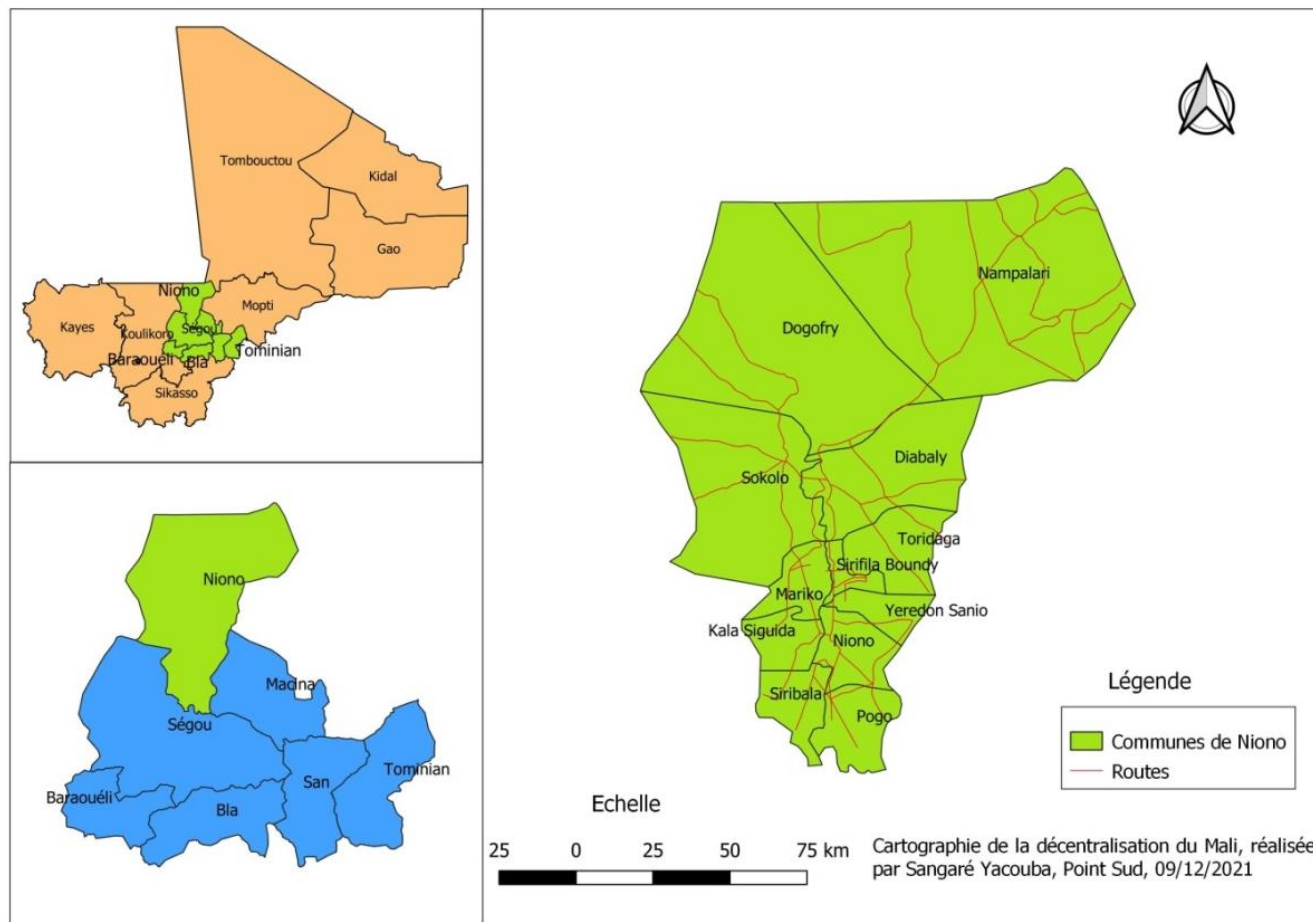


Figure 1 : Carte de la zone d'étude

### 3. Résultats

#### 3.1. Période de déplacement

Parler des périodes de déplacement de la population revient à décrire ses activités. Il n'y a pas une période spécifique de déplacement de la population. Le mouvement est synonyme de survie. L'année est divisée en fonction des activités et des besoins de la population. Pendant la saison des pluies, les activités agricoles restent la raison principale du déplacement de la population. Cependant, dans la zone irriguée de Niono, l'activité agricole appelée « contre saison » s'effectue de décembre à mai. Elle mobilise une part notable des individus. La plupart des individus qui se déplacent hors de chez eux y rentrent le soir. De même, certaines personnes actives habitent dans les villages et fréquentent régulièrement le chef-lieu du cercle de Niono. De plus, la présence de plus en plus forte des femmes dans la production de la pomme de terre et de l'échalote d'une part et l'achat des denrées de première nécessité et autres d'autre part, contribue à amplifier le flux des déplacements journaliers. Aller aux champs, chercher le bois d'énergie pour la cuisson et la lumière deviennent un risque permanent. Le cercle de Niono est une zone de production agricole par excellence. Les activités commerciales sont également dominantes dans ce cercle.

Les personnes qui travaillent ou qui étudient réalisent d'autres déplacements. Dans ce cas de figure, les travailleurs de l'administration de l'État effectuent des déplacements dans le cadre de leur travail. En

temps normal, la dynamique de la mobilité est très forte. Ils vivent en général dans la ville. L'augmentation du nombre de déplacements et du trafic résulte de l'attraction par les activités exercées dans un espace. Les aires d'activités dans le cercle de Niono se composent de pôles intercommunaux d'actifs. En période de paix les populations quittent les villages pour se rendre à leur travail. Les personnes qui effectuent ce déplacement sont qualifiées de « migrants alternants ». Les migrants alternants sont des personnes actives effectuant le déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ce type de mouvement a fait l'objet d'un article publié dans les annales de géographie. Il s'agit de la migration alternante ou la migration pendulaire. Les champs sont souvent éloignés des villages. Il ressort des entretiens que les champs les plus proches se situent entre 3 et 5 kilomètres et les plus éloignés se situent au-delà de cette distance. Cet éloignement explique l'utilisation de la moto par la population. Le déplacement à moto est un phénomène à la mode dont la pratique a changé les habitudes de déplacement.

### 3.2. Moyens de déplacement

Les déplacements domicile-travail se font avec des moyens de déplacement divers et variés. Il s'agit notamment du vélo, des motos, des charrettes, des bus ou à pied. Les bus relient le chef-lieu du cercle aux autres capitales régionales et au District de Bamako. Chaque localité à l'intérieur du cercle de Niono utilise un moyen adapté à l'état de la route notamment la moto. Dans beaucoup d'endroits, les routes sont impraticables pendant la saison des pluies. Toutes ces conditions favorisent l'usage des moyens de transport individuels comme les motos, le vélo ou la marche à pied. L'insécurité a paralysé toutes les activités socioéconomiques et culturelles dans le cercle de Niono. Comme évoqué ci-dessus, le déplacement d'une localité à une autre devient contraignant d'une part à cause de cette insécurité provoquée par les groupes armés sur les routes et d'autre part à cause des mesures d'interdiction de circuler avec les engins à deux roues et des pick-up. « *Tout individu circulant ou transitant en Pick-up ou en moto de tout genre sera traité comme une cible militaire* » selon la Décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018, du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants. Il est également mentionné que les convois humanitaires ou tous autres convois spécifiques doivent requérir l'autorisation du commandement militaire du secteur pour bénéficier d'une escorte. Cette décision pousse la population à utiliser d'autres voies de recours pour vaquer à leurs activités. Les moyens de déplacement utilisés par la population, ne sont pas aussi sans danger comme le transport collectif, par exemple la charrette ou la marche à pied. Certains des déplacements se font par les charrettes (charrette à traction animal ou motoculteur). En cas de maladie, le déplacement par la charrette est sollicité par les populations à défaut de moto ou de véhicule car elle n'est pas visée par la mesure d'interdiction de circuler. Cependant, les menaces des mines anti personnelles restent toujours présentes. Les populations utilisent aussi ces charrettes pour les déplacements dans les champs mais aussi pour aller aux foires hebdomadaires avec les marchandises. La charrette a une importance capitale dans la mesure où elle permet le transport des personnes et leurs biens. Elle est utilisée dans les travaux champêtres. Elle permet de transporter les intrants agricoles (les engrais, les semences et les pesticides) dans le champ et d'acheminer les produits de la récolte vers le marché. Son utilisation est effective dans tous les maillons de la chaîne de production agricole.

Enfin, le transport collectif est aussi utilisé comme moyen de déplacement dans le cercle de Niono. Il est souvent ciblé par des bandits armés surtout dans les zones reculées et moins praticables. Bien vrai que son accès est périodique, ce moyen de déplacement est très important surtout les jours de foire où il transporte les personnes et les marchandises. D'après une commerçante d'oignon de la commune de Toridaga-ko « *Chaque Mercredi, j'amène mes oignons à la foire hebdomadaire pour les vendre. J'ai des clients qui viennent de Niono pour les acheter. Le soir, ils les mettent dans les véhicules de transports*

*collectifs pour les amener à Niono<sup>1</sup>* ». C'est un moyen de déplacement qui n'est pas disponible dans toutes les localités. Selon un autre interlocuteur joint par téléphone, il estime que : « *La particularité dans le cercle de Niono est que la population civile n'est pas la cible des "hommes de brousse" mais plutôt les symboles de l'État et les Forces armées maliennes (FAMA), les agents de l'État, les services techniques etc. Alors, elle est la victime collatérale des attaques de ces « hommes de brousse<sup>2</sup>* ». Cependant, l'adoption de ces différents moyens de déplacements est considérée comme une stratégie d'adaptation à la situation d'insécurité. Si l'insécurité paralyse les activités socioéconomiques et culturelles, elle ne fait pas plus mal que les mesures d'interdiction de circuler avec les engins à deux roues. Cette dernière a contraint les populations dans leurs mouvements. A cet effet, avec l'insécurité et les mesures d'interdiction de circuler, les populations utilisent les moyens alternatifs de déplacements qui sont cités ci-dessus.

### 3.3. Classification sociale via les moyens de transports

Les moyens de transports utilisés par un individu reflètent en général son statut économique à Niono. Avec l'avènement de la moto, la population est tentée d'en acheter. L'achat et l'entretien de ces motos demandent une dépense supplémentaire importante au sein de la famille. Les familles les moins nanties utilisent la charrette ou le vélo comme moyen de transport entre la maison et le champ ou le marché. Ces moyens de transport sont également utilisés pour chercher du bois. Les bois morts sont utilisés dans toutes les familles pour la cuisson des aliments et pour le chauffage. Avec l'avancé de la désertification, la population est contrainte de parcourir des kilomètres pour trouver des bois morts. Cela l'expose aux attaques des groupes armés. Plus les moyens de transport sont nombreux au sein de la famille, plus le coût d'entretien augmente. L'utilisation de la voiture et la moto demande un coût supplémentaire. Il s'agit du coût du carburant et de la vignette. Par exemple, le litre de carburant était de 678 FCFA aux Stations Total, Shel, Orix et Star au cours de l'année 2020. Dans certaines familles, les moyens de transport sont nombreux et variés. On y trouve la voiture, les motos, les charrettes, et les vélos (Hagberg, 2017). Ces familles sont considérées par la population comme des familles riches. L'argument au sujet de l'utilisation de la voiture et de la moto est que : « *Nous vivons dans un monde de plus en plus dynamique. Les changements en cours sont rapides donc il faut vivre au même rythme. A titre illustratif, une urgence peut arriver et qu'on vous demande d'aller à Ségou et revenir. Avec la voiture ou la moto, le déplacement est rapide. Ce qu'on ne saurait faire quand on a une charrette ou un vélo<sup>3</sup>* »

### 3.4. Raisons de déplacement

Depuis quelques années, le cercle de Niono fait face à une crise sécuritaire du fait de la présence des groupes armés. Dans ce contexte le déplacement de la population pose problème. « *Le nombre de bandits et de terroristes a augmenté en 2016 et les attaques sont devenues plus complexes et violentes<sup>4</sup>* ». Plusieurs localités ont fait l'objet d'attaque comme la ville de Diabaly, le 14 janvier 2013 (Le Figaro, 2013), de Nampala le 20 juillet 2016 (Radio France Internationale, RFI, 2016) et la ville de Niono avec l'attaque de la prison dans la nuit du 5 au 6 décembre 2016 (Maliactu.net, 2016). A Niono, sur environ une trentaine d'attaques entre le 14 Décembre 2015 et le 19 Septembre 2019, il y eu près d'une centaine de personne tuées (Figure 2). Dans tous les cas, c'est la population qui est victime de cette situation. Elle est contrainte de se replier sur elle-même. La situation d'insécurité l'empêche d'exercer ses activités normalement. La population de Niono fait face à une double contrainte dans sa mobilité. D'une part, l'accès des populations aux champs et pâturage est limité dans le temps et d'autre part dans l'espace. D'abord, elles ne peuvent plus mener leurs activités comme d'habitude. Elles attendent que le jour s'élève

<sup>1</sup> Entretien réalisé le 27 avril 2020 à Niono avec une commerçante des produits agricoles.

<sup>2</sup> Entretien réalisé le 15 octobre 2020 à Niono un agent d'une ONG locale résidant à Dogofri.

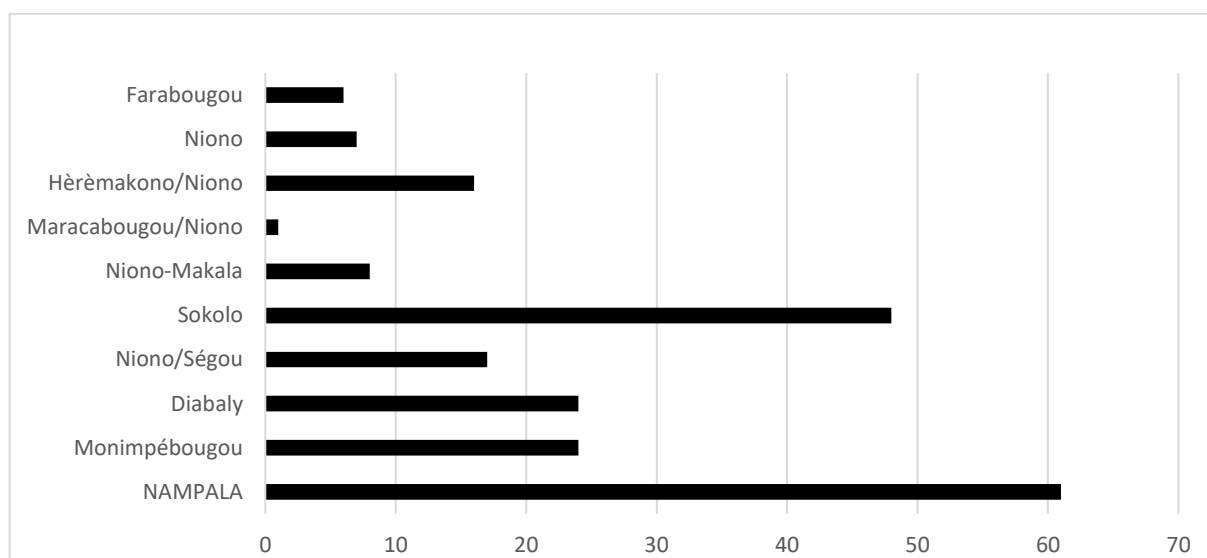
<sup>3</sup> Entretien réalisé le 26 avril 2019 à Niono avec un membre de l'association des jeunes.

<sup>4</sup> Human Rights Watch, 2017, Mali: Recrudescence des abus commis par les groupes islamistes armés et du banditisme, page 5.

avant d'effectuer tout déplacement. Le soir aussi, une fois que le soleil commence à disparaître, elles rejoignent leur domicile. L'habitude pour ces agriculteurs de partir au champ très tôt et de revenir plus tard a été modifiée par l'insécurité. Bien que les groupes armés ne s'attaquent que rarement aux civils, l'aggravation de l'insécurité a sapé les efforts menés par le gouvernement malien et ses partenaires internationaux pour renforcer l'Etat de droit et fournir des soins de santé de base, de l'éducation et de l'aide humanitaire aux populations. « *La limitation de la circulation a fait plus de victimes que l'insécurité les gens étaient obligés d'outrepasser ces mesures pour vivre*<sup>5</sup> ».

D'après un producteur à Niono : « *Le moyen le plus utilisé généralement par les paysans pour se rendre aux champs ce sont les engins à deux (2) roues donc cette mesure n'a eu que des effets néfastes sur la production*<sup>6</sup> ». Le contexte sécuritaire reste toujours très inquiétant à Niono. Cela nous amène à poser la question suivante : quelles sont les principales motivations de la population à se déplacer alors que la situation sécuritaire se détériore ?

Nous comprenons aisément que le déplacement de la population est motivé par des raisons diverses dont nous pouvons citer entre autres : la quête des ressources financières (la vente des produits agricoles et des animaux sur les marchés locaux), alimentaire, et des services sanitaires. « *Dans la localité de Niono, c'est la pluriactivité qui prévaut. Malgré l'insécurité, les gens continuent à exercer leurs métiers (commerce, artisan, ouvrier, maçon, salarié...) d'après lui, les raisons sociales constituent aussi les sources de motivation du déplacement (baptême, décès...) sans oublier aussi les raisons religieuses (les prières dans les mosquées et dans les églises). La population se déplace également pour ses besoins de santé*<sup>7</sup> ». La mobilité implique toujours une quête (de survie, de sécurité, d'éducation, d'argent, de biens, de valeurs, d'identité, de mieux-être, d'ascension sociale...) La diversification<sup>8</sup> et la pluriactivité<sup>9</sup> dominant respectivement les stratégies de prise en charge des besoins des familles.



**Figure 2:** Nombre de morts lors des attaques de 2015 à 2020

Source : Enquête de terrain, 2020

<sup>5</sup> Entretien du 24 avril 2019 à Niono avec un agent d'une ONG locale.

<sup>6</sup> Entretien réalisé le 23 avril 2019 à Niono avec un producteur agricole.

<sup>7</sup> Entretien du 24 avril 2020 à Niono avec un technicien de l'élevage.

<sup>8</sup> La diversification est définie comme des activités diverses relevant ou non de la définition juridique de l'activité agricole (Chambre d'agriculture 13, Novembre 2011, Diversification : aspects juridiques, fiscaux, sociaux, [www.agri13.fr](http://www.agri13.fr).)

<sup>9</sup> La pluriactivité est l'exercice par une même personne de plusieurs activités professionnelles distinctes, de façon successive ou simultanée (Chambre d'agriculture 13, Novembre 2011, Diversification : aspects juridiques, fiscaux, sociaux, [www.agri13.fr](http://www.agri13.fr).)

## 4. Discussions

Cette étude contribue à une large littérature sur la mobilité pendant la période de conflit ou d'insécurité. La littérature existante argumente que les conflits sont sources de déplacement de beaucoup de population. Les auteurs comme Ehrenberg, (1995) ; Urry, (2000 et 2007) ; Kaufmann, (2002) ; Cresswell, (2006) ont traité le rôle de la mobilité spatiale pour comprendre les pratiques sociales de la vie contemporaine. Cresswell (2006) estime que la mobilité est plus qu'un mouvement entre un point de départ et un point d'arrivée (p 6-7). Cette mobilité permet aussi de comprendre l'organisation de la vie quotidienne. Ce point a été également traité par Park, en 1925 pour expliquer l'organisation écologique de la ville et l'expérience individuelle. Dans le même sens, la restriction des déplacements de la population est chargée d'idéologie comme le montre le cas de Niono. Pour les autorités locales, il s'agit de trouver une solution en prenant des mesures d'interdiction de se déplacer au-delà de 18 heures et de vente de carburant. Pour les « hommes de la brousse », il s'agit de créer un sentiment de peur généralisé pour assoir leur autorité. Les exemples d'attaques perpétrées dans le cercle permettent de comprendre cela. Cette limitation temporelle et spatiale réduit le temps nécessaire consacré aux activités champêtres et commerciales. Comme le signale ce producteur : « Avec l'insécurité, les habitants ne peuvent pas aller très loin donc cela va réduire leur déplacement. De deux aussi les commerçants ne viennent plus au marché parce qu'ils ont peur<sup>10</sup>. »

Cependant, certaines personnes estiment que malgré les menaces d'attaques et la décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018, la population sort pour exercer leurs activités. Les conditions<sup>11</sup> de circulation sont jugés compliquées par la population. Ce constat est principalement lié à la menace quotidienne sur la population. Plusieurs de nos enquêtés ont témoigné d'être flagellés ou un de leur connaissance par « les hommes de brousses ». En plus de cette contrainte dans leur terroir, leur mobilité vers d'autres villages ou vers les services sociaux de base voire les marchés hebdomadaires se trouvent affectée par la réglementation du gouvernement sur l'utilisation des motos. Pour contrôler le déplacement des groupes armés, plusieurs pays ont décidé d'interdire la circulation en moto dans les zones insécurisées notamment le Burkina Faso, le Nigéria<sup>12</sup> et le Niger. A Téra, à Tahoua et à Ouallam au Niger, des manifestations de protestation contre l'interdiction de circuler en moto ou en pick-up se sont également déroulées en Décembre 2019. Les manifestants pensent que cette interdiction de circulation de motos amplifiera les conséquences socioéconomiques de la crise sécuritaire. Les motos constituent une véritable source d'emploi, donc une source de revenu, pour beaucoup de jeunes qui s'adonnent au « Kabou kabou » (taxi-moto<sup>13</sup>). Dans l'ensemble, cette mesure de restriction a montré ses limites dans la mesure où les attaques n'ont pas cessé. Dans l'analyse spatiale classique Nystuen, (1968), Bertin, (1967), Getis et Boots, (1978), le mouvement est soit appréhendé comme un déplacement, c'est-à-dire comme un changement de lieu, soit comme une interaction, prenant souvent place dans le cadre d'ensembles territoriaux bien délimités. Rallier les villages à l'intérieur du cercle reste une tâche compliquée. Certes dans le temps, le problème se limitait à l'état défectueux ou l'impraticabilité des routes pendant certaines périodes de l'année.

## Conclusion

<sup>10</sup> Entretien du 24 avril à Niono avec un agropasteur.

<sup>11</sup> Il s'agit des conditions de circulations dictées par la décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018.

<sup>12</sup> Au Nigéria l'utilisation des motos est interdite dans les localités comme Katsina, Kano, Kebbi, Zamfara, Sokoto, Kaduna.

<sup>13</sup> <https://www.actuniger.com/societe/15741-tillaberi-la-population-en-colere-contre-l-interdiction-de-la-circulation-des-motos.html>, consulté le 13 décembre 2021 à 11 heures 28 minutes.

De nombreuses contraintes existent dans la mobilité quotidienne dans le cercle de Niono depuis 2015. Une des raisons principales est l'insécurité. La population n'est pas libre dans ses mouvements. Elle fait face à plusieurs mesures d'interdiction et aux menaces d'attaque qui limitent les activités quotidiennes à savoir le commerce, l'agriculture, la pêche ainsi que l'accès aux ressources et aux services de base comme la santé, l'éducation, etc. La dynamique économique du cercle repose sur ces activités qui demandent un déplacement constant. Le recours aux moyens rapides comme la moto devient de plus en plus une demande présente de la part de la population. Les déplacements des habitants et leur choix modal relèvent de la décision individuelle mais aussi de la capacité financière de tout un chacun. Prise aux pièges entre les mesures de restrictions par les autorités locales et la peur de se faire agresser, la population limite ses mouvements. La population est difficilement en mesure de consolider les liens économiques et sociaux en ce temps de crise de mobilité. C'est pour cette raison que la méfiance est grandissante. Elle utilise de plus en plus les moyens de transport collectifs qui sont parfois attaqués sur les axes routiers.

## Références

- Bertin, Jacques. (1967). *Sémiologie graphique. Les diagrammes, les réseaux et les cartes*. Paris. La Haye Mouton, Gauthier-Villars. 431 pages.
- Commenges, Hadrien et Fen-Chong, Julie. (2017). "Navettes domiciles-travail : naissance et développement d'un objet statistique structurant" in *Annales de géographie*, N°715, Pp333-355.
- Cresswell, Tim. (2006). *On the move: mobility in the modern western world*. London. Routledge, 342 pages.
- Décision N° 0020/CEMGA/S-CEM6OPS/COIA du 01 février 2018, du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, 2 pages.
- Ehrenberg, Alain. (1995). *L'Individu incertain*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 358 pages.
- Le Figaro (2013). « Mali : la ville de Diabali est aux mains des djihadistes ». 14 Janvier. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/01/14/97001-20130114FILWWW00509-mali-la-ville-de-diabali-serait-aux-mains-des-djihadistes.php>. Consulté le 24 Septembre 2020 à 11 heures.
- Flamm, Michael and Kaufmann, Vincent. (2006). "Operationalizing the Concept of Motility: A Qualitative Study". *Mobilities* 1 (2), Pp. 167-189.
- Fofana, Issa. (2015). *Le rôle du téléphone mobile dans le fonctionnement du marché céréalier au Mali : cas de Bamako et de la zone polarisée par l'office du Niger*, Thèse de doctorat, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 289 pages.
- Getis, Arthur et Boots, Barry. (1978). *Models of spatial process. An approach to the study of points, lines and areal patterns*. Cambridge : Cambridge University Press. 198 pages.
- Guindo, Saïdou. (2020). « Attaque contre les FAMS dans la région de Ségou (Cercle de Niono, commune de Diabaly, localité de Gomakoura » ; <https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/flash-info/244077-attaque-contre-les-famas-dans-la-region-de-segou-cercle-de-niono.html>, consulté le 24 Décembre 2020 à 15 heures 15 minutes.
- Hagberg, Sten et ali. (2017). *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala Papers in Africa Studies, 80 p.
- Kaufmann, Vincent. (2002). *Re-thinking mobility contemporary sociology*. Ashgate. Aldershot. 120 p.
- Maliactu.net. (2016). « Attaque de la prison de Niono : une cinquantaine de détenus libérés, 2 gardes blessés (arrivée des renforts) ». 6 Décembre. <https://maliactu.net/attaque-dune-prison-au-mali-une-cinquantaine-de-detenus-liberes-2-gardes-blesses/>. Consulté le 24 Septembre 2020 à 15 heures.

- Meissonnier, Joël et Dejoux Virginie. (2016). « The Commented Walk Method as a Way of Highlighting Precise Daily Mobility Difficulties – A Case Study Focusing on Cognitive or Mental Diseases ». *Transport Research Procedia*. TRA, Elsevier. Volume 14. Pp. 4403-4409.
- Nystuen, John D. (1968). « Identification of some fundamental spatial concepts ». *Michigan Academy of Science, Arts, and Letters*, n° 48. Pp. 373-384.
- Radio France Internationale. (2016). « Attaque de Nampala au Mali : une action coordonnée doublement revendiquée » 20 juillet. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160720-attaque-nampala-mali-une-action-coordonnee-doublement-revendiquee>. Consulté le 24 Septembre 2020 à 13 heures.
- Urry, John. (2007). *Mobilities*. Polity. Cambridge, 335 p.
- Urry, John. (2000). *Sociology beyond societies: mobilities for the twenty-first century*. London. Routledge, 268 p.

---



---

# Revue HoPE

---



---

## La Charte de *Kurukan fuga* et le vivre-ensemble

El Hadji Ousmane BORE <sup>a†</sup>

a. Dépt. D'Histoire-Archéologie, Faculté d'Histoire et de Géographie (USSGB), Bamako, Mali

---

### Résumé

Dans cet article, nous nous proposons d'analyser la Charte de *Kurukan fuga* adoptée en 1236. La chute du Wagadu-Ghana instaura une insécurité dans toute la région du Soudan occidental se manifestant à travers des guerres hégémoniques couronnées par la victoire des forces mandingues en 1235 à Kirina. L'adoption de la charte de *Kurukan fuga* a posé les bases de la stabilité dans l'Empire du Manden, et amena les communautés à s'engager dans le même avenir. L'objectif principal de cette recherche est d'analyser les enseignements du vivre-ensemble prôné par la Charte de *Kurukan fuga*. La charte trouve toute sa pertinence dans la situation sociopolitique actuelle du Mali où la survie de l'État-nation est fortement ébranlée par des crises multifformes. La méthodologie allie à la fois la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Cette étude permettra de montrer l'implication contemporaine de la Charte de *Kurukan fuga* par l'identification des moyens de sortie de la crise actuelle au Mali.

© Revue HOPE, tous droits réservés

**Mots clés :** Charte de *Kurukan fuga*, Crise sociopolitique, Identifier les moyens, Implication, Vivre-ensemble.

---

### Abstract

In this article, we propose to analyse the Charter of *Kurukan fuga* adopted in 1236. The fall of Wagadu-Ghana created insecurity throughout the western Sudan region manifested through hegemonic wars crowned by the victory of the Mandingo forces in 1235 in Kirina. The adoption of the *Kurukan fuga* charter laid the foundations for stability in the Manden Empire, and led communities to commit to the same future. The main objective of this research is to analyse the teachings of living together advocated by the *Kurukan fuga* Charter. The charter finds all its relevance in the current socio-political situation of Mali where the survival of the nation-state is strongly shaken by multifaceted crises. The methodology combines both documentary research and field investigation. This study will show the contemporary implications of the *Kurukan fuga* Charter by identifying ways out of the current crisis in Mali.

© Revue HOPE, all right reserved

**Keywords:** *Kurukan fuga* Charter, Socio-political crisis, identify means, Implication, Living together

---

† Auteur correspondant : Dr El Hadji Ousmane BORE : [bore.ousmane@yahoo.fr](mailto:bore.ousmane@yahoo.fr)

Article reçu le : 01/10/2021, Version corrigée reçue le 01/12/2021, Accepté le 15/12/2021.

## 1. Introduction

De prime abord nous tenterons de définir deux concepts clés, à savoir la charte et le vivre-ensemble, pour donner plus de lisibilité à cet article. Toutes les acceptions du mot charte dans le dictionnaire « Le petit Robert » lui confèrent une connotation juridique. Au Moyen Âge, la charte se définissait comme un acte juridique, un titre de propriété, de vente, de privilège octroyé. Elle est aussi définie comme une loi constitutionnelle établie par un souverain. La troisième acception du mot charte fait allusion à une liste, un recueil de points que l'on s'engage à observer par une adhésion, une signature. C'est cette définition que certains communicateurs (traditionnels ou modernes) ethnologues, traditionnistes, linguistes, etc., ont appliqué aux clauses de la grande rencontre tenue à *Kurukan fuga* en 1236. Les dignitaires du Manden, en initiant cette rencontre, savaient tout le poids que pouvait représenter dans les mentalités populaires un engagement donné sous forme de serment. En effet, les protagonistes se sont engagés solennellement devant le peuple, et devant le chef suprême reconnu, à défendre la Charte de *Kurukan fuga*. La force de cette charte est dans la dynamique qu'elle a su inculquer à la cohésion, pierre angulaire du nouvel édifice social. Les hommes et les femmes ont maintenu la cohésion et rappelaient toujours aux *Mandenka (Habitants du Manden)*, le cas échéant, les principes fondateurs de la nation mandingue. Quant au vivre-ensemble, l'accent est mis sur la cohabitation harmonieuse sur un même territoire de communautés différentes. Cela requiert l'ancrage d'une culture de paix et de la tolérance, qui fait que la « diversité des expressions culturelles » devient une force, une richesse au service de tous, un facteur d'union et de développement.<sup>1</sup>

Le contexte historique de la charte de *Kurukan fuga* correspond donc à une période de troubles, de guerres fratricides et de spoliation. Le déclin de l'Empire du Wagadu-Ghana en 1076 suite à l'invasion des musulmans sahariens almoravides renforce la volonté hégémoniste des anciennes entités territoriales vassales telles le Mali et le Sosso. Il aura fallu attendre la bataille de Kirina pour que les forces mandingues victorieuses, sous la conduite de *Sunjata KEYITA*, imposent leur suprématie à toute la région. La Charte de *Kurukan fuga*, subséquente à cette victoire historique du Manden, est adoptée pour matérialiser la cohésion dans l'empire entre les différentes communautés autour de certains principes et valeurs. Dans la littérature, la Charte de *Kurukan fuga* a déjà fait l'objet de certaines publications. En 2008, le Centre d'Études Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO) a publié un document dans lequel la charte de *Kurukan fuga* est considérée comme l'une des sources de la pensée politique en Afrique.<sup>2</sup> Dans ce document, le CELHTO a mis en évidence la vision du monde des Mandenka au XIIIe siècle, basée sur la sacralité de la vie humaine, une esthétique, des méthodes de gestion de la nature et un code de conduite appelé à modérer les rapports entre les communautés et leurs membres. La Charte selon le CELHTO constitue un document capital pour les médiations traditionnelles, révélant ainsi un esprit législateur dans les sociétés africaines du XIIIe siècle. Ce qui suscite la question suivante chez Mangoné NIANG : « *Si des Africains de cette période-là ont cherché à gérer le contentieux par la négociation, pourquoi pas nous* »<sup>3</sup>. L'auteur qui a véritablement mis la charte de *Kurukan fuga* au centre de ses travaux de recherche est bien Youssouf Cissé. Il attribue la paternité de la charte aux sociétés des chasseurs.<sup>4</sup> Aussi en collaboration avec Wa Kamissoko, dans le livre « *La grande geste du Mali* », dont le tome II intitulé « *Soundjata la gloire du Mali* » est publié en 1991, les auteurs mettent en exergue la charte de *Kurukan fuga*.<sup>5</sup> Le N'KO, Mouvement Culturel pour le Développement a réalisé un document

<sup>1</sup> UNESCO, 2005, *Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

<sup>2</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 162 p.

<sup>3</sup> NIANG Mangoné, in, CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 5

<sup>4</sup> Cissé, Y.T., (1964). *Notes sur les sociétés de chasseurs malinké*, journal de la Société des Africanistes, t. XXXIV, fasc. 2, pp. 175-226.

<sup>5</sup> Cissé Y., et Kamissoko, W., (1991). *La grande geste du Mali : t. 2 : Soundjata la gloire du Mali*, Paris, Karthala-ARSAN, 297 p.

intitulé *La Charte de Kurukan fuka* en 2009.<sup>6</sup> L'accent y est particulièrement mis sur les principes contenus dans la charte et leurs commentaires.

La charte inaugure une nouvelle ère dans la vie sociopolitique du Soudan occidental. Au Wagadu-Ghana succède l'Empire du Mali. La domination de l'Empire du Mali (XIe au XVe siècle) correspond à une période de stabilité dans le Soudan sur les plans territorial, économique, social, sécuritaire, etc.<sup>7</sup>

La question ne porte plus sur l'érection de la Charte de *Kurukan fuga* comme une enseigne de l'identité mandingue. Ce qui urge maintenant est de savoir quelle application faire de la Charte de *Kurukan fuga* pour qu'elle aide à la recherche de solutions appropriées à la consolidation de l'unité nationale. Si pour la résolution de la situation sociopolitique et sécuritaire fragile du Mali depuis 2012, les instruments juridiques nationaux et/ou internationaux ont démontré toutes leurs insuffisances, la riche histoire du Soudan occidental dispose d'un patrimoine culturel immatériel riche, qui pourrait servir de source d'inspiration ou être susceptible de fournir des éléments pour la résolution des problèmes actuels.

Nous pouvons donc hypothétiser que les principes contenus dans l'énoncé de la Charte de *Kurukan fuga*, exploités de façon efficiente, peuvent aider à la consolidation du vivre-ensemble au Mali. La question relève de l'intérêt supérieur de la nation, car l'insécurité née depuis la crise politico sécuritaire de 2012 a plombé l'économie malienne et annihilé tous les efforts consentis par l'État et ses partenaires pour le développement de la société. La situation de paupérisation générale des communautés née de cette crise les expose, non seulement à la vulnérabilité, mais aussi les astreint à tomber sous le charme de la propagande djihadiste.

## 2. Méthodologie

La méthodologie adoptée s'appuie à la fois sur la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. La Charte de *Kurukan fuga* est un patrimoine communautaire transmis de génération en génération. Notre source principale d'informations reste cependant la tradition orale. Toutes les publications concernant notre sujet s'inspirent de cette tradition. La recherche documentaire a consisté à chercher, à identifier et à analyser les documents qui sont en rapport avec notre thème. Elle s'est effectuée au Mali, en Afrique occidentale, en France. Cette recherche a porté sur les ouvrages spécialisés, les ouvrages généraux, les publications académiques (mémoires de fin de cycle, thèses de doctorat, les rapports, etc.). La recherche documentaire ne nous a pas permis de récolter beaucoup de données relatives à notre thème, pour la simple raison qu'il a très peu retenu l'attention des chercheurs jusqu'à une période récente. Nous avons profité de nos séjours dans les pays cités plus haut (en Guinée, au Niger et au Sénégal en Afrique occidentale), en France pour rencontrer des chercheurs qui s'intéressent au Soudan occidental. Comme outil de recueil des informations, nous avons opté pour l'entretien semi-directif, plus applicable à l'analyse. Aussi, la faible directivité de la part de l'enquêteur pousse les enquêtés à accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur. La semi-directivité de cet entretien fait « *qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises* ». <sup>8</sup> Nous avons élaboré une série de questions-guides ouvertes, requérant une information de la part de l'interviewé. L'enquête a porté sur les items suivants : la connaissance de la charte de *Kurukan fuga* ; les motivations des assises de *Kurukan fuga* ; la connaissance des résolutions de *Kurukan fuga* et la connaissance des résolutions aspirant au vivre-ensemble. Toutefois, les développements parallèles de la part des interlocuteurs de nature à nuancer ou à corriger les hypothèses de travail étaient acceptés.

<sup>6</sup> N'KO-Mouvement Culturel pour le Développement, (2009). *La Charte de Kurukan fuka*, Bamako, N'KO-MCD, 48 p.

<sup>7</sup> SURE CANALE, J., 1973, *Afrique noire : Géographie, Civilisations, Histoire*, Paris, Editions Sociales, 387p.

<sup>8</sup> QUIVRY, R., et CAMPENHOUDT, L.V., 2006. *Manuel en sciences sociales*, Paris, DUNOD, p 174.

### 3. Résultats

#### 3.1. Dialogue inclusif pour résolution des problèmes

Après les campagnes militaires almoravides commencées en 1042, les guerres contre Sumaoro, il fallait réunir tout le monde, créer un cadre d'échange, un espace de dialogue inclusif pour trouver une solution aux nombreux maux qui minaient la société. L'initiative fut prise par Sunjata KEYITA qui va convoquer alors une grande assemblée à *Kurukan fuga*, à la sortie nord de Kangaba. Là, les Mandenka et leurs alliés élaborèrent la Charte du Manden ou Charte de *Kurukan fuga*.

A ce rassemblement, participèrent les représentants de nombreux groupes humains du Soudan Occidental, représentés par leurs chefs ou leurs rois locaux. Le Soso était représenté par son nouveau chef, Fakoly KOROMA. Tous, à l'unanimité, reconnaîtront Sunjata comme *Mansa* (Empereur). Sunjata va à son tour confirmer l'autorité de ces chefs sur leurs provinces respectives. La charte va aussi proposer une nouvelle stratification sociale en donnant des prérogatives aux différentes couches de la société. L'élaboration de la charte a largement concouru à la fondation de l'empire mandingue, l'un des plus prestigieux du Soudan Occidental. Par ailleurs, à *Kurukan fuga*, au-delà de la fondation d'un État de type nouveau et sa dotation d'une organisation sociale, ce qui a été surtout original chez les *Sinbo*<sup>9</sup> du Manden, c'est l'élaboration et la mise en pratique de mécanismes de prévention et de régulation de conflits, de gestion de la société dont ceux relatifs à la puissance paternelle, au *sanankuya*, à l'assistance mutuelle, à la protection de l'étranger, etc...

Certaines dispositions de la Charte de *Kurukan fuga* ont survécu et traversé les grandes périodes de rupture de l'histoire du Soudan occidental comme la traite atlantique qui a duré près de quatre siècles et la colonisation européenne près d'un siècle. Les principes prônés par la charte ont été institutionnalisés et sont toujours les principaux leviers de régulation sociale. A la sortie de la grande crise de près d'un siècle et demi, consécutive à la chute de l'empire du Wagadu-Ghana, les *Mandenka* avaient besoin de paix, de stabilité, de se projeter pour tout épanouissement. Cet épanouissement dont l'expression la plus achevée a été la fondation, l'essor et la longévité de l'empire du Mali, n'a été possible qu'avec des hommes et des femmes engagés dans le même avenir. La formation des hommes prônée au Manden par les législateurs de *Kurukan fuga* a permis à terme de former une "Nation" avec des peuples aussi divers que variés sur le vaste territoire qu'occupa l'empire du Mali.

#### 3. 2. La charte, facteur d'intégration et de vivre-ensemble

Le vivre-ensemble a été une des préoccupations de la Charte de *Kurukan Fuga*. Le Manden était une société très hiérarchisée dans laquelle des lignages dominants assuraient le leadership. La chute du Wagadu-Ghana, dont le Manden était une entité vassale, instaura dans le Soudan occidental un état de corruption, de déprédation, d'instabilité et de décomposition générale de la société. La déliquescence a pris des proportions inquiétantes faisant pratiquement du Manden un monde sans hiérarchie où un malinké pouvait mettre le mors dans la bouche d'un autre malinké et aller le vendre comme esclave. L'adoption de la Charte de *Kurukan Fuga* en 1236 est née du besoin impérieux d'élaborer des règles de vivre-ensemble. Les dispositions de la charte mirent en avant l'intégration des différentes communautés et le vivre-ensemble. Parmi ces dispositions, nous allons en examiner quelques-unes : la sacralisation de la vie, le *sanankuya*, la puissance paternelle, l'assistance mutuelle, le respect dû au voisin, la prescription du mensonge, la protection de l'étranger et l'immunité accordée au messager.

En effet, à l'issue du conclave de *Kurukan fuga*, les sages du Manden avaient compris que sans la paix, le pardon, la cohésion sociale et le bien-être collectif ne pouvaient être acquis. Ils avaient tiré les enseignements de l'histoire et compris que l'homme est le pilier de tout développement humain. L'homme méritait par conséquent de vivre dans une société codifiée à travers des dispositions sociales

<sup>9</sup> Sinbo : Titre honorifique du Maître-chasseur. Le Sinbo se situe au sommet de la hiérarchie de la confrérie des chasseurs. (SIDIBE, F. M., 2020, 167).

qui s'imposent à tous. Parmi les dispositions prises à *Kurukan fuga*, l'article 5 est le plus expressif de la volonté des Mandenka à instaurer le vivre-ensemble, surtout qu'il s'agit de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cet article stipule : « *Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort* ». <sup>10</sup>

La vie est sacrée au Mandenka. L'interdiction ancestrale de sacrifice humain demeure de façon exceptionnelle à des occasions où l'intérêt général de la communauté est en jeu. A titre préventif, et vu les divers voisinages de l'empire, les dispositions d'inviolabilité de la vie et du corps humain sont maintenues et renforcées. La sacralité de la vie est un principe fondateur de la nouvelle société mandingue. Elle suppose la culture du pardon pour toute faute commise, même grave, ou le fait de s'en référer à l'autorité compétente en cas de différends susceptibles de dégénérer.

Sont désormais formellement interdites toute atteinte à la vie humaine, toute violation de l'intégrité physique de la personne avec une arme. Cette disposition s'impose à tous, puissants et faibles, gouvernants et gouvernés, autochtones et étrangers. L'assurance de cette disposition était une des conditions préalables à toute idée de cohésion. Djibril Tamsir NIANE a mis l'accent sur la pertinence de cette disposition dans la stabilité et l'essor du Mandé en ces termes : « *Cette loi a revêtu une grande importance. Elle garantissait la liberté de l'individu ; Soundjata, il faut le rappeler, a aboli l'esclavage des "Mandenka" ; il avait mis fin au brigandage, aux sévices des coupeurs de routes qui capturaient les gens pour les vendre comme esclaves. La tradition rapporte "au temps de Soundjata, chacun est devenu maître de sa personne, maître de ses biens, de sa femme et de ses enfants". Le grand mérite de Soundjata, ce qui fait de lui le plus grand roi aux yeux des Mandenka, est qu'il a rendu la liberté à chaque homme et instauré la paix. En termes modernes, nous dirons qu'il a libéré l'individu et garanti sa sécurité* ». <sup>11</sup>

L'article 7 est certainement la disposition qui, par la suite, a le plus contribué à la stabilité, l'intégration et la cohésion sociale. Il dispose ainsi : « *Il est institué entre les Mandenka le sanankunya et le tanamanyönya (pacte de sang). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle* »<sup>12</sup>. Selon le Mouvement culturel pour le développement (N'Ko-MCD) « *Sanankou vient de "son nogoya koun", c'est-à-dire "savoir transiger", car on est enclin à transiger lorsque le sanankoun (allié patronymique) intervient dans une quelconque situation de conflit, ou d'une attitude d'intransigeance chez soi* ». <sup>13</sup>

C'est un jeu d'alliance entre les hommes institués par les sages pour contenir tout emportement (colère), même si le contentieux appelait à verser du sang, pour dédramatiser la situation (banalisation), la rendant supportable au point d'être dérisoire, pour finir dans le rire amusé, éludant toute issue tragique ou douloureuse. Ce qui a fait assimiler le *sanankounya* (jeu d'alliance patronymique) au *tanamagnokonya* (pacte totémique) car les *sanankoun* (alliés patronymiques) ont l'interdit quasi "totémique" de verser le sang les uns des autres, de se faire verser des larmes, de profiter des gains de vente de l'autre réduit en captif, de se faire du tort, de se faire souffrir ou tout autre acte de viol du lien sacré.

Toutes les situations qui, par le passé, se lavaient dans le sang et la rixe (affronts, défis, vengeances), le *sanankounya* les a noyées dans la badinerie (joute de parole) et dans le rire (dérision). C'est selon le N'Ko-MCD, le cas des injures comme l'insulte du père, l'attribut de bâtard, ou de captif, dédramatisés dans le jeu du *sanankounya* jusqu'à banaliser les insultes polissonnes du paternel en plaisanterie et à s'arroger le titre de maître de l'aïeul captif de l'interlocuteur.

Il est formellement interdit de se faire l'ennemi de son sanankoun, de causer sa gêne en l'indisposant, ou de violer l'interdit commun. Celui qui, sous le coup de la colère, enfreint au pacte (effets de l'alliance) doit payer une généreuse dîme expiatoire en vue de combler la personne lésée et solder ce faisant, le

<sup>10</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 45.

<sup>11</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 15

<sup>12</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 45

<sup>13</sup> N'Ko-MCD, N'KO-Mouvement Culturel pour le Développement, 2009, *La Charte de KURUKANFUKA*, Bamako, N'KO-MCD, p. 12

compte du contentieux en s'amusant ; c'est ce qui s'appelle au Manden « *ka nyaji latèrèndè* » autrement dit « essayer les larmes » de la victime. Nul ne doit se faire justice en cas de forfait imputable à un sanankoun peu raisonnable. Il a pour recours la sentence de la formule : « Je m'en remets au pacte entre nos aïeux ». Si le coupable ne fait pas amende honorable, il aura un terrible retour de balancier cinglant aussi éclatant que le soleil.

Ainsi donc, le *sanankounya* était scellé par le prince à travers un pacte de sang entre la famille impériale KEYITA et ses *sanankoun* (alliés patronymiques) noué par le rituel public d'une entaille commune à l'avant-bras des représentants de tous les patronymes du Manden dont les sangs sont mêlés ainsi en signe d'alliance, ce, à l'exception des noms CONDE et TRAORE, lignées maternelles des KEYITA.

Le *Sanankounya* à la suite est institué entre voisins, selon le principe que « *le convenu entre les hommes portent le sceau divin* ». Cette alliance de familles est sacrée et désormais indéfectible ; et assortie d'une clause de sort, pour que soit frappé de malédiction et d'avilissement de sa descendance tout individu coupable de méprise de ce lien.

L'ordonnateur devant, le premier, subir les servitudes des règles qu'il édicte, les sujétions du *sanankounya* s'appliquent en premier à la famille impériale, les *mansarén* (les régnants), consentant à se faire verbalement malmenés en public à la guise de leurs *danankoun* (leurs sujets) ; et partant de l'exemple, l'opprobre du jeu s'impose donc à tous et à chacun, y compris ceux-là ne siégeant pas à l'assemblée constituante. Entre cousins à plaisanterie, la tolérance et le chahut doivent être de principe. Selon le CELHTO : « *Le " sanankounya et le tanamanyönya " ou parenté plaisante qui fait l'objet de l'énoncé 7 de la Charte a créé entre les Mandenka des liens conviviaux plus ou moins solides selon le cas, qui concourent tous à la culture de la tolérance et de la coexistence pacifique. La parenté plaisante, comme l'appelle si éloquemment Raphaël N'DIAYE, ne fut pas une création de Kurukan fuga, mais la Charte l'a institutionnalisée* <sup>14</sup> ».

Djibril Tamsir NIANE également estime que l'article 7 relatif à la parenté plaisante est l'une des dispositions les plus importantes de la Charte de *Kurukan fuga* : « *En effet la préservation de la paix et la volonté d'instaurer la tolérance, la compréhension entre les hommes furent la grande préoccupation de Soundjata et ses compagnons. C'est l'origine de l'institutionnalisation de la parenté à plaisanterie dont les origines remonteraient au temps du Ghana, mais c'est bien Soundjata qui en fit une loi assortie d'interdits. Par-delà la plaisanterie ; les cousins ou les parents à plaisanterie se doivent aide et assistance ; le manquement à ce devoir est puni par les Ancêtres dont l'esprit veille toujours sur l'observance des pactes. La pratique de la parenté à plaisanterie est si répandue en Afrique de l'Ouest ! A croire qu'elle n'est la création de personne. Mais, il faut dire aussi, avec la force et l'expression qu'on lui connaît, elle est le propre de l'Afrique de l'ouest, de la zone soudano-sahélienne. Elle caractérise l'espace malien qui va de Banjul à Niamey, de Nema à la forêt (Côte d'Ivoire, Guinée) encore que des correspondances de noms se sont établies entre peuples de la savane et peuples de la forêt ! Chez les Malinké, le jour de l'an était la fête du Sanankounya, jour de la convivialité, de visite, d'échanges de cadeaux. La tolérance a été dit-on, constamment prêchée par Soundjata et les siens ; d'elle procède l'amour du prochain. L'objectif était de construire la paix sociale et conjurer l'esprit de guerre* <sup>15</sup> ».

Une disposition de la Charte de *Kurukan fuga* ayant contribué à la cohésion sociale est l'article 9 qui a conféré la puissance paternelle à toute la société mandingue : « *L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient en conséquence à tous* ». <sup>16</sup> Les Mandenka avaient déjà compris qu'une seule famille (père et mère), encore moins un seul individu (père ou mère) ne saurait subvenir à l'éducation effective d'un enfant, appelé à assurer la relève. Ils ont insinué que pour l'avenir d'une société, l'éducation des enfants était si importante, si sérieuse et si complexe, qu'elle

<sup>14</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 45

<sup>15</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-17

<sup>16</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 45

requiert l'adhésion et la participation de tous. Après les grandes crises sociétales, il faut toujours préconiser des projets de reconstruction à court, moyen et long terme, qui est le plus difficile à atteindre. C'est de ce projet à long terme qu'a participé l'article 9 de la Charte de *Kurukan fuga*.

La formation des hommes prônée au Mandé par les législateurs de *Kurukan fuga* a permis à terme de former une "Nation" avec des peuples aussi divers que variés sur le vaste territoire qu'occupait l'empire du Mali. Selon le CELHTO, pour comprendre cette disposition sur la puissance paternelle, il faudra au préalable traduire littéralement, mot à mot, le texte *maninka* : « *L'enfant est la chose de tout le monde. Son éducation, sa formation en vue d'acquérir les qualités sociales appartient à tous. L'exercice du pouvoir conféré ainsi à chaque membre de la société est effectif. On inflige la chicotte, on réprimande, on corrige l'enfant d'autrui en faute, sans connaître ses parents et on le ramène à la maison en stigmatisant la faute dont il est coupable ! Devoir accompli, remerciement des parents... Ce temps est révolu ! Ces "lois" règlent au quotidien la vie sociale. On n'en mesure l'importance que si l'on observe la vie africaine de l'intérieur. Il y'a contamination, dans le vaste empire, les peuples ont partagé ces « lois » qui sont passées dans les traditions des uns et des autres. Des lois concernant la vie en société sont devenues des coutumes, des traditions* ». <sup>17</sup>

Ceci nous été corroboré lors de nos recherches par Mamady-Sylla KUYATE, alors chef des *djélis* de Komakara, qui nous a fait comprendre que la puissance paternelle octroyée à toute la société mandingue par les législateurs de *Kurukan fuga*, a transcendé les limites de l'empire du Mali, du Songhoy, de la Traite atlantique et de la colonisation pour montrer ses vertus particulièrement au Mali contemporain et à la République de Guinée. Selon lui, c'est lorsque nous avons commencé à tourner le dos à ces valeurs séculaires pour embrasser la culture de la famille nucléaire, que tous nos problèmes ont commencé. L'article 10 de la Charte de *Kurukan fuga* qui stipule : « *Adressons-nous mutuellement les condoléances* », est une autre disposition renvoyant à la cohésion sociale surtout pour celui qui connaît les réalités sociales du Mandé. Pour consolider davantage le vivre-ensemble, la charte a instruit aux Mandenka de partager tant les bonheurs que les douleurs des uns et des autres. C'est à cette disposition que remonte l'assistance des familles endeuillées en nourritures, pratique qui est de nos jours encore tenace.

Avec l'article 11 de la Charte : « *Quand votre femme ou votre enfant fuit, ne le poursuivez pas chez le voisin* », les législateurs de *Kurukan fuga* ont imposé aux voisins, le respect dû comme le dit Siriman KOUYATE : « *Le respect que se doivent les voisins a été presque sacralisé. Quelle que soit la faute commise par un membre de votre famille, une fois que ce dernier se réfugie chez votre voisin, vous n'avez plus le droit de le punir pour cette faute. Vous devez abandonner et effacer de votre mémoire l'offense qui vous aura été faite* ». <sup>18</sup>

Les Mandenka ont dans leur dynamique de cohésion sociale atteint un tel seuil qu'ils ont édicté l'article 17 qui, à première vue, peut paraître paradoxale : « *Les mensonges qui ont vécu quarante (40) ans doivent être considérés comme des vérités* ». Selon Siriman KOUYATE, il est ici question d'une forme de prescription que la société accorde à des propos que tout le monde tient pour vrais pendant un certain temps, et qui ne peuvent plus être dénoncés après cette période qui est fixée à 40 ans, suffisante pour mettre en exergue les tares. KOUYATE le justifie davantage par le droit d'ainesse qui est dans les sociétés africaines en général, et le Manden en particulier, un droit imprescriptible. L'on doit respect et devoir à plus âgé que soit, qu'importe son rang social ou sa fortune. Au sein de la famille au Manden, ce droit est si fortement enraciné qu'un dicton populaire dit : « *On peut être plus âgé que son père ou sa mère, mais jamais plus âgé que son aîné* » <sup>19</sup>. Bien entendu, on entend par père et mère, les oncles et les tantes.

<sup>17</sup> CELHO, 2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 18

<sup>18</sup> KOUYATE S., 2006, *La Charte de Kurukan-fuga – Constitution de l'empire du Mali*, Conakry, Ed. La Source, p. 65.

<sup>19</sup> KOUYATE S., 2006, *La Charte de Kurukan-fuga – Constitution de l'empire du Mali*, Conakry, Ed. La Source, p. 67.

En fait, les Mandenka sont allés du postulat que le mensonge qui n'a dérangé personne pendant 40 ans, voire contribué à la stabilité, n'a nullement besoin d'être remis en cause au risque de compromettre le préexistant. De toutes les dispositions édictées à *Kurukan fuga*, l'article 24 est sans nul doute celui qui a (avec l'article 5) le plus contribué à l'essor de l'empire du Mali. Cette disposition : « *Ne faites jamais du tort aux étrangers* » prend en charge et impose la protection des étrangers. Les sages du Manden dans leur quête d'harmonie sociale au Manden, se sont aussi penchés à *Kurukan fuga* sur le respect dû aux étrangers. La vie et les biens des étrangers doivent être mieux protégés que ceux des nationaux. C'est pourquoi, tout le monde a été responsabilisé dans la sécurisation des étrangers. Le N'Ko-MCD nous rapporte une disposition qui s'inscrit dans cette dynamique : « *Si le bien d'un étranger s'égaré, ou qu'il lui arrive quoi que ce soit, n'importe où dans l'empire, la suite dépassera l'entendement des habitants de la contrée. Si, sur les voies du trafic, un fauve s'empare de l'âme d'un étranger, à fortiori qu'il lui advienne malheur, tous les chasseurs (donso), et surtout ceux de la contrée, en répondront. Nul n'ignore que la circulation libre des voyageurs est source de prospérité de la cité, et du pays. Si ces derniers en viennent à craindre pour leur vie et leurs biens, ils ne se risqueront pas à poursuivre l'échange, ce qui entraînera la déprime générale* »<sup>20</sup>.

L'inviolabilité de la vie et des biens des étrangers était garantie. Le respect des étrangers s'imposait rigoureusement, la sécurisation de leur vie et leurs biens s'imposait obligatoirement. C'était pour les Mandenka la condition de la poursuite de leur commerce, d'une renommée de l'empire et même facteur d'immigration. En retour, les *Tounkaranké* (migrants) du Manden bénéficieraient de ce fait, d'hospitalité et d'un meilleur traitement à l'étranger. L'adage selon eux dit : « *Pense te retrouver un jour plus loin que tu ne sembles soupçonner* ». Dans un souci d'effectivité et d'efficience, il a été décidé : « *Celui qui reçoit un étranger doit d'abord lui demander sa provenance. S'il a un parent (de la famille) en ce lieu, les présenter l'un à l'autre, et le signaler au chef de village (l'autorité) le même jour, mais aussi le faire connaître des autres habitants afin de les familiariser et pour son intégration sociale ("dougoulénia") rapide. Aucun étranger ne doit, par son hôte, demeurer dans l'anonymat... Les biens d'un étranger décédé seront consignés jusqu'à l'arrivée d'un parent auquel ils seront remis ; même lorsqu'il s'agit d'un simple compatriote anonyme, ce dernier étant assimilable à un ayant droit mieux que les autres. Lorsque l'étranger décède en ayant auparavant contracté un mariage avec une native, ses biens reviennent à son épouse légitime. Si l'épouse décédait avant lui, l'héritage est dévolu à la belle famille, car le mariage est la fourmière de la parenté qui s'étend. Tout étranger coupable de violation répétée des lois passibles de la peine de mort, d'excommunication, ou d'expropriation totale, ne sera ni exécuté ni dépossédé ; il sera puni de bannissement, de reconduite hors du territoire, refoulé, sans aucun préjudice à ses biens* ».<sup>21</sup>

Ibn BATTÛTA en voyage au Mali (1352-1353), sous le règne de Mansa Souleymane, s'est étonné de la façon dont les étrangers étaient traités et en cas de décès, comment leurs biens étaient gardés jusqu'à l'arrivée des ayants-droits. Il note dans son appréciation de ce qu'il a trouvé de louable dans la conduite des Nègres, et ce, à propos du Mali : « *Parmi les belles qualités de cette population, nous citons les suivantes... Les Noirs ne confisquent pas les biens des hommes blancs qui viennent à mourir dans leur contrée, quand même il s'agirait de trésors immenses. Ils les déposent au contraire, chez un homme de confiance d'entre les Blancs, jusqu'à ce que les ayants droit se présentent et en prennent possession* ».<sup>22</sup> L'article 25 de la Charte qui stipule : « *Le chargé de mission ne risque rien au Mandé* » accorde une immunité au chargé de mission, lequel ne fait que transmettre un message dont il n'est pas l'auteur. Il ne doit pas faire l'objet de représailles. C'est selon le CELHTO : « *Cette notion que l'on retrouve dans l'article 29 de la convention de Vienne du 18 avril 1961 qui protège les diplomates contre les poursuites*

<sup>20</sup> N'KO-Mouvement Culturel pour le Développement, 2009, *La Charte de KURUKANFUKA*, Bamako, N'KO-MCD, p. 15

<sup>21</sup> N'Ko- Mouvement Culturel pour le Développement, 2009, *La Charte de KURUKANFUKA*, Bamako, N'KO-MCD, p. 18

<sup>22</sup> Ibn battûta, 1969, *voyages d'Ibn Battouta*, texte arabe accompagné d'une traduction par C. Défréméry et B.R. Sanguinetti, Paris, Anthropos, t. IV, p. 311

*pénales dans les États accreditaires. Par extension, les locaux diplomatiques bénéficient de la notion d'extraterritorialité, donc inviolables*<sup>23</sup> ».

#### 4. Discussion

Les principes prônés dans la charte de *Kurukan Fuga* s'enracinent profondément dans les traditions communautaires du Manden. Ce sont des valeurs sociétales forgées par les communautés et transmises de génération en génération. Le mérite de la charte de *Kurukan fuga* est de leur conférer un caractère solennel, une force de loi qui tire sa légitimité du serment donné. Ces valeurs qui consolident l'unité des familles, des lignages, des tribus donnent la quintessence du riche patrimoine culturel immatériel des différentes communautés du Soudan occidental. Le cousinage à plaisanterie, le respect des anciens, la sacralité de la vie humaine, l'immunité accordée au chargé de mission, l'hospitalité accordée aux étrangers, la prescription du mensonge, pour ne citer que ceux-ci, étaient des traditions forgées, partagées et perpétuées par les communautés du Soudan occidental.

Toutefois le contexte historique du Manden après la chute du Wagadu-Ghana était marqué par l'insécurité, une société vivant dans un chaos indescriptible avec son corollaire de guerres hégémoniques, de chasses à l'homme pour alimenter la traite orientale, etc. Le Soudan occidental avait besoin de stabilité, de paix et de liberté. Les Mandenka ont compris que la victoire acquise par la force des armes était insuffisante pour asseoir une société stable, et qu'il faut revisiter et questionner de nouveau les traditions ancestrales pour revitaliser ses éléments susceptibles de renforcer la cohésion, le vivre-ensemble. Cette nouvelle société à laquelle aspiraient toutes les composantes du Mandé a vu ses fondements s'établir à *Kurukan fuga*. L'effectivité des dispositions contenues dans la charte est rendue possible grâce au renforcement du *mansaya* (*L'impérium*). La charte est devenue ainsi un acte fondateur et structurant de l'Empire du Mali, une étape majeure dans la vie des communautés du Soudan occidental. A ce titre, elle peut être inscrite sur la liste prestigieuse des grandes déclarations de l'humanité ayant apporté des changements radicaux dans la vie des nations, à l'instar de la déclaration française des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique du juillet 1776, etc. Toutes ces grandes déclarations sont consécutives à des crises ayant bouleversé la structure socioéconomique et politique des sociétés concernées.

La Charte de *Kurukan fuga* ne participe donc pas du hasard et ne déroge pas à la règle des tentatives de réorganisation dans l'histoire. Elle est consécutive à presque un siècle et demi d'instabilité, de déprédation et de famine avec son lot de victimes. Ce qui est attesté par Siriman KOUYATE dans l'affirmation suivante : « *Les grandes déclarations que l'humanité a connues, ont toujours été la conséquence de grands évènements ayant bouleversé l'ordonnement politico-social ou économique des périodes considérées. La Déclaration française des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 sont respectivement consécutives à la révolution française et à la deuxième guerre mondiale. Il en est ainsi de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, adoptée après la grande vague des indépendances des anciennes colonies. La Charte de Kurukan-fuga est elle aussi le point de départ d'un ordre nouveau après la période tumultueuse du règne illégitime du roi sorcier sur le Mandé, mais aussi le début d'une nouvelle ère pour tout l'Ouest africain. Quel que soit le cas de figure, les déclarations servent à asseoir les bases d'une nouvelle société, débarrassée des tares qui ont marqué son existence précédente. Elles donnent un nouveau souffle à un ou à des peuples qui aspirent à plus de justice et à un mieux-être* ».<sup>24</sup>

<sup>23</sup> CELHTO2008, *La Charte de Kurukan fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 51

<sup>24</sup> KOUYATE, Siriman, 2003, *La Charte de Kurukan fuga - Constitution de l'empire du Mali*, Conakry, La Source.

La rupture avec une situation sociopolitique précaire, exsangue où la survie de l'homme est toujours menacée et, l'aspiration à une société de libertés, de paix et de prospérité générale, font de la charte de *Kurukan fuga* un patrimoine fondateur d'un ordre nouveau. A *Kurukan fuga*, les déclarations solennelles étaient assorties par la suite de sanctions. Toutefois, il y a un principe de la charte très novateur qui, non seulement a donné les moyens de suivi des autres dispositions, mais aussi a posé les bases d'un futur grand empire, le Mali. Il s'agit de la notion du pouvoir ou le *mansaya*.

Dans l'histoire des idées politiques de l'Afrique traditionnelle, le caractère conféré au *mansaya* par la charte de *Kurukan* témoigne d'une maturité intellectuelle des *Mandenka*. Il met le roi au-dessus de l'institution étatique, crée une royauté politique et désigne aussi les "royautés lignagères". La nouvelle stratification sociopolitique que le *mansaya* définit, met en torpeur les velléités de confiscation ou d'usurpation du pouvoir des hommes ou des groupes n'appartenant pas à la royauté. Les chefs locaux ne sont plus de simples responsables désignés par les membres de leurs associations ou du village, mais sont désormais des représentants de l'empereur. Les mansas appartiennent à une élite sociale placée au-dessus des communautés villageoises. En effet, comme souligné par Drissa DIAKITE, nous assistons à une véritable redéfinition des rapports fondamentaux de la société : « *La naissance de l'empire du Mali est l'aboutissement d'un processus de transformation qui a mis en cause l'organisation politique et la structure même du pouvoir. En fait, il s'agit du passage d'une forme d'organisation sociopolitique fondée sur des Associations de villages sous la domination d'un chef local, souverain, appelé mansa, à une autre, plus structurée où le pouvoir est effectif. La réalité d'une telle évolution apparaît au changement qui s'introduit dans la notion même du pouvoir ou mansaya qui, d'une étape historique à une autre, a servi à désigner les "royautés lignagères" et la royauté politique proprement dite. L'apparition de l'État coïncide avec un changement de plus en plus marqué, et un changement fondamental de la notion du pouvoir ou mansaya. Après avoir servi à désigner chacune des nombreuses entités territoriales lignagères du pays Manden, le mansaya apparaît désormais comme une unité d'ensemble placée au-dessus de la multitude de communautés villageoises qui continuent de constituer la base socioéconomique principale de la société* ». <sup>25</sup>

Cette nouvelle redéfinition des rapports sociaux comme le souligne Drissa DIAKITE fut un facteur important du respect et de la perpétuation des principes prônés par la charte de *Kurukan fuga*. Il a posé les bases d'un nouvel État, précisé les limites des pouvoirs des gouvernants et des gouvernés. Le mansa était représenté sur toute l'étendue du territoire à travers ses élus. Le respect des libertés individuelles devient un principe inviolable. La naissance d'un Etat fort capable de veiller aux respects des principes fondateurs prônés par la charte de *Kurukan fuga* a fait des *Mandéka*, un peuple uni, une nation prospère où le vivre-ensemble était une réalité. L'institutionnalisation du *mansaya* confère à la charte de *Kurukan fuga* une dimension politique importante. Elle définit le mode de gouvernance de l'Empire du Manden, aussi les contours des affaires publiques, et même des relations du Manden avec ses voisins. Cet aspect politique de la charte de *Kurukan fuga* mérite de focaliser davantage l'attention des chercheurs en sciences sociales, historiques et politiques et juridiques afin de comprendre le potentiel de ses applications dans la résolution des problèmes actuelles.

## Conclusion

La charte de *Kurukan fuga* est un texte fondateur et structurant de l'Empire du Mali. Les dispositions prônées dans cette charte témoignent de toute la sagesse des communautés du Manden, de leur vision politique et surtout de leur capacité de fédérer les hommes autour des mêmes valeurs. La volonté des communautés de léguer ce précieux document aux générations futures montre l'importance de la charte

<sup>25</sup> DIAKITE D. 1980, *Le massaya et la société mandingue, essai d'interprétation de luttes sociopolitiques qui ont donné naissance à l'empire du Mali au XIIIe S*, Paris I, thèse de doctorat 3<sup>e</sup> cycle, UER d'Histoire, Université de Paris I.

de *Kurukan fuga*, un patrimoine immatériel riche et intemporel. Le potentiel de ce patrimoine à la résolution des problèmes de développement est réel. Pour se faire, le Mali, dans ses grandes orientations politiques et éducatives, et à travers ses institutions d'enseignement et de recherche, doit faire de l'exploitation de ce son patrimoine immatériel un objectif prioritaire pour inspirer les textes législatifs et réglementaires actuels ou bien renseigner les programmes du développement local durable. Dans le cadre de ce travail, la méthodologie s'est surtout appuyée sur la collecte et l'exploitation documentaire. Pour le recueil des informations, elle a privilégié l'entretien semi directif. Ce type d'entretien est certes important pour collecter auprès des spécialistes des points de vue de nature à avancer le débat sur une question. Il aurait été plus intéressant de prendre en compte le point de vue des communautés dépositaires de la charte de *Kurukan fuga* pour pouvoir enrichir l'éventail des informations sur un plan quantitatif. Nous pouvons confirmer à présent notre hypothèse de travail en affirmant que les dispositions contenues dans la charte de *Kurukan fuga* sont susceptibles de renforcer le vivre-ensemble au Mali, à condition de les rendre cohérentes avec les contextes sociopolitique et culturel actuels. Sur un plan scientifique, ce travail bien que perfectible, montre le potentiel d'exploitation de la charte de *Kurukan fuga* dans la consolidation du vivre-ensemble au Mali en un moment où la survie de l'État est menacée. En perspective, la charte est un document riche et complexe que seules des études scientifiques pluridisciplinaires pourraient exploiter de façon efficiente et donner des conclusions pertinentes sur les plans socioculturel, juridique, historique, économique et politique.

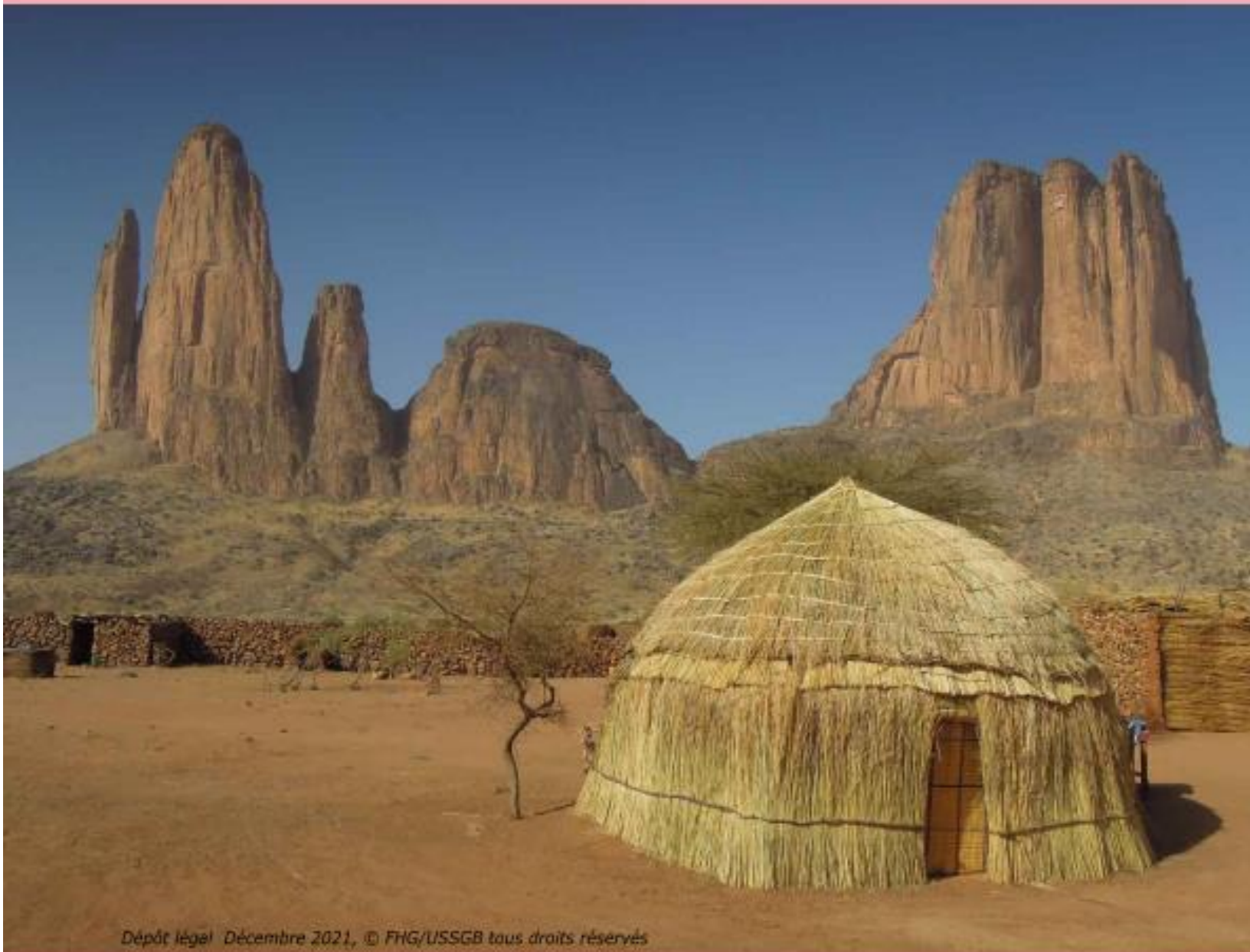
### Liste des informateurs

No	Noms	Prénoms	Professions	Adresses
1	BERETE	Mamadi	Chargé du culte du site de <i>Kurukan fuga</i>	Kangaba (Mali)
2	CAMARA	Sérémoni	Chef de village	Siby (Mali)
3	CONDE	Kabiné	Notable	Fadama (Guinée)
4	CONDE	Lansana	Enseignant	Kankan (Guinée)
5	DAGNON	Bako	Artiste/ Traditionniste	Kita (Mali)
6	DIABATE	Adama	Artiste – animateur/ Traditionniste	Siguiri (Guinée)
7	DIABATE	Alou	Artiste/ Traditionniste	Nyagasola (Guinée)
8	DIABATE	Ballani	Traditionniste	Kéyla (Mali)
9	HAIDARA	Daouda	Chef de village	Kéyla (Mali)
10	KAMISSOKO	Lansina	Traditionniste	Krina (Mali)
11	KUYATE	Karounga	Notable/ traditionniste	Nyagasola (Guinée)
12	KUYATE	Madou Sylla	Chef des <i>Jéli</i>	Komacara (Mali)
13	SISSOKO	Diatrou	Cheminot/ Traditionniste	Tambacounda (Sénégal)
14	SISSAKHO	Jéli Madou	Commerçant/ Traditionniste	Bassé (Gambie)

### Références

- CELHTO, (2008). *La charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 162 p.
- Cissé, Y.T., Fofana, A., et Sagot-Duvaurois, J. L., (2003). *La Charte du Mandé et autres traditions du Mali*, Paris, Albin Michel, 64 pages.
- Cissé, D., (1970). *Les structures des Malinké de Kita (Contribution à une anthropologie sociale et politique du Mali)*, Bamako, Editions populaires du Mali, 349 p.

- Cissé, Y.T., (1964). *Notes sur les sociétés de chasseurs malinké, journal de la Société des Africanistes*, t. XXXIV, fasc. 2, pp. 175-226.
- Cissé, Y.T., et Kamissoko, W., (1988). *La grande geste du Mali : t.1 : Des origines à la fondation de l'empire*, Paris, Karthala-ARSAN, 416 p., 3 fig.
- Cissé, Y., et Kamissoko, W., (1991). *La grande geste du Mali : t. 2 : Soundjata la gloire du Mali*, Paris, Karthala-ARSAN, 297 p.
- Courtois, Mgr. (1959). *Les Malinkés*, *Afriques Magazine*, 24, nouvelle série, n°2, p. 22-24.
- Delafosse, M., (1912). *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)*, Paris, Larose, 3 t. t. I, 428 p., 6 cartes ; tome. II, 428 p., 20 cartes ; tome. III, 316 p., 22 cartes.
- Deschamps, H., (1962). *L'Afrique Noire précoloniale*, PUF, 128 p.
- Devisse, J., (Dir.), (1993). *Vallée du Niger*, Paris, Réunion des musées nationaux.
- Diakitè, D., 1980, *Le massaya et la société mandingue, essai d'interprétation de luttes sociopolitiques qui ont donné naissance à l'empire du Mali au XIIIe S*, Paris I, thèse de doctorat 3è cycle, UER d'Histoire, Université de Paris I.
- Diallo, B.S., (1987). *Les origines de l'empire du Wagadu*, Thèse de troisième cycle, Paris I, Panthéon Sorbonne.
- Dieterlen, G., (1955). *Mythes et organisation sociale au Soudan français*, Paris, *Journal de la société des Africanistes*, tome. XXIX, fasc. I, pp. 39-76.
- Fofana, M.B., (1973). *Structures sociales dans le Soudan occidental : les empires médiévaux – Contribution culturelle à la civilisation et à l'histoire du Moyen Age africain*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle, Paris I, 281 p. + cartes.
- Kake, I.B., (dir. Publ.), (1988). *Histoire générale de l'Afrique, l'ère des grands empires*, Paris/Dakar, ACCT, Présence Africaine, 127 p.
- Ki-Zerbo, J., Niane D.T., (dir.), (1991). *Histoire générale de l'Afrique*, vol 4, l'Afrique du XIIe au XVIe siècle, Paris, Unesco.
- Kourouma, S.Y., 2004, *Le Mandé de nos ancêtres selon le Gbélin ou tradition orale*, Paris, L'Harmattan, 99 p.
- Kouyaté, S., (2003). *La Charte de Kurukan fuga - Constitution de l'empire du Mali*, Conakry, La Source, 87p.
- Leynaud, E., et Cissé, Y., (1978). *Paysans malinkés du Haut-Niger (tradition et développement rural en Afrique soudanaise)*, Bamako, Imprimerie populaire du Mali, 451 p.
- Ly-Tall, M., (1972). *Contribution à l'histoire de l'empire du Mali (VIIIe-XVIe siècle) : Limites, principales provinces, institutions politiques*, Thèse de Doctorat 3e cycle, Sorbonne, 220 p.
- Monteil, Ch., (1929). *Les empires du Mali (étude d'histoire et de sociologie soudanaise)*, B.C.R.H.S. A.O.F., pp. 291-447.
- N'Diaye, B., (1972). *Les structures politico-sociales de l'ancienne société mandingue*, Londres, School of Oriental and African Studies, 23 p.
- N'KO-Mouvement Culturel pour le Développement, (2009). *La Charte de Kurukan fuka*, Bamako, N'KO-MCD, 48 p.
- Niane, D.T., 1975, *Le Soudan Occidental au temps des grands empires*, XI-XVIe S, Paris, Présence Africaine.
- Quivry, R., et Campenhoudt, L.V., (2006). *Manuel en sciences sociales*, Paris, DUNOD, 255p.
- Sidibé, F.M., (2020). *De donsoya à donsologie*, Bamako, EDIS, 273 p.
- Sure Canale, J., (1973). *Afrique noire : Géographie, Civilisations, Histoire*, Paris, Editions Sociales, 387p.
- UNESCO, (2005). *Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles*.



Dépôt légal Décembre 2021, © FHG/USSGB tous droits réservés